



PROJET DE LOI DE FINANCES

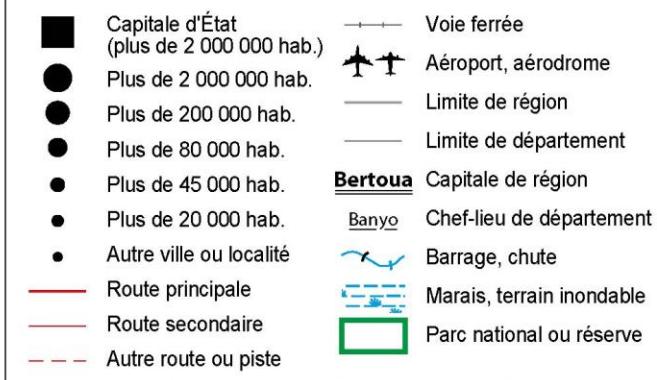
2026

DOCUMENT ANNEXE RELATIF
A LA **DECENTRALISATION**

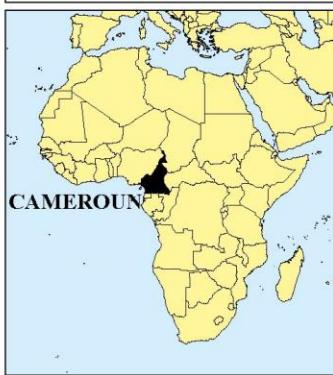
NOVEMBRE 2025



CAMEROUN



0 100 200 km



SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
RESUME EXECUTIF.....	ii
SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	iv
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES GRAPHIQUES.....	viii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : GÉNÉRALITÉS SUR LA DÉCENTRALISATION AU CAMEROUN.....	4
1.1. Cadre juridique.....	4
1.2. Cadre stratégique.....	5
1.3. Cadre institutionnel	7
1.4. Modalité de l'exercice de compétence	10
1.5. Financement de la décentralisation.....	12
CHAPITRE 2 : BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENTRALISATION AU CAMEROUN (2020-2024).....	16
2.1. Synthèse des réformes.....	16
2.2. Évolution du financement.....	20
CHAPITRE 3 : PRISE EN COMPTE DE LA DÉCENTRALISATION DANS LA LOI DE FINANCES 2026	42
3.1. Rappel sur la Budgétisation en 2025.....	42
3.2. Projections sur le triennat 2026-2028	43
3.3. Budgétisation 2026	51
CHAPITRE 4 : DÉFIS ET PERSPECTIVES	58
4.1. Défis et perspectives liés au financement	58
4.2. Défis et perspectives en lien avec la gouvernance	60
CONCLUSION	61
GLOSSAIRE	63
TABLEAUX.....	66
TABLEAU 1 : Rendements globaux des impôts communaux soumis à péréquation répartis par commune en FCFA	66
TABLEAU 2 : Récapitulatif des principaux textes d'application du livre V du Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées	68
TABLE DES MATIÈRES	72

RESUME EXECUTIF

Cette annexe au Projet de Loi de Finances 2026, consacrée à la décentralisation, présente de manière synthétique et structurée l'ensemble des efforts déployés par l'État, tant sur le plan financier qu'en matière de réformes, pour soutenir l'exercice des compétences transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Elle met également en évidence les modalités d'intégration de la décentralisation dans la loi de finances 2026 ainsi que les principaux défis et perspectives liés à la mise en œuvre de cette politique publique majeure.

Encadrée par un robuste dispositif juridique placé sous l'autorité de la Constitution, la politique nationale de décentralisation s'appuie sur des documents stratégiques de référence, notamment la Vision 2035 et la Stratégie Nationale de Développement 2020–2030 (SND-30). Ces cadres orientent les actions de l'État en matière de gouvernance locale et de développement territorial.

Entre 2020 et 2024, la décentralisation a connu des avancées significatives soutenues par plusieurs réformes. Sur le plan fiscal, l'entrée en vigueur de la loi n°2024/020 du 23 décembre 2024 a modernisé la fiscalité locale. Sur le plan budgétaire, des outils innovants ont été élaborés, notamment la nouvelle nomenclature budgétaire et le calendrier budgétaire harmonisé des CTD, auxquels se sont ajoutés des ajustements comptables majeurs.

Sur la même période, la Dotation Générale de la Décentralisation (DGD) a connu une progression remarquable, passant de FCFA 111,8 milliards à FCFA 292,7 milliards. Les dotations sectorielles et multisectorielles ont suivi cette dynamique, atteignant respectivement FCFA 89,1 milliards et FCFA 60 milliards, contre FCFA 61,9 milliards et FCFA 36 milliards précédemment. Parallèlement, les recettes fiscales allouées aux CTD se sont élevées à FCFA 1 476,7 milliards, soit une croissance de 80% entre 2020 et 2024, passant de FCFA 206,5 milliards à FCFA 372,7 milliards. Dans le cadre de la péréquation, un montant cumulé de FCFA 579,3 milliards a été redistribué aux communes.

Pour l'exercice 2026, le montant total affecté aux départements ministériels pour les transferts en capital aux CTD s'élève à FCFA 143,79 milliards, dont FCFA 9,7 milliards destinés

aux régions et FCFA 134,09 milliards aux communes. La budgétisation des ressources transférées aux CTD prévoit un volume global de FCFA 1 106,22 milliards, réparti entre FCFA 804,11 milliards pour l'investissement et FCFA 302,11 milliards FCFA pour le fonctionnement. Les prévisions de recettes fiscales à mobiliser au profit des CTD pour 2026 s'établissent quant à elles à FCFA 603,59 milliards.

SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

CAC	: Centimes Additionnels Communaux
CDI	: Centre Divisionnaire des Impôts
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CFLP	: Centre de Fiscalité Locale et des Particuliers
CGCTD	: Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées
CGI	: Code Général des Impôts
CICOD	: Commission Interministérielle de la Coopération Décentralisée
CISL	: Comité Interministériel des Services Locaux
CND	: Conseil National de la Décentralisation
CONAFIL	: Comité National des Finances Locales
CTD	: Collectivité Territoriale Décentralisée
DAS	: Droit d'Accises Spécial
DGF	: Dotation Générale de Fonctionnement
DMS	: Dotation Multisectorielle
DOB	: Débat d'Orientation Budgétaire
DS	: Dotation Sectorielle
DSCE	: Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
FEICOM	: Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale
IGS	: Impôt Général Synthétique
LMT	Long et Moyen Terme
MINAC	: Ministère des Arts et de la Culture
MINADER	: Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS	: Ministère des Affaires Sociales
MINAT	: Ministère de l'Administration Territoriale
MINCOMMERCE	: Ministère du Commerce
MINDEVEL	: Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEDUB	: Ministère de l'Éducation de Base

MINEFOP	: Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	: Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	: Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINEPIA	: Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales
MINESEC	: Ministère des Enseignements Secondaires
MINFI	: Ministère des Finances
MINFOF	: Ministère des Forêts et de la Faune
MINHDU	: Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain
MINMIDT	: Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINPMEESA	: Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat
MINSANTE	: Ministère de la Santé Publique
MINTOUL	: Ministère du Tourisme et des Loisirs
MINTP	: Ministère des Travaux Publics
NPI	: Nouveau Pays Industrialisé
ODD	: Objectifs de Développement Durable
PCR	: Président du Conseil Régional
PIB	: Produit Intérieur Brut
PLF	: Projet de Loi de Finances
PM	: Premier Ministre
RAP	: Rapport Annuel de Performance
RFA	: Redevance Forestière Annuelle
SFE	: Services Fiscaux de l'État
SND30	: Stratégie Nationale de Développement 2020-2030
TDL	: Taxe de Développement Local
TPF	: Taxe sur la Propriété Foncière
TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'État
TSPP	: Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers
TSR	: Taxe Spéciale sur le Revenu
USFL	: Unité de Suivi de la Fiscalité Locale

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de compétences transférées par domaines, secteurs et échelons de CTD	10
Tableau 2 : Nombre de compétences transférées aux régions par administration	11
Tableau 3 : Évolution de l'exécution des dotations sectorielle et multisectorielle d'investissement (milliards de FCFA)	26
Tableau 4 : Recettes fiscales collectées par les SFE au profit des CTD entre 2020-2024 (milliards de FCFA)	29
Tableau 5 : Recettes fiscales collectées par la Direction Générale des Impôts au profit des CTD (millions de FCFA).....	31
Tableau 6 : Recettes fiscales collectées par la Direction Générale des Douanes au profit des CTD (millions de FCFA).....	33
Tableau 7 : Statistiques sur la mobilisation des ressources de péréquation sur la période 2020-2024	36
Tableau 8 : Tableau de répartition des ICSP par Région sur la période 2020-2024	38
Tableau 9 : Situation des reversements effectifs aux CTD entre 2020-2024 sur la base des arrêtés pris par le MINDDEVEL 2024.....	39
Tableau 10 : Programmation des RT par ministère sur la période 2026-2028.....	44
Tableau 11 : Programmation des RT par ministère et compétence sur la période 2026-2028	45
Tableau 12 : Programmation des RT par type de CTD sur la période 2026-2028	48
Tableau 13 : Programmation des RT par type de CTD et Ministères sur la période 2026-2028.....	49
Tableau 14 : Programmation des RT par Domaine de transfert et type de CTD sur la période 2026-2028.....	50
Tableau 15 : Programmation des RT par type de CTD et nature de dépense (Investissement, fonctionnement) sur la période 2026-2028.....	51
Tableau 16 : Prévision de ressources fiscales à mobiliser par la DGI pour le compte des CTD en 2026 (millions de FCFA).....	53

Tableau 17 : Prévisions de ressources fiscales à mobiliser par la DGI pour le compte des Régions en 2026 (en millions de FCFA).....	54
Tableau 18 : Prévisions de ressources fiscales à mobiliser par la DGD pour le compte des CTD en 2026 (millions de FCFA).....	56
Tableau 19 : Prévisions globales de ressources fiscales à mobiliser pour le compte des CTD en 2026 (millions de FCFA).....	56

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Acteurs de la décentralisation au Cameroun.....	9
Graphique 2 : Évolution de la DGD entre 2020-2024 (milliards de FCFA)	21
Graphique 3 : Évolution de la DGD en investissement (en milliards de FCFA)	21
Graphique 4 : Évolution des dotations sectorielle et multisectorielle de la DGI entre 2020-2024 (milliards de FCFA)	22
Graphique 5 : Évolution de la DGI suivant les Régions 2020-2024 (milliards de FCFA)	23
Graphique 6 : Évolution de la DGD en fonctionnement (en milliards de FCFA)	24
Graphique 7 : Évolution de la DGF suivant ses composantes entre 2020-2024 (milliards de FCFA)	25
Graphique 8 : Évolution de l'exécution de la DGD volet Investissement entre 2020 et 2024	26
Graphique 9 : Évolution des recettes fiscales collectées par les SFE au profit des CTD entre 2020-2024 (milliards de FCFA)	29
Graphique 10 : Évolution des recettes fiscales collectées par la Direction Générale des Impôts entre 2020-2024 (milliards de FCFA)	30
Graphique 11 : Poids des natures des recettes fiscales collectées par la Direction Générale des Impôts entre 2020-2024	32
Graphique 12 : Évolution des recettes fiscales collectées par la Direction Générale des Douanes entre 2020-2024 (milliards de FCFA)	33
Graphique 13 : Poids des natures des recettes fiscales collectées par la Direction Générale des Douanes entre 2020-2024	34
Graphique 14 : Évolution des versements des ICSP entre 2020 et 2024 (milliards de FCFA)	39
Graphique 15 : Ressources transférées par type de CTD en 2025	42
Graphique 16 : Ressources transférées suivant le domaine de la compétence en 2025	43
Graphique 17 : Ressources transférées par nature aux CTD en 2026	51
Graphique 18 : Ressources transférées selon l'état de l'exercice de la compétence aux CTD en 2026	52

Graphique 19 : Évolution de l'estimation de certaines ressources fiscales mobilisées par la DGI pour le compte des CTD entre 2020 et 2026 (millions de FCFA) 54

INTRODUCTION

La Stratégie Nationale de Développement, document de référence de l'action gouvernementale sur la période 2020-2030, constitue un vecteur de développement et de redistribution équitable des richesses. Son implémentation, dont l'un des principaux axes est la gestion stratégique de l'État, met en exergue l'accélération du processus national de la décentralisation, pour faire des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) de véritables pôles de développement. La mise en œuvre de cette politique, au vu de la multiplicité des acteurs nécessite un suivi permanent pour capter les informations nécessaires aux besoins décisionnels.

L'année 2025 est une année électorale marquée par le renouvellement des exécutifs régionaux. Cela est susceptible d'entrainer une recomposition des équipes en charge de la gestion au niveau local avec pour conséquence, l'émergence d'un besoin d'appropriation des mécanismes de budgétisation et de gestion en mode programme. Bien plus, avec l'entrée en vigueur de la loi portant fiscalité locale, les ressources financières des CTD seront plus conséquentes, entraînant par ricochet, l'exigence de redevabilité à l'endroit des élus locaux, notamment en ce qui concerne l'utilisation efficace, transparente et équitable desdites ressources. Cela suppose une meilleure structuration de l'information administrative, budgétaire, comptable et fiscale à transmettre au Parlement.

Par ailleurs, le contexte sécuritaire reste fragile dans plusieurs régions du pays, limitant l'accès aux services publics et mitigeant les effets attendus de la décentralisation. Cette situation appelle une planification adaptée aux besoins spécifiques des populations affectées.

Sur le plan budgétaire, l'État fait face à une faible croissance de l'économie nationale, au poids de la dette et à l'exigence d'une allocation croissante des ressources aux CTD. Aussi, l'enveloppe croissante des ressources allouées aux CTD témoigne de la volonté du Gouvernement de consolider le processus de décentralisation comme levier de développement local.

Dans cette dynamique, l'Annexe au Projet de Loi de Finances (PLF) 2026 relative à la Décentralisation donne une lisibilité sur l'ensemble des efforts financiers consentis, une

traçabilité des interventions de l'État, tout en mettant en lumière les réformes menées dans le domaine de la décentralisation.

Ce document s'articule autour des généralités sur la décentralisation (I), le bilan de la mise en œuvre sur la période 2020-2024 (II), la prise en compte dans la Loi des Finances 2026 (III) ainsi que les défis et les perspectives (IV).



CHAPITRE I :

GENERALITES SUR LA DECENTRALISATION AU CAMEROUN

CHAPITRE 1 : GÉNÉRALITÉS SUR LA DÉCENTRALISATION AU CAMEROUN

La politique nationale de la décentralisation trouve sa source dans la Loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la Constitution du 02 janvier 1972 et la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des CTD. Le présent chapitre décrit les dispositifs normatif, stratégique et institutionnel du processus de décentralisation.

1.1. Cadre juridique

La Constitution du 18 janvier 1996 consacre la forme unitaire et décentralisée de l'État du Cameroun, avec deux (02) échelons de CTD, à savoir la Région et la Commune. Elle prévoit également l'amélioration de la représentativité des CTD sur le plan institutionnel. En outre, elle fixe les principes directeurs de la décentralisation que sont : le principe de l'autonomie administrative et financière des CTD, le principe de la tutelle de l'État sur les CTD, le principe du développement harmonieux de toutes les CTD sur la base de la solidarité nationale et le principe du transfert de certaines compétences de l'État aux CTD.

En 2019, la Loi portant Code Général des CTD (CGCTD) a rénové le dispositif de décentralisation découlant de la loi de 2004 portant orientation de la décentralisation. Elle se fonde sur les recommandations des Assises Générales de la Commune des 06 et 07 février 2019 et du Grand Dialogue National du 30 septembre au 04 octobre 2019.

Le CGCTD a redéfini le cadre conceptuel de la décentralisation et rappelé que les CTD se déploient dans le cadre du respect de l'unité et de la solidarité nationales, de l'intégrité du territoire et de la primauté de l'État. Il a renforcé le statut des élus locaux et institué le statut spécial reconnu aux Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Le CGCTD a élargi les compétences dévolues aux CTD et modernisé le régime financier desdites entités pour intégrer les évolutions communautaires et les réformes introduites notamment par la Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'État et des autres entités publiques.

Plusieurs autres supports normatifs encadrent la mise en œuvre du processus de la décentralisation, parmi lesquels :

- la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres entités publiques applicable aux CTD dans leurs dispositions compatibles au CGCTD ;
- la loi n°2024/020 du 24 décembre 2024 portant fiscalité locale¹ ;
- le décret n°2011/1731/PM du 18 juillet 2011 fixant les modalités de centralisation, de répartition et de versement du produit des impôts communaux soumis à péréquation ensemble ses modificatifs subséquents ;
- le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics ;
- le décret n°2019/281 du 31 mai 2019 fixant le calendrier budgétaire de l'État ;
- le décret n°2019/7358/PM du 17 décembre 2019 fixant les modalités de centralisation, de répartition et de versement du produit du droit d'accises spécial destiné au financement de l'enlèvement et du traitement des ordures au bénéfice des CTD modifié par le décret 2023/0486/PM du 24 juillet 2023 du même objet ;
- le décret n°2021/3352/PM du 17 juin 2021 fixant le Plan comptable des CTD ;
- le décret n°2021/3353/PM du 17 juin 2021 fixant la nomenclature budgétaire des CTD ;
- le décret n°2025/01081/PM du 17 juin 2025 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets et programmes d'investissement public² ;
- l'annexe 2 de la circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'État et des autres entités publiques pour l'exercice 2025 ;
- l'arrêté conjoint n°000031/AC/MINDEVEL/MINFI du 03 mars 2021 fixant le calendrier budgétaire des collectivités territoriales décentralisées.

1.2. Cadre stratégique

La politique de décentralisation mise en œuvre au Cameroun repose sur des principes directeurs arrêtés par la Constitution. Ses grandes orientations sont définies par le Président de la République et ses lignes directrices contenues dans des documents de planification

¹ Cette loi a remplacé la loi n°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale.

² Ce décret a remplacé le décret n°2018/4998/PM du 21 juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement public.

stratégiques (Vision 2035, SND-30, etc.) qui constituent des cadres de référence en la matière. A ce titre, la stratégie de la décentralisation³ repose sur six (06) axes structurants, à savoir : le cadre juridique et institutionnel, le financement de la décentralisation, les ressources humaines et matérielles des CTD, le développement local, la gouvernance et la démocratie locale, ainsi que la coopération décentralisée et les partenariats.

Cadre juridique et institutionnel : Cet axe vise à consolider l'architecture normative de la décentralisation et à opérationnaliser les Régions en tant que second niveau de CTD.

Financement de la décentralisation : Le financement constitue un indicateur clé de l'engagement politique en faveur de l'autonomisation des CTD. Les objectifs poursuivis dans ce cadre sont les suivants : le renforcement de l'autonomie financière des CTD, l'amélioration du rendement de la fiscalité locale et la mobilisation de ressources innovantes.

Ressources humaines et matérielles : La mise en œuvre efficiente des compétences transférées requiert des ressources humaines qualifiées et des moyens matériels adéquats. L'objectif est de doter les CTD d'un personnel compétent, d'équipements modernes, d'infrastructures adaptées et de poser les bases d'une fonction publique locale. En matière d'équipements, il est prévu de fournir aux CTD des locaux fonctionnels, du mobilier approprié, des infrastructures dans les domaines d'intervention prioritaires, ainsi que du matériel de génie civil et d'hydraulique. La finalisation, puis l'adoption du projet de texte relatif à la fonction publique locale en cours d'élaboration, constituera un levier déterminant pour le renforcement opérationnel de cet axe stratégique.

Développement local : Cet axe vise l'amélioration des services sociaux de base dans les secteurs prioritaires tels que l'éducation, l'eau, l'énergie, la santé, les routes, l'habitat ; valoriser le potentiel économique local des CTD ; améliorer la cohérence et la complémentarité des interventions des différents acteurs concourant au développement local ; assurer un développement équilibré et harmonieux au niveau local en vue de réduire les disparités entre les CTD.

³ La Stratégie Nationale de Décentralisation est en cours de consolidation sous l'égide du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local.

Gouvernance et démocratie locale : L'amélioration de la gouvernance locale repose sur plusieurs leviers : le renforcement des mécanismes de démocratie participative ; l'alignement des CTD sur la budgétisation par programme ; la systématisation de la reddition des comptes ; et la mise en œuvre d'un audit quinquennal par une institution étatique habilitée, dans chaque CTD.

Coopération décentralisée et partenariats : L'objectif est de promouvoir l'intercommunalité, l'interrégionalité, de renforcer la coopération décentralisée, et de dynamiser les partenariats tant avec l'État qu'avec le secteur privé, notamment dans le cadre des Partenariats Public-Privé (PPP).

1.3. Cadre institutionnel

Le processus de décentralisation s'appuie sur une architecture institutionnelle garantissant l'articulation fonctionnelle et la cohérence des interventions des différents acteurs impliqués. Ces derniers, qu'ils soient externes ou internes, relèvent tant du niveau stratégique que du niveau opérationnel, et sont appuyés par des instances de suivi ainsi que par des organes consultatifs, concourant à l'efficience globale du système.

1.3.1. *Acteurs externes aux CTD*

Les acteurs externes des CTD sont :

- sur le plan stratégique, le **Président de la République**, définit et arrête les grandes orientations de la politique nationale de décentralisation. Il assure la tutelle des CTD à travers le Gouverneur dans la Région et le Préfet dans la Commune ;
- le **Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil National de la Décentralisation**, à travers sa mission de coordination de l'action gouvernementale et de suivi de l'évaluation de la mise en œuvre du processus de décentralisation ;
- le **Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDEVEL)** est responsable de l'élaboration, du suivi, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de décentralisation, ainsi que de la promotion du développement local ;

- le **Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)** encadre le processus de planification locale et les investissements publics au niveau des CTD ;
- le **Ministère des Finances (MINFI)** est en charge de la mobilisation des ressources et de l'encadrement des activités budgétaire et comptable des CTD ;
- les **administrations sectorielles** assurent le transfert et le suivi des compétences et des ressources y afférentes ;
- le **Parlement** légifère sur les questions relatives à la décentralisation ;
- la **Chambre des Comptes** assure le contrôle juridictionnel des opérations budgétaires et comptables des CTD et émet un avis sur leur Rapport Annuel de Performance (RAP) ;
- les **organes de suivi** : le **Conseil National de la Décentralisation (CND)** chargé du suivi de l'évaluation de la mise en œuvre de la décentralisation, le **Comité Interministériel des Services Locaux (CISL)** chargé de la préparation et du suivi des transferts de compétences et des ressources aux CTD, le **Comité National des Finances Locales (CONAFIL)** chargé de la mobilisation optimale des recettes des CTD ainsi que de la bonne gestion des finances locales, la **Commission Interministérielle de la Coopération Décentralisée chargé du suivi de la coopération décentralisée (CICOD)** ;
- les **partenaires au développement** qui offrent l'appui et l'assistance technique et financier, à travers des programmes pour favoriser la mise en œuvre efficace du processus de la décentralisation.

1.3.2. *Acteurs internes aux CTD*

Les **CTD** sont les acteurs opérationnels de la décentralisation, qui assurent la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local.

Les **organes exécutifs** sont : les **Présidents des Conseils Régionaux** (Région) ; les **Maires (Communes)** ; les **Maires de la ville** (Communautés Urbaines).

Les **organes délibérants** sont : les **Conseils Régionaux et Assemblées Régionales** (Régions) ; les **Conseils Municipaux** (Communes) ; les **Conseils de Communauté** (Communautés Urbaines).

Graphique 1 : Acteurs de la décentralisation au Cameroun

Caractéristique	Rôle	Acteurs
Organes de pilotage stratégiques	Impulsion stratégique et législation	Présidence, Services du Premier Ministre
Organes de coordination et de suivi	Coordination et orientation stratégique	CND, CISL, CONAFIL, CICOD
Organes de pilotage technique/opérationnel	Mise en œuvre de la politique et soutien	MINDEVEL, MINFI, MINAT, Ministères sectoriels
Organes de contrôle	Contrôle et représentation	Parlement, Cour des Comptes
Organes opérationnels au niveau local	Gouvernance locale et développement	CTD (Communes, Régions)
Organes relais de l'État	Présence de l'État et coordination	Gouverneurs, Préfets, Sous-Préfets
Organes d'appui spécifiques	Soutien financier et renforcement des capacités	FEICOM, CVUC, PNDP, PNFMV, ENAM, CEFAM, NASLA, Associations de maires
Partenaires essentiels : Acteurs non étatiques	Participation et soutien	OSC, Partis politiques, PTF, Secteur privé, Chefs traditionnels, Populations

Source : MINFI

1.4. Modalité de l'exercice de compétence

1.4.1. Modalités de l'exercice des compétences

Le CGCTD prévoit à l'article 21 que : « tout transfert de compétence à une CTD s'accompagne du transfert, par l'Etat à celle-ci, des ressources et moyens nécessaires à l'exercice effectif de la compétence transférée ».

Par ailleurs, un décret du PM précise les modalités d'exercice des compétences. Ce décret est complété par un arrêté portant cahier de charges pris par le Chef de Département Ministériel porteur de la politique publique concernée.

Le transfert effectif des ressources afférentes à l'exercice d'une compétence est tributaire de la disponibilité de ces préalables (décret et arrêté portant cahier de charges).

1.4.2. État des lieux du transfert des compétences

Cette partie fait le point sur le nombre de compétences transférées selon le CGCTD, classées suivant les domaines, les secteurs et l'échelon de la CTD.

Tableau 1 : Nombre de compétences transférées par domaines, secteurs et échelons de CTD

DOMAINE	SECTEURS	NOMBRE DE COMPÉTENCES	
		RÉGIONS	COMMUNES
Développement économique	Action économique	7	6
	Gestion de l'environnement et des ressources naturelles	8	10
	Planification, aménagement du territoire, travaux publics, urbanisme et habitat	15	8
Développement sanitaire et social	Santé et action sociale	8	8
Développement éducatif, sportif et culturel	Éducation, alphabétisation et formation professionnelle	24	9
	Jeunesse, sports et loisirs	7	7
	Culture et promotion des langues nationales	11	6
TOTAL		73	61

Source : MINDDEVEL

En récapitulatif, sur les soixante-treize (73) compétences transférées à l'échelon régional, seules vingt (20) ont fait l'objet de textes d'application à travers six (06) décrets et six (06) arrêtés portant cahier de charge pris respectivement par le MINSANTE, le MINEPDED, le MINESEC, le MINT, le MINHDU et le MINTOUL. Cinquante-trois (53) compétences transférées restent donc encore dans l'attente des textes de transfert. Il convient toutefois de relever que les régions exercent effectivement les compétences en lien avec les travaux publics nonobstant l'incomplétude du cadre juridique.

Tableau 2 : Nombre de compétences transférées aux régions par administration

ADMINISTRATION	COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES PAR L'ÉTAT	COMPÉTENCES AYANT FAIT L'OBJET DE TEXTE D'APPLICATION	COMPÉTENCES EFFECTIVEMENT EXERCÉES	COMMENTAIRES
MINTOUL	3	3	1	
MINESEC	7	7	1	
MINEPDED	3	3	1	
MINHDU	2	2	1	
MINT	4	4	0	
MINSANTE	6	4	1	Deux compétences sont en attente de texte d'application
MINTP	1	0	1	
TOTAL	26	23	6	

Source : MINDDEVEL

En ce qui concerne les communes, cinquante-cinq (55) compétences ont fait l'objet de textes d'application sur les soixante et une (61) compétences transférées. Celles relatives à l'exploitation des ressources minérales non concédables et à la gestion des catastrophes ne bénéficient pas encore de textes d'application. Cependant, lesdits textes d'application ont été préparés sous l'égide des lois de 2004.

1.5. Financement de la décentralisation

La réglementation en vigueur prévoit, pour l'exercice des compétences dévolues aux CTD, deux modes de financement qui peuvent être utilisés concomitamment. Il s'agit des financements par transfert et par dotation de fiscalité. Toutefois, les CTD peuvent faire recours à d'autres guichets de financement autres celles susmentionnées. La présente partie passe en revue le financement de la décentralisation au Cameroun.

1.5.1. *Fiscalité Locale*

La fiscalité locale renvoie à l'ensemble des prélèvements obligatoires dont le produit est reversé aux CTD, conformément aux dispositions de la loi n°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale.

Elle comprend la fiscalité indirecte constituée d'impôts droits et taxes collectées par les Services Fiscaux de l'État (SFE) et mis à la disposition des CTD, ainsi que la fiscalité directe constituée des prélèvements mobilisés par les services d'assiette des communes.

Cette modalité de financement des CTD a connu une évolution avec la réforme de la fiscalité locale consacrée par la loi N°2024/020 du 23 décembre 2024 portant fiscalité locale, qui fixe les nouvelles typologie et modalités de collecte des ressources fiscales des CTD. Ce dispositif rénové renforce le panier fiscal des communes, tout en optimisant celui en faveur des régions devenues effectives depuis 2020.

1.5.2. *Dotation Générale de la Décentralisation*

Instituée par la loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation et reprise par divers instruments juridiques dont la loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (article 25), la Dotation Générale de la Décentralisation désigne la fraction des recettes de l'État destinée au financement partiel de la décentralisation sous forme de dotations budgétaires. Le décret n°2009/248 du 05 août 2009 portant modalités d'évaluation et de répartition, qui décrit le concept et précise les emplois, subdivise la DGD en deux principales composantes : le fonctionnement et l'investissement.

Conformément au décret susmentionné, les emplois de la DGD sont principalement le traitement des salaires des élus locaux, les charges résultant de l'exercice des compétences transférées ainsi que les organes de suivi, de coordination et d'évaluation de la décentralisation, à l'instar du Conseil National de la Décentralisation (CND), du Comité Interministériel des Services Locaux (CISL), du Comité National des Finances Locales (CONAFIL) et la Commission Interministérielle de la Coopération Décentralisée (CICOD). D'autres emplois relatifs aux interventions spéciales ou d'urgence de l'État en faveur des CTD et au fonctionnement des services déconcentrés de l'État qui apportent leur concours ou leur appui aux CTD sont également prévus.

Le taux plancher de l'enveloppe globale destinée à la DGD est fixé à 15% des recettes de l'État. Le montant de la DGD est déterminé en application de ce taux aux recettes, base caisse, du Budget Général de l'État à partir de l'assiette des recettes fiscales comprenant les impôts, les taxes, les droits et autres transferts obligatoires, ainsi que les recettes non fiscales composées des revenus de la propriété de vente de biens et de service, les amendes, pénalités et confiscations. Sont exclus de la base de calcul les emprunts, dons, legs et fonds de concours ; les cotisations sociales, les recettes d'ordre et les recettes affectées.

1.5.3. Autres sources de financement (FEICOM, emprunts, ppp et coopération décentralisée)

Les CTD peuvent mobiliser d'autres types de recettes dites de trésorerie et de financement listées à l'article 398 du CGCTD. Il s'agit des emprunts à Long et Moyen Termes (LMT), les dons et legs, les réserves affectées pour le fonctionnement, les ristournes et redevances consenties par l'État, les produits financiers, les transferts reçus, les autres produits et profits divers, les reprises sur amortissements, les fonds de concours, le produit de la vente des biens et de l'aliénation d'immeubles, le produit de la vente des animaux ou du matériel mis en fourrière et non réclamés dans les délais réglementaires, les plus-values sur cession d'éléments d'actifs immobilisés, les réserves affectés pour investissement, les restes à recouvrer des exercices précédents jugés recouvrables, les réserves non affectés mais maintenues en quasi-monnaie à l'actif, les dividendes et autres produits sur retour d'investissement ainsi que toute ressource provenant de la coopération internationale ou décentralisée.

En ce qui concerne les emprunts, il convient de rappeler qu'ils sont destinés en priorité au financement des investissements. En outre, les emprunts extérieurs sont garantis par l'État d'où l'obligation de suivre au préalable la procédure prévue par le Comité National de la Dette Publique, régi par le décret n°2008/2370/PM du 04 août 2008 portant création, organisation et fonctionnement dudit Comité, et l'arrêté n°00000224/MINFI du 07 avril 2014 fixant les modalités de saisine et la procédure devant ledit Comité.



CHAPITRE II :
**BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE
DE LA DÉCENTRALISATION
AU CAMEROUN (2020-2024)**

CHAPITRE 2 : BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENTRALISATION AU CAMEROUN (2020-2024)

La loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées a institué un nouveau cadre juridique global de la décentralisation au Cameroun. Ce chapitre passe en revue sur la période 2020-2024, tout d'abord les réformes en matière budgétaire, fiscale et comptable ; ensuite les évolutions de la DGD, de la fiscalité locale et des autres sources de financement ; et enfin le niveau d'exécution des ressources transférées.

2.1. Synthèse des réformes

À la suite du CGCTD, d'importants textes ont été pris et des nouvelles procédures ont été aménagées à l'effet d'accélérer et d'approfondir la décentralisation.

2.1.1. Réformes fiscales

La loi N°2024/020 du 23 décembre 2024 portant fiscalité locale, fixe la typologie et les modalités de collecte des ressources fiscales en faveur des CTD. Cette loi encadre tant le panier fiscal affecté aux communes que celui arrêté en faveur de l'échelon régional de la décentralisation, mis en place en 2020.

Ainsi, la collecte des ressources fiscales au profit des CTD est, depuis le 1er janvier 2025 ; encadrée par la loi N°2024/020 du 23 décembre 2024 portant fiscalité locale. Ce nouveau dispositif, dont l'objectif affiché est le renforcement de l'autonomie financière des CTD à travers une augmentation significative de leurs ressources fiscales (qui devraient ainsi passer de 1% à 2% du PIB), comporte deux volets, dont l'un relatif aux mesures de politique fiscale et l'autre, aux mesures d'administration des impôts, taxes et redevances locaux.

En matière de politique fiscale, cette loi contient comme innovations majeures :

- ❖ Relativement aux recettes affectées aux communes :

- l'institution d'un Impôt Général Synthétique (IGS) forfaitaire, en remplacement de l'impôt libératoire et du régime simplifié d'imposition, pour les petites et très petites entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à FCFA 50 millions ;
- l'extension du champs des Centimes Additionnels Communaux (CAC) aux droits d'accises, à la Taxe Spéciale sur le Revenu (TSR) et aux droits d'enregistrement sur la commande publique ;
- le relèvement de 0,5% à 1% du taux du droit d'accises spécial destiné au financement de l'enlèvement et du traitement des ordures au bénéfice des CTD ;
- l'élargissement du champ d'application de la contribution des licences pour inclure les jeux de hasard et de divertissement.

❖ **Relativement aux recettes affectées aux Régions, il a été consacré l'affectation des ressources fiscales ci-après :**

- une quote-part du produit du solde transférable de la redevance pétrolière et gazière ;
- une quote-part du produit de la redevance minière ;
- une quote-part du produit de la Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP) ;
- une quotité du produit du Fonds pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement ;
- l'intégralité des recettes du droit de timbre d'aéroport (DTA) ;
- une quote-part de 50% du produit du droit de timbre sur carte grise ;
- une quote-part de 60% du produit de la redevance d'utilisation des fréquences radioélectriques ;
- l'institution d'un droit de timbre local.

En matière d'administration fiscale, la réforme adoptée consacre à titre exclusif aux SFE, le transfert de la compétence de collecte des impôts, taxes et redevances locaux et, l'alignement des procédures fiscales à appliquer à ces prélèvements, sur celles déjà en vigueur pour la collecte des impôts d'État.

Cette réforme consacre également la transformation des centres divisionnaires des impôts en Centres de Fiscalité Locale et des Particuliers (CFLP) et la création dans chaque CTD d'une Unité de Suivi de la Fiscalité Locale (USFL).

2.1.2. Réformes budgétaires

Les réformes entreprises en matière de procédures budgétaires des CTD visent à améliorer la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la gestion des finances publiques locales. Elles sont sous tendue par la mise en application du code général des CTD, l'alignement aux directives communautaires ainsi qu'aux pratiques internationales en la matière. Elles se traduisent ainsi qu'il suit :

- ❖ **En matière de nomenclature budgétaire** : il a été question de préciser les règles de présentation des opérations du budget général et des budgets annexes. Les raisons de cette évolution sont basées sur la nécessité d'opérationnaliser les dispositifs du livre V relatif au Régime Financier des CTD, l'harmonisation des référentiels budgétaires et comptables des CTD à ceux de l'État ;
- ❖ **En matière de cadre logique des CTD** : le but ici était de répondre aux besoins d'harmonisation des programmes types applicables au niveau des CTD, dans un contexte marqué par leur disparité ainsi que de définir les indications générales et les conditions d'élaboration des programmes types applicables aux CTD ;
- ❖ **En matière de calendrier budgétaire des CTD** : Le but de cette évolution était de répondre aux besoins de spécification des étapes et des dates clés du processus de préparation du budget des CTD, tout en mettant ce calendrier en cohérence avec celui de l'État, dans une dynamique de budgétisation par programme ;
- ❖ **En matière de procédure budgétaire des CTD** : il s'agissait de fixer les orientations relatives à la préparation, l'exécution, le suivi et le contrôle de l'exécution des budgets des CTD ;
- ❖ **En matière de rémunération des acteurs de la dépense locale** : le but était de préciser les modalités de liquidation, d'ordonnancement et de paiement mensuel de base des membres des exécutifs des Régions et des Communes.

2.1.3. Réformes comptables

La réforme du cadre de tenue de la comptabilité générale des Collectivités Territoriales Décentralisées, inspirée des directives communautaires CEMAC de 2011, a pour fondement juridique interne, la loi du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées qui, en son livre cinquième, prévoit la mise en œuvre d'une comptabilité générale inspirée de celle en vigueur au niveau de l'Etat central. Ladite comptabilité est fondée sur le principe de la constatation des droits et des obligations et a pour but de donner une image fidèle de l'évolution du patrimoine et de la situation financière de chaque CTD.

À cet effet, elle élargit le champ des opérations courantes de gestion et intègre les travaux d'inventaire en fin de gestion, comparables à ceux de l'État et des entreprises privées. Elle rend nécessaire la constitution d'un bilan d'ouverture (BO) pour retracer à leur valeur « actuelle » et de façon détaillée, l'ensemble des actifs (dont les immobilisations et les créances) et des passifs (notamment les dettes et provisions pour risques). Elle connaît par ailleurs un changement de dimension, avec la certification annuelle des comptes de chaque CTD, démarche distincte du contrôle juridictionnel des opérations du comptable de la CTD.

De façon spécifique, la nouvelle comptabilité générale des CTD vise :

- l'harmonisation et la modernisation du référentiel de tenue de la comptabilité des CTD à travers l'instauration d'un plan comptable unique (organisé autour de huit classes) pour toutes les CTD (Régions et Communes) ;
- l'arrimage aux standards internationaux de tenue des comptes publics avec l'affirmation de la tenue d'une comptabilité à partie double. Toute chose qui permet une meilleure cohérence des écritures, un meilleur suivi des actifs, des dettes et d'autres engagements pris par la CTD ;
- l'introduction d'une comptabilité en hors bilan pour retracer et suivre les engagements pris par la CTD. Cette innovation contribue à l'amélioration de la qualité de la gouvernance à travers l'optimisation de la gestion des ressources et une meilleure maîtrise des risques ;

- le suivi des éléments de l'actif et du passif à travers les travaux d'inventaire qui permettent de produire la situation patrimoniale reflétant l'image réelle de la CTD ;
- la production obligatoire des états financiers de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie et état annexé) ;
- la facilitation des travaux de certification des comptes des CTD par les cabinets d'expertise en finances publiques agréés par la Chambre des Comptes de la Cour Supreme, lesquels conduisent à émettre une opinion sur la régularité des informations contenues dans les états financiers.

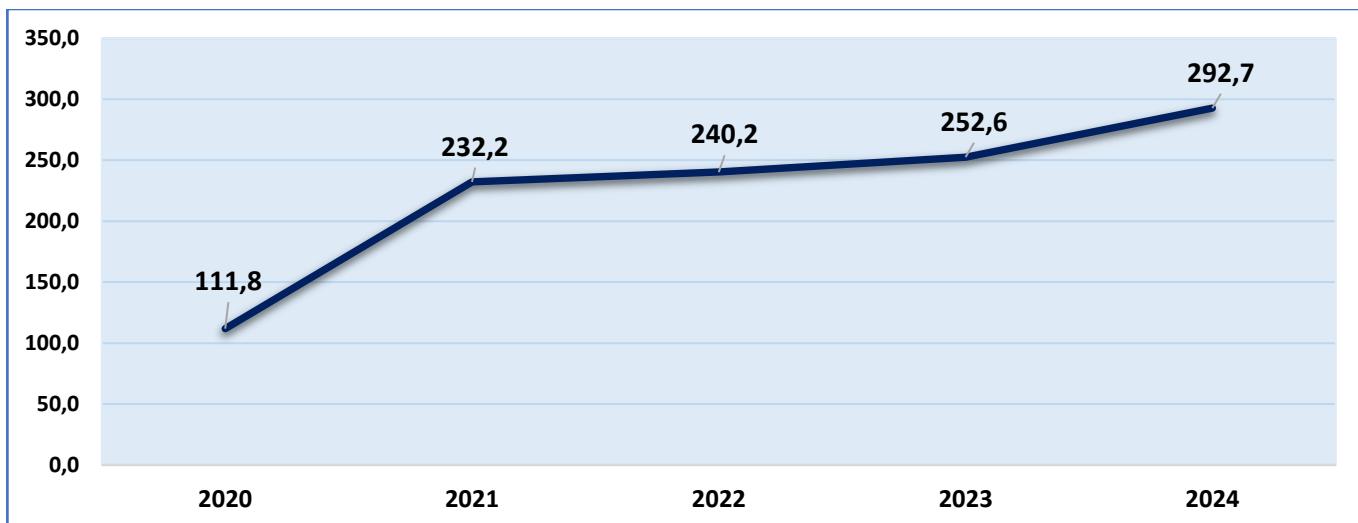
Complété par la comptabilité budgétaire et nourrie par la comptabilité des matières pour le volet dédié au suivi des immobilisations, des stocks et des valeurs inactives, cette comptabilité est adossée sur un dispositif intégré de gestion des risques comptables. Ce dernier responsabilise l'ensemble des acteurs de la chaîne d'exécution du budget de la CTD à travers l'actualisation des documents conçus à cet effet à savoir : la cartographie des risques et l'organigramme fonctionnel de la CTD. Le but est de garantir la fiabilité de l'information comptable ; la régularité et la sincérité des opérations ; la conformité au dispositif légal et réglementaire en vigueur ainsi que la détection des erreurs fraudes et toutes autres irrégularités.

2.2. Évolution du financement

2.2.1. *Évolution de la Dotation Générale de la Décentralisation*

2.2.1.1. *Inscription en Loi de Finances*

La DGD destinée au financement partiel de la décentralisation vise à allouer les ressources aux CTD pour l'exercice des compétences transférées. Il ressort globalement qu'elle a connu une tendance haussière passant de FCFA 111,8 milliards en 2020 à FCFA 292,7 milliards en 2024, soit une augmentation de FCFA 180,9 milliards (+161,8%). Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la DGD sur la période 2020-2024.

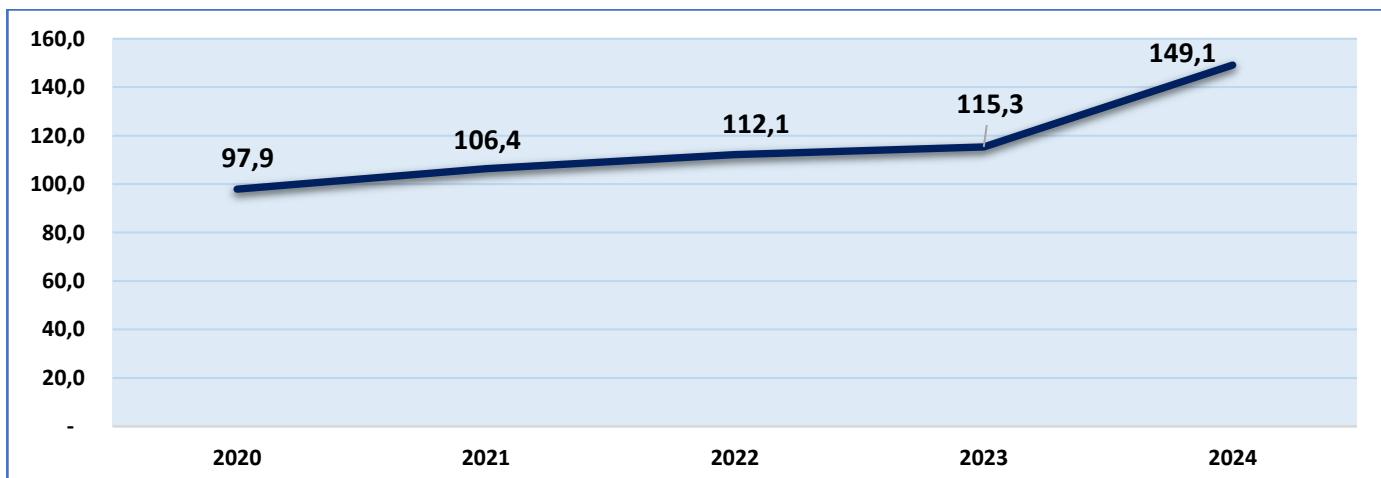
Graphique 2 : Évolution de la DGD entre 2020-2024 (milliards de FCFA)

Source : MINFI

Cette progression soutenue témoigne de la volonté du Gouvernement d'accroître substantiellement les moyens alloués aux CTD, dans un contexte marqué par la rareté des ressources financières, afin de renforcer l'exercice des compétences dans les volets investissement et fonctionnement.

❖ Dotation Générale de la Décentralisation volet investissement

Entre 2020 et 2024, on observe une augmentation continue de la DGD volet investissement passant de FCFA 97,9 milliards en 2020 à FCFA 149,1 milliards en 2024, soit une augmentation de FCFA 51,2 milliards (+52,3%). Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la DGD en investissement sur la période 2020-2024.

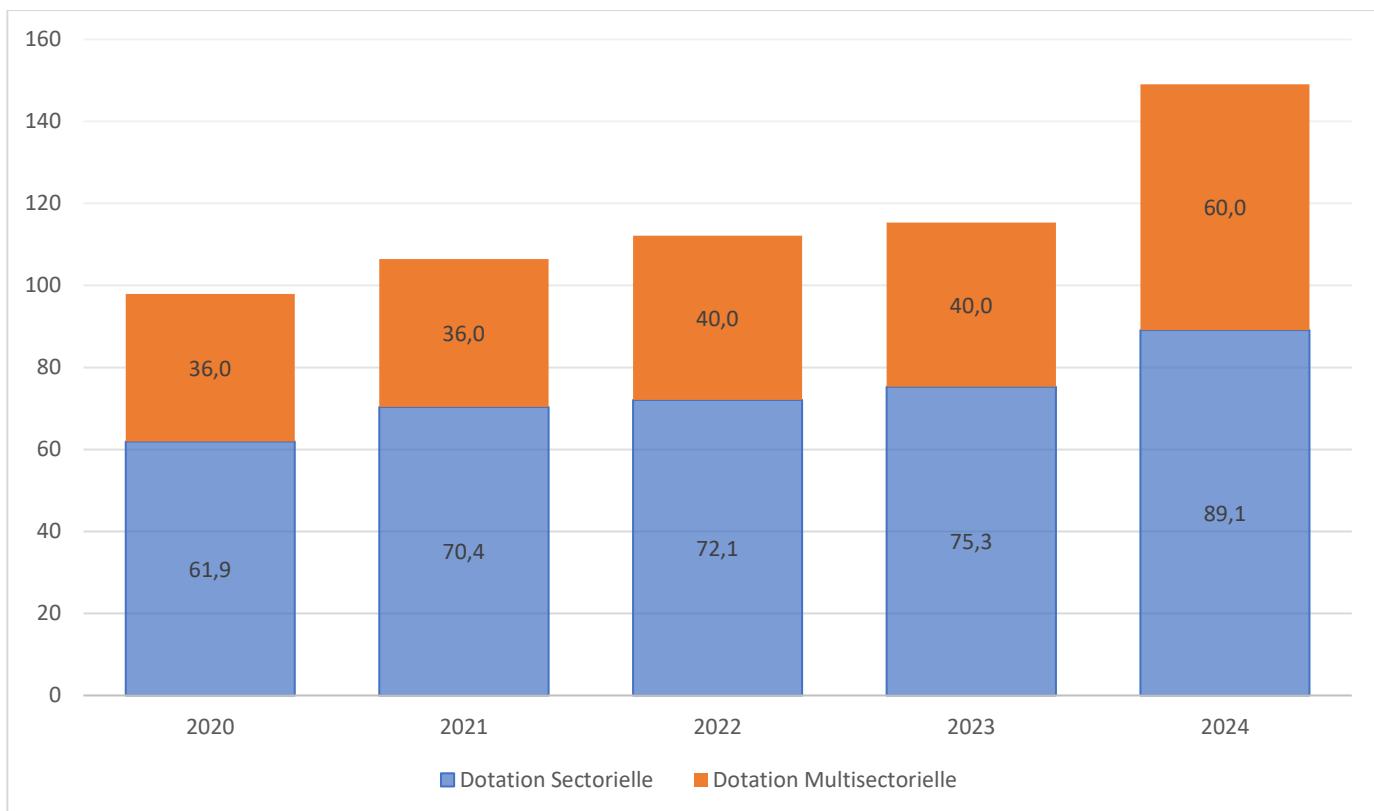
Graphique 3 : Évolution de la DGD en investissement (en milliards de FCFA)

Source : MINFI

La DGD est mise à disposition des CTD sous forme de dotation multisectorielle et de dotation sectorielle. La dotation multisectorielle, portée par le MINDDEVEL finance les projets issus de tous les secteurs d'activité dans le respect des domaines de compétence, tandis que la dotation sectorielle, inscrite dans les budgets des autres administrations sectoriels finance les projets d'investissement publics sectoriels relevant exclusivement des domaines de compétence desdites administrations.

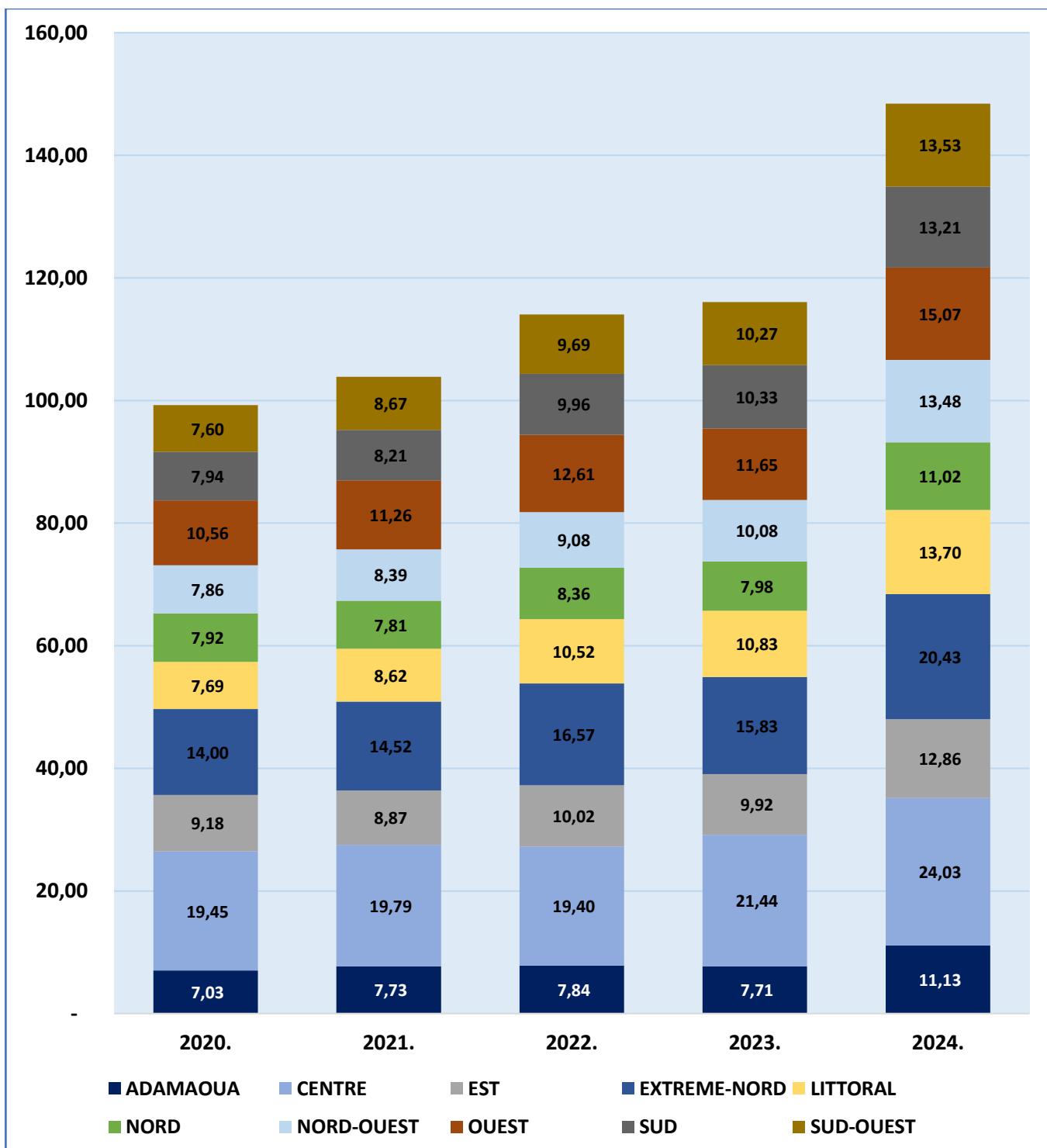
La dotation sectorielle qui était de FCFA 61,9 milliard en 2020 est passée à FCFA 89,1 milliards en 2024, soit une augmentation de 27,2 milliards (+43,9%). De même, la dotation multisectorielle est passée de FCFA 36 milliards en 2020 à FCFA 60 milliards en 2024, soit une augmentation de 24 milliards (+66,7%).

Graphique 4 : Évolution des dotations sectorielle et multisectorielle de la DGI entre 2020-2024 (milliards de FCFA)



Source : MINEPAT

Le niveau de la Dotation Générale de la Décentralisation volet investissement a connu une évolution positive dans l'ensemble des Régions du Cameroun depuis la promulgation du CGCTD.

Graphique 5 : Évolution de la DGI suivant les Régions 2020-2024 (milliards de FCFA)

Source : MINEPAT

❖ Dotation Générale de Fonctionnement

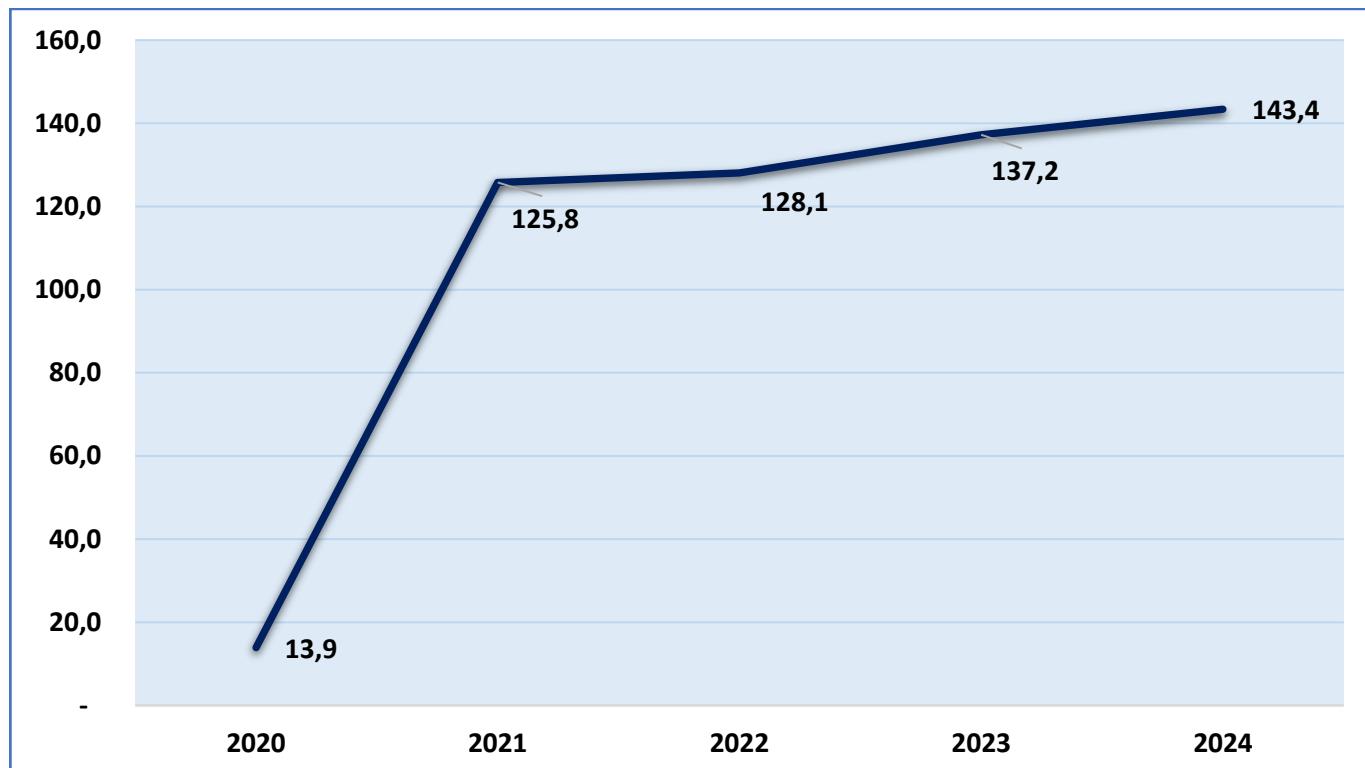
La Dotation générale de fonctionnement (DGF) est répartie entre les ressources transférées en fonctionnement, la dotation destinée aux régions et les autres emplois. Outre le

financement du fonctionnement des organes de suivi de la décentralisation, tels que le Conseil national de la décentralisation (CND), le Comité interministériel des services locaux (CISL), le Comité national des finances locales (CONAFIL) et la Commission interministérielle de coordination et d'orientation de la décentralisation (CICOD), les autres emplois prévus dans le cadre de la Dotation générale de la décentralisation (DGD) concernent notamment :

- la rémunération des exécutifs communaux et régionaux ;
- l'appui aux syndicats de communes ;
- l'appui au Programme national de formation aux métiers de la ville ;
- l'appui aux interventions des services déconcentrés de l'État ; et
- l'appui aux dépenses de fonctionnement spéciales ou d'urgence en faveur de certaines CTD.

Entre 2020 et 2024, on observe un accroissement continu de la DGD en fonctionnement qui est passé de FCFA 13,9 milliards en 2020 à FCFA 143,4 milliards en 2024 ; soit une augmentation de FCFA 129,5 milliards (+931,6%). Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la DGD sur la période 2020-2024.

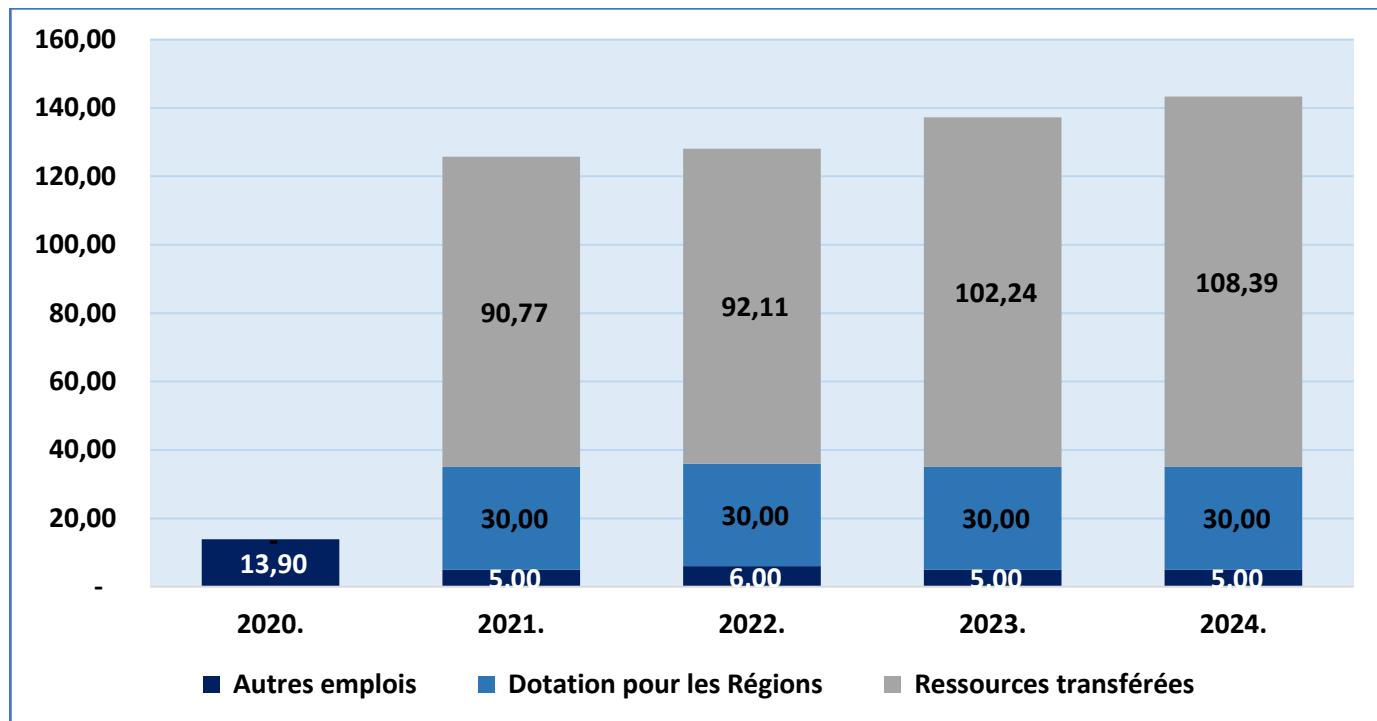
Graphique 6 : Évolution de la DGD en fonctionnement (en milliards de FCFA)



Source : MINFI

L'analyse de l'évolution de la DGF sur la période étudiée révèle qu'à l'exception de l'exercice 2020, où elle était principalement affectée aux autres emplois, la DGF s'est, au cours des exercices suivants, composée en moyenne de 73% de ressources transférées, 23 % de dotations destinées aux régions et 4 % d'autres emplois.

Graphique 7 : Évolution de la DGF suivant ses composantes entre 2020-2024 (milliards de FCFA)

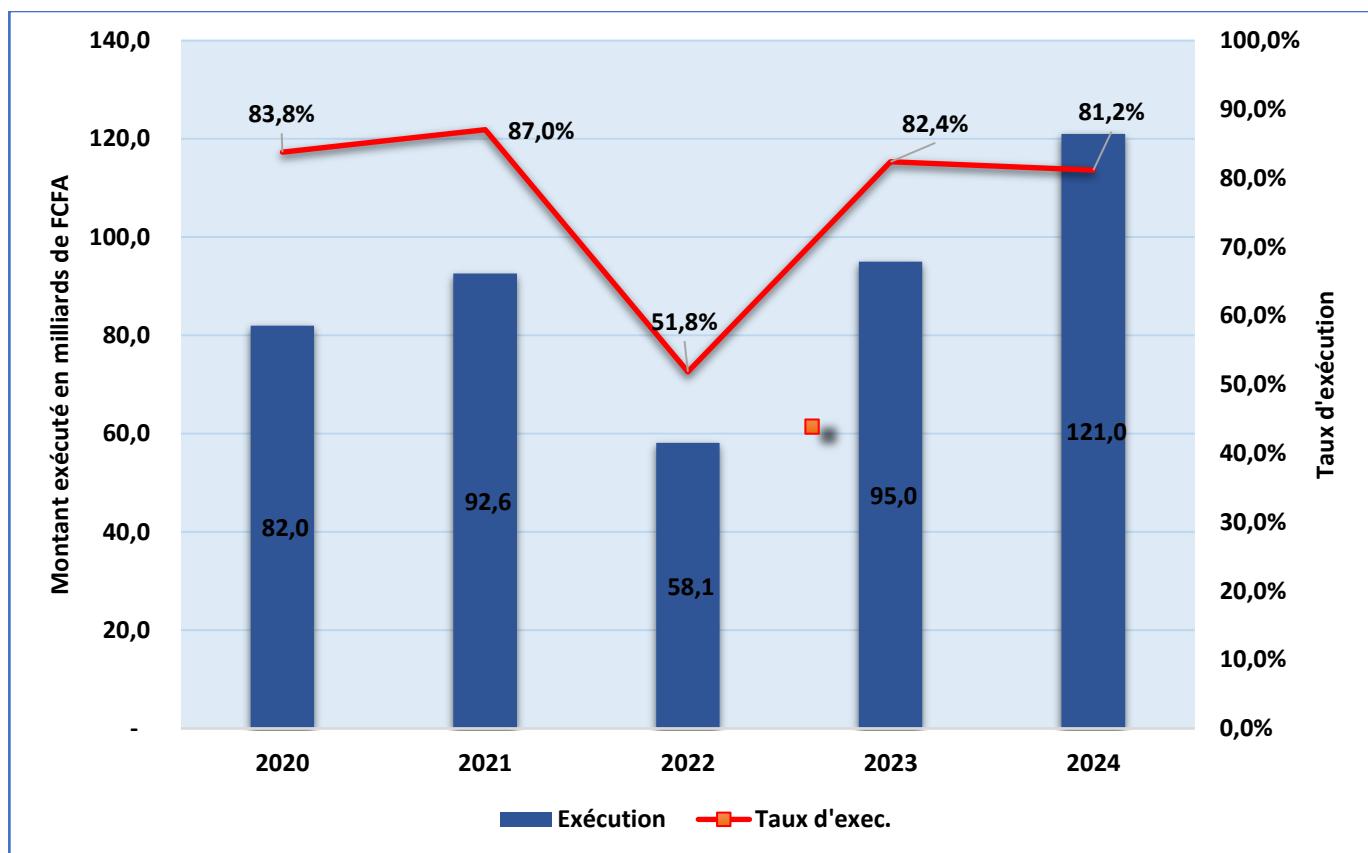


Source : MINDDEVEL

2.2.1.2. Exécution de la DGD volet investissement

Le taux d'exécution de la Dotation Générale de la Décentralisation volet Investissement, est passé de 83,8 % en 2020 à 81,2 % à 2024. Seul l'exercice 2022 affiche un taux d'exécution de 51,8 % très en deçà de la moyenne sur la période. Cette contreperformance s'explique par l'opérationnalisation en 2022 de la classification économique de la NBE-2019 et la mutation du système PROBMIS qui ont entraîné une mise à disposition tardive des autorisations de dépense et des difficultés dans la correction des autorisations dépenses présentant des erreurs, toutes choses qui conduit à un démarrage tardif des projets programmés.

Le graphique ci-après présente l'évolution des montants exécutés de la DGD volet investissement et les taux d'exécution entre 2020 et 2024.

Graphique 8 : Évolution de l'exécution de la DGD volet Investissement entre 2020 et 2024

Source : MINEPAT

Le niveau d'exécution des dotations sectorielle et multisectorielle est plus ou moins identique sur toute la période. Le tableau ci-dessous présente le niveau d'exécution des deux catégories de dotations entre 2020 2024.

Tableau 3 : Évolution de l'exécution des dotations sectorielle et multisectorielle d'investissement (milliards de FCFA)

EXERCICE	DOTATION SECTORIELLE			DOTATION MULTISECTORIELLE		
	DOTATION	EXÉCUTION	TAUX D'EXÉCUTION	DOTATION	EXÉCUTION	TAUX D'EXÉCUTION
2020	61,9	52,1	84,2%	36,0	29,9	83,0%
2021	70,4	60,6	86,1%	36,0	32,0	88,9%
2022	72,1	38,8	53,8%	40,0	19,3	48,3%
2023	75,3	62,5	83,1%	40,0	32,4	81,1%
2024	89,1	72,0	80,9%	60,0	49,0	81,6%

Source : MINEPAT

Le niveau d'exécution de la DGD volet investissement reste en dessous de 90% de la Dotation programmée ce qui correspond à un report de charges sur les exercices suivants d'au moins FCFA 10 milliards au terme de chaque exercice budgétaire pour la prise en charge des dépenses des projets contractualisés mais dont les travaux n'ont pas été achevé au cours de l'exercice. Cette situation s'explique par certaines difficultés qui impactent le taux d'exécution des projets programmés notamment :

- la maturité insuffisante de certains projets inscrits dans le BIP des CTD ;
- l'appropriation insuffisante des procédures relatives au code des marchés publics et sur la maturation des projets d'investissement public par certains acteurs de la chaîne de l'exécution des projets du BIP dans les CTD ;
- la lourdeur du processus de correction des erreurs sur les autorisations de dépenses en particulier quand la correction nécessite une annulation de l'autorisation de dépenses ;
- la crise sécuritaire dans certaines régions qui ralentit le rythme d'exécution de certains projets et impacte l'engouement des entreprises à soumissionner aux appels d'offres ;
- la collaboration insuffisante entre les exécutifs communaux et les services déconcentrés concernés.

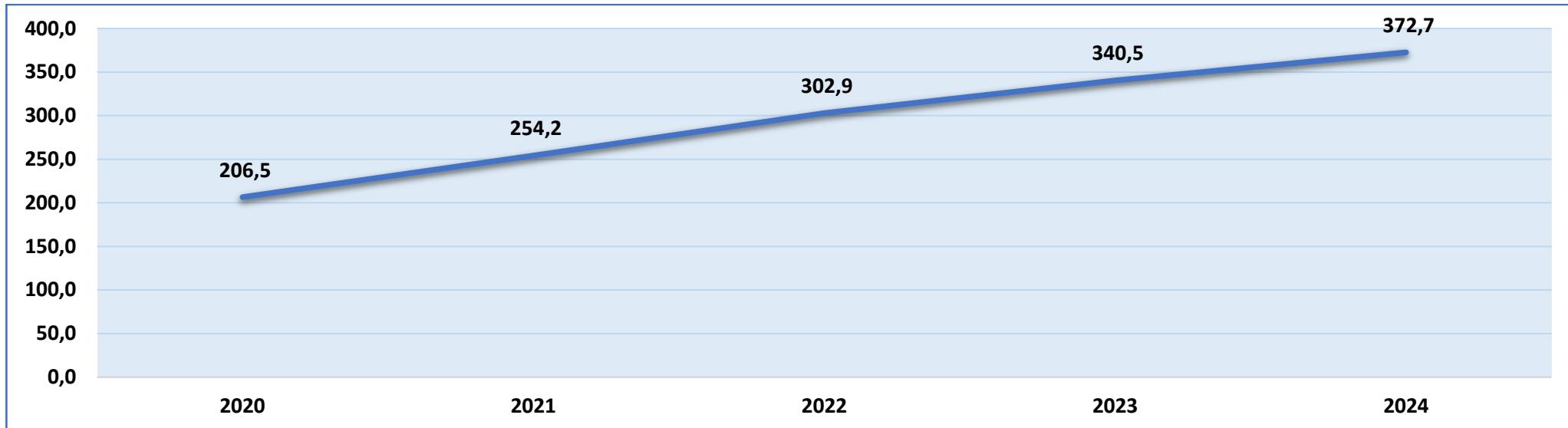
Pour pallier ces difficultés et accompagner les CTD pour une exécution optimale de la DGD volet investissement, les mesures suivantes sont entreprises :

- **pour stimuler les CTD à l'exécution optimale de leur dotation :** (i) le MINEPAT a institué en 2025 les « Awards des communes modèles dans l'exécution des projets financés par la DGD volet investissement » (ii) l'introduction du critère de performance dans l'exécution dans la nouvelle méthodologie de répartition des ressources transférées aux CTD ;
- **pour endiguer les effets de la crise sécuritaire dans certaines régions :** le MINEPAT accorde un appui financier sécuritaire aux cadres de concertation pour la bonne exécution des projets dans les régions concernées pour faciliter le suivi de l'exécution des projets ;

- **pour optimiser la préparation des projets sélectionnés** : (i) des renforcements de capacités au profit des CTD sont envisagés dans le cadre de la vulgarisation du décret de 2025 sur la maturation des projets pour une meilleure appropriation du processus de maturation (ii) la reforme sur la méthodologie de répartition des CTD devrait permettre d'envisager sur un triennat une prévisibilité des ressources dont pourrait être bénéficiaire une CTD. Cela permettrait aux CTD dimensionner le portefeuille et les coûts des projets à préparer en adéquation des projections de dotations.
- **pour une fluidité dans la modification des autorisations de dépenses** : les dispositions de la circulaire du MINFI sur l'exécution du budget en matière de modification des autorisations de dépenses des CTD ont été améliorées pour permettre la modification des autorisations de dépenses au niveau local à l'exception de certains cas exceptionnels notamment les cas nécessitant absolument une annulation de l'autorisation de dépenses ou en cas de changement de projet.
- **pour un suivi optimal des projets** : un nouveau décret sur les comités de suivi participatif de l'exécution physico-financière des projets d'investissement a été signé en 2025. Ce décret intègre désormais les régions dans le dispositif des comités de suivi mais réorganise surtout les instances chargées de suivre au niveau local l'investissement public des CTD.

2.2.2. *Évolution des recettes fiscales au profit des CTD*

Les recettes fiscales mobilisées par les SFE (Direction Générale des Impôts et la Direction Générale des Douanes) au profit des CTD, reprises dans le tableau ci-dessous, se situent à un montant global de 1 476,7 milliards de FCFA entre 2020 et 2024. Elles connaissent une évolution de 80% sur la période de référence, passant ainsi de 206,5 milliards de FCFA en 2020 à 372,7 milliards de FCFA en 2024.

Graphique 9 : Évolution des recettes fiscales collectées par les SFE au profit des CTD entre 2020-2024 (milliards de FCFA)

Source : MINEPAT

Tableau 4 : Recettes fiscales collectées par les SFE au profit des CTD entre 2020-2024 (milliards de FCFA)

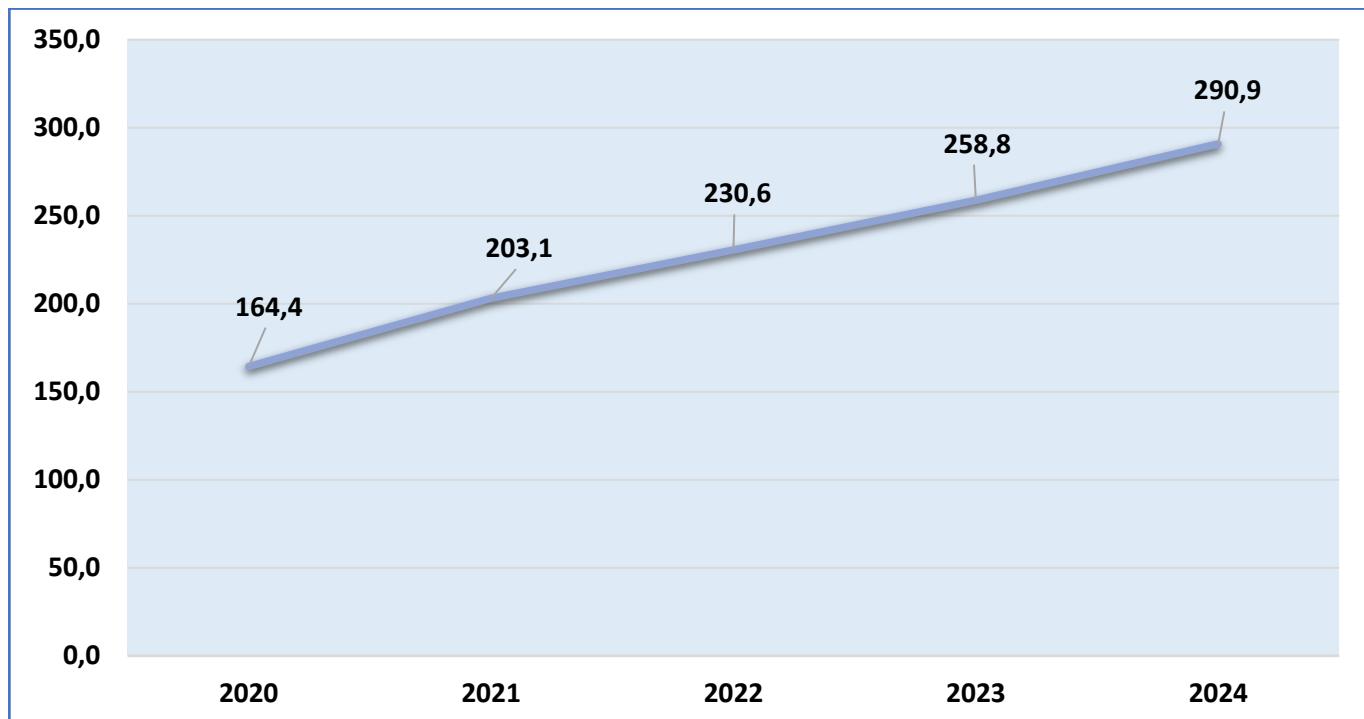
DIRECTION GÉNÉRALE	RÉALISATIONS		VARIATION 2021/20	POIDS 2021	RÉALISATIONS		VARIATION 2022/21	POIDS 2022	RÉALISATIONS		VARIATION 2023/22	POIDS 2023	RÉALISATIONS		VARIATION 2024/23	POIDS 2024
	2020	2021			2022	2023			2024	2025			2026	2027		
Direction Générale des Impôts	164,4	202,1	22,9%	79,8%	230,6	14,1%	76,1%	258,8	12,2%	76,0%	290,9	12,4%	78,1%	328,0	12,5%	81,2%
Direction Générale des Douanes	42,1	51,1	21,2%	20,2%	72,3	41,6%	23,9%	81,7	13,0%	24,0%	81,8	0,1%	21,9%	83,7	2,9%	23,5%
TOTAL	206,5	253,2	22,6%	100,0%	302,9	19,6%	100,0%	340,5	12,4%	100,0%	372,7	9,4%	100,0%			

Source : MINFI

2.2.2.1. *Recettes fiscales collectées par la Direction Générale des Impôts au profit des CTD*

Ces recettes connaissent une évolution régulière, passant de FCFA 164,4 milliards en 2020 à FCFA 290,9 milliards en 2024, soit une évolution de FCFA 126,5 milliards (+76,9%). Le graphique ci-après présente cette évolution.

Graphique 10 : Évolution des recettes fiscales collectées par la Direction Générale des Impôts entre 2020-2024 (milliards de FCFA)



Source : MINFI

À l'analyse des natures de recette, il est observé que les CAC4 sont la principale recette fiscale des Communes, avec un poids estimé de plus de 80% sur les cinq exercices visés. Le rendement de l'Impôt libératoire quant à lui demeure faible, ce prélèvement étant, en grande partie, collecté par les CTD elles-mêmes sur la période de référence. La forte augmentation du rendement des recettes fiscales observée en 2021 (+23,6%), s'explique entre autres par le rebond de l'activité économique intervenu suite à la crise sanitaire du covid 19.

Les détails par nature de recettes sont présentés dans le tableau ci-après.

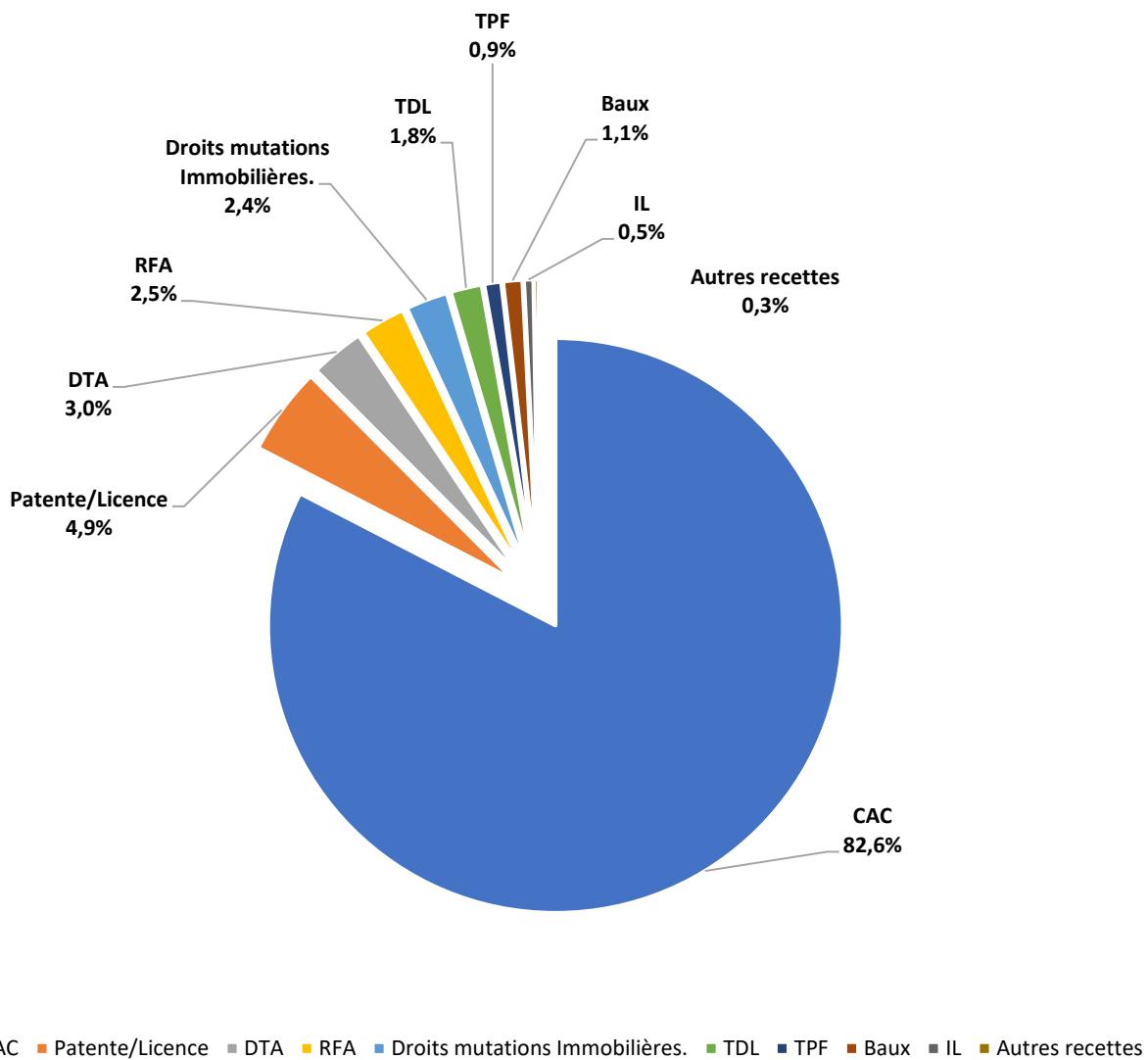
⁴ Les CAC collectées sur la TVA interne, l'Impôt sur les Sociétés non pétrolières et l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques.

Tableau 5 : Recettes fiscales collectées par la Direction Générale des Impôts au profit des CTD (millions de FCFA)

RECETTE FISCALE	RÉALISATIONS		VARIATION 2021/20	RÉALISATIONS 2022	VARIATION 2022/21	RÉALISATIONS 2023	VARIATION 2023/22	RÉALISATIONS 2024	VARIATION 2024/23
	2020	2021							
Centimes Additionnels Communaux (CAC)	128 001	165 212	+29,1%	189 946	+15,0%	217 990	+14,8%	246 799	+13,2%
Patente/Licence	9 566	10 793	+12,8%	11 406	+5,7%	11 114	-2,6%	13 799	+24,2%
Droit de Timbre Automobile (DTA)	7 000	7 000	+0,0%	7 000	+0,0%	7 000	+0,0%	7 000	+0,0%
Redevance Forestière Annuelle (RFA)	5 720	5 913	+3,4%	6 088	+3,0%	5 398	-11,3%	5 665	+4,9%
Droits mutations Immobilières.	5 098	4 444	-12,8%	5 987	+34,7%	6 245	+4,3%	5 303	-15,1%
Taxe de Développement Local (TDL)	3 602	3 814	+5,9%	3 961	+3,9%	4 246	+7,2%	4 511	+6,2%
Taxe/Propriété Foncière (TPF)	2 044	1 893	-7,4%	2 209	+16,7%	2 203	-0,3%	2 506	+13,8%
Baux	2 517	3 125	+24,1%	2 258	-27,7%	2 140	-5,3%	2 302	+7,6%
Impôt libératoire (IL)	568	633	+11,4%	1 114	+76,0%	1 708	+53,3%	1 948	+14,1%
Autres recettes	265	270	+1,9%	608	+125,1%	770	+26,7%	1 049	+36,3%
TOTAL RECETTES CTD	164 379	203 096	+23,6%	230 578	+13,5%	258 813	+12,2%	290 883	+12,4%

Source : MINFI

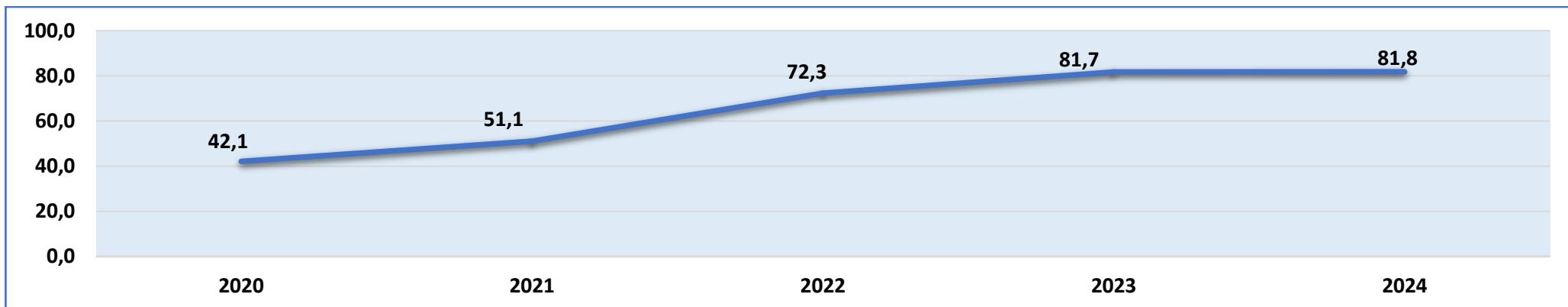
Graphique 11 : Poids des natures des recettes fiscales collectées par la Direction Générale des Impôts entre 2020-2024



Source : MINFI

2.2.2.2. Recettes fiscales collectées par la Direction Générale des Douanes au profit des CTD

Les recettes concernées sont les CAC et le Droit d'accises spécial destiné à l'enlèvement et au traitement des ordures. Elles connaissent une progression significative sur la période de référence passant de FCFA 42,1 milliards en 2020 à FCFA 81,8 milliards en 2024, soit une hausse de FCFA 39,7 milliards (+94,2%), retracée dans le tableau ci-dessous.

Graphique 12 : Évolution des recettes fiscales collectées par la Direction Générale des Douanes entre 2020-2024 (milliards de FCFA)

Source : MINFI

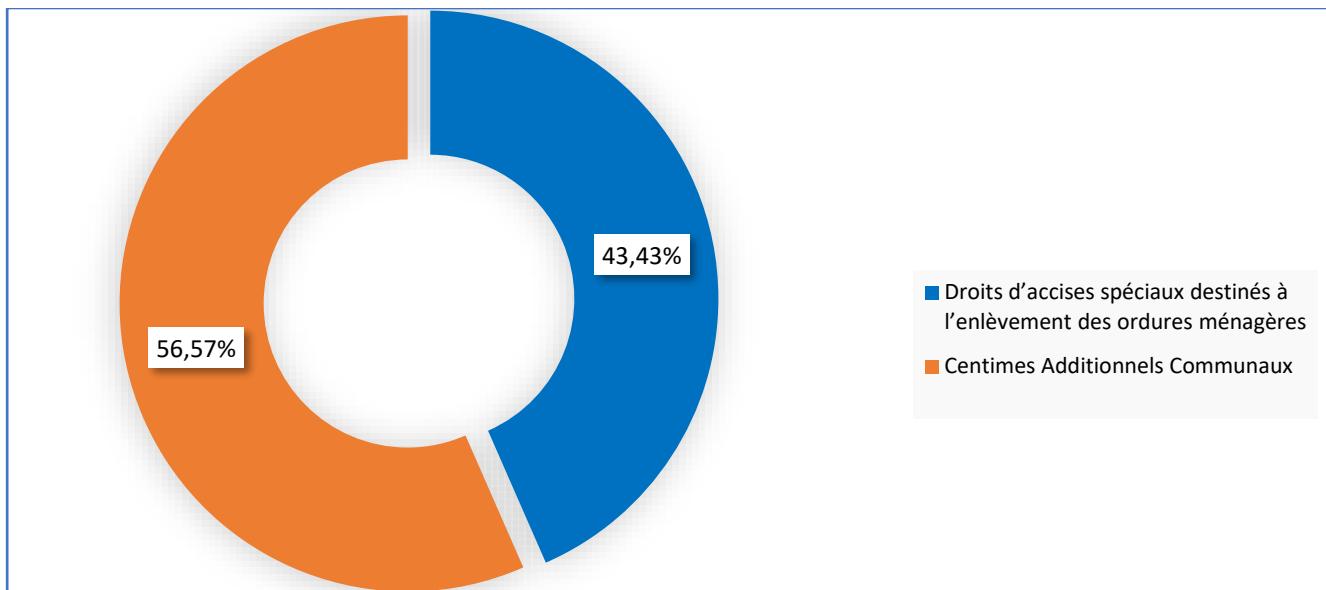
Tableau 6 : Recettes fiscales collectées par la Direction Générale des Douanes au profit des CTD (millions de FCFA)

RECETTE FISCALE	RÉALISATIONS		VARIATION 2021/20	POIDS 2021	RÉALISATIONS	VARIATION 2022/21	POIDS 2022	RÉALISATIONS	VARIATION 2023/22	POIDS 2023	RÉALISATIONS	VARIATION 2024/23	POIDS 2024
	2020	2021			2022			2023			2024		
Droits d'accises spéciaux destinés à l'enlèvement des ordures ménagères	12 624	16 380	29,7%	32,1%	35 747	118,2%	49,4%	38 972	9,0%	47,7%	39 155	0,5%	47,9%
Centimes Additionnels Communaux	29 490	34 681	17,6%	67,9%	36 575	5,5%	50,6%	42 731	16,8%	52,3%	42 627	-0,2%	52,1%
TOTAL	42 114	51 061	21,2%	100,0%	72 323	41,6%	100,0%	81 704	13,0%	100,0%	81 782	0,1%	100,0%

Source : MINFI

Les CAC sur TVA de porte demeurent la principale nature de ressource collectée par la Direction Générale des Douanes en faveur des Communes, avec un poids estimé à 57% sur la période 2020-2024. Le Droit d'accises spécial destiné à l'enlèvement et au traitement des ordures en faveur des CTD a quant à lui connu une forte progression à partir de l'exercice 2022 du fait du doublement de son taux de prélèvement par la LF 2022, passant ainsi de 0,5% à 1%.

Graphique 13 : Poids des natures des recettes fiscales collectées par la Direction Générale des Douanes entre 2020-2024



Source : MINFI

2.2.2.3. *Modalités de versement des recettes fiscales*

Les recettes fiscales mobilisées par l'État au profit des communes sont reversées :

- soit au **moyen du versement direct en totalité ou en partie** (retenue de base) par la rétrocession périodique du produit ou de la fraction du produit des prélèvements concernés aux communes bénéficiaires ;
- soit par **le mécanisme de la péréquation** à travers une répartition trimestrielle des ressources concernées aux communes, communautés urbaines et communes d'arrondissement fondées principalement sur le critère démographique ;
- soit par **le mécanisme de l'intercommunalité** suivant lequel une fraction des recettes fiscales abonde un fonds commun logé au FEICOM pour le financement des projets présentés par les communes conformément au Code d'intervention de ladite institution.

2.2.2.4. *Focus sur les Impôts Communaux Soumis à Péréquation (ICSP)*

Le principe constitutionnel du développement harmonieux de l'ensemble du territoire national justifie la mise en place du système de péréquation horizontale dont les modalités sont encadrées par le CGI et deux décrets du PM signés l'un en 2011 et ses modificatifs subséquents, pour la répartition des CAC et autres impôts communaux soumis à péréquation, et l'autre en 2019, modifié en 2023, pour la répartition du droit d'accises spécial destiné au financement de l'enlèvement et du traitement des ordures au bénéfice des CTD (DAS).

Le produit des impôts locaux ci-après est centralisé et redistribué aux communes, communes d'arrondissement et communautés urbaines au titre de la péréquation :

- 42% des centimes additionnels communaux ;
- 18% de la redevance forestière annuelle ;
- 90% du droit de timbre automobile ;
- 9% du droit de timbre sur la publicité ;
- 90% de la taxe de développement local payée par les salariés du secteur public et des contribuables relevant de la Direction des Grandes Entreprises ;
- 95% du droit d'accises spécial destiné au financement de l'enlèvement et du traitement des ordures au bénéfice des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Sur la période de référence (2020-2024), c'est un montant global de ressources fiscales de l'ordre de 579,3 milliards qui a été réparti à l'ensemble des communes au titre de la péréquation. Les ressources de péréquation ont connu une évolution positive sur la période référence, passant de 92,4 milliards en 2020, à 142,4 milliards en 2024. Les CAC demeurent la principale ressource de péréquation avec un poids estimé de 67,8%, en suite viennent le droit d'accises spécial et le droit de timbre automobile, représentant respectivement 21,5 % et 5,7%. Les détails relatifs aux ressources de péréquation sont produits dans le tableau 15 ci-dessous.

Une ventilation de la part des ressources de péréquation affectées directement aux Communes bénéficiaires dans les différentes Régions est présenté dans le tableau 16 ci-dessous.

Tableau 7 : Statistiques sur la mobilisation des ressources de péréquation sur la période 2020-2024

RÉGIONS	RESSOURCES DE PÉRÉQUATION	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL	POIDS
ADAMAOUA	CAC-ICSP	4 085 848 575	3 599 982 080	5 677 236 677	4 734 999 570	4 919 517 019	23 017 583 921	
	DAS	836 917 080	357 472 606	1 135 992 930	812 769 967	1 302 993 481	4 446 146 064	
	TOTAL	4 922 765 655	3 957 454 686	6 813 229 607	5 547 769 537	6 222 510 500	27 463 729 985	5,09%
CENTRE	CAC-ICSP	15 304 309 807	16 103 687 563	15 784 356 285	21 140 669 566	21 988 012 727	90 321 035 948	
	DAS	4 970 975 082	2 123 253 858	5 936 166 104	4 627 056 583	6 684 565 327	24 342 016 954	
	TOTAL	20 275 284 889	18 226 941 421	21 720 522 389	25 767 726 149	28 672 578 054	114 663 052 902	21,24%
EST	CAC-ICSP	4 302 534 532	3 752 579 114	4 120 748 774	4 900 540 813	5 040 528 275	22 116 931 508	
	DAS	730 411 597	311 980 892	991 427 265	737 151 555	1 209 734 560	3 980 705 869	
	TOTAL	5 032 946 129	4 064 560 006	5 112 176 039	5 637 692 368	6 250 262 835	26 097 637 377	4,83%
EXTRÊME-NORD	CAC-ICSP	12 901 302 211	10 824 754 742	11 957 124 479	13 978 576 037	14 488 676 808	64 150 434 277	
	DAS	2 945 091 338	1 257 937 616	3 997 532 157	2 374 157 418	2 587 789 754	13 162 508 283	
	TOTAL	15 846 393 549	12 082 692 358	15 954 656 636	16 352 733 455	17 076 466 562	77 312 942 560	14,32%
LITTORAL	CAC-ICSP	10 266 281 651	12 987 195 657	14 653 780 675	17 103 394 343	17 601 707 371	72 612 359 697	
	DAS	4 468 963 189	1 908 829 391	5 233 161 435	2 987 359 488	6 636 864 165	21 235 177 668	
	TOTAL	14 735 244 840	14 896 025 048	19 886 942 110	20 090 753 831	24 238 571 536	93 847 537 365	17,38%
NORD	CAC-ICSP	5 388 430 340	6 018 765 293	6 721 911 844	7 836 267 113	8 132 241 473	34 097 616 063	
	DAS	1 597 533 971	682 355 093	2 168 419 478	1 298 895 455	1 677 478 399	7 424 682 396	

RÉGIONS	RESSOURCES DE PÉRÉQUATION	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL	POIDS
	TOTAL	6 985 964 311	6 701 120 386	8 890 331 322	9 135 162 568	9 809 719 872	41 522 298 459	7,69%
NORD-OUEST	CAC-ICSP	7 646 386 625	6 558 457 493	7 337 855 434	8 538 658 510	8 889 721 085	38 971 079 147	
	DAS	1 636 331 896	698 926 861	2 221 082 005	1 534 643 624	2 243 476 292	8 334 460 678	
	TOTAL	9 282 718 521	7 257 384 354	9 558 937 439	10 073 302 134	11 133 197 377	47 305 539 825	8,76%
OUEST	CAC-ICSP	7 985 992 521	6 864 778 747	7 552 293 636	8 863 177 340	9 206 415 771	40 472 658 015	
	DAS	1 627 902 996	695 326 623	2 209 640 802	1 506 596 738	2 292 088 656	8 331 555 815	
	TOTAL	9 613 895 517	7 560 105 370	9 761 934 438	10 369 774 078	11 498 504 427	48 804 213 830	9,04%
SUD	CAC-ICSP	3 617 055 635	3 453 124 378	3 826 728 197	4 662 088 493	4 696 390 041	20 255 386 744	
	DAS	80 009 577	256 558 407	815 303 135	726 559 176	1 433 688 807	3 312 119 102	
	TOTAL	3 697 065 212	3 709 682 785	4 642 031 332	5 388 647 669	6 130 078 848	23 567 505 846	4,37%
SUD-OUEST	CAC-ICSP	6 238 695 448	5 620 643 230	6 154 169 448	7 331 113 674	7 570 420 019	32 915 041 819	
	DAS	165 915 220	532 023 117	1 690 687 593	1 395 655 109	2 559 580 902	6 343 861 941	
	TOTAL	6 404 610 668	6 152 666 347	7 844 857 041	8 726 768 783	10 130 000 921	39 258 903 760	7,27%
TOTAL	CAC-ICSP	77 736 837 345	75 783 968 297	83 786 205 449	99 089 485 459	102 533 630 589	438 930 127 139	100%
	DAS	19 060 051 946	8 824 664 464	26 399 412 904	18 000 845 113	28 628 260 343	100 913 234 770	100%
	TOTAL	96 796 889 291	84 608 632 761	110 185 618 353	117 090 330 572	131 161 890 932	539 843 361 909	100%

Source : MINDDEVEL

Tableau 8 : Tableau de répartition des ICSP par Région sur la période 2020-2024

RÉGION	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL	POIDS
ADAMAOUA	4 085 848 575	3 599 982 080	5 677 236 677	4 734 999 570	4 919 517 019	23 017 583 921	5,24%
CENTRE	15 304 309 807	16 103 687 563	15 784 356 285	21 140 669 566	21 988 012 727	90 321 035 948	20,58%
EST	4 302 534 532	3 752 579 114	4 120 748 774	4 900 540 813	5 040 528 275	22 116 931 508	5,04%
EXTRÊME-NORD	12 901 302 211	10 824 754 742	11 957 124 479	13 978 576 037	14 488 676 808	64 150 434 277	14,62%
LITTORAL	10 266 281 651	12 987 195 657	14 653 780 675	17 103 394 343	17 601 707 371	72 612 359 697	16,54%
NORD	5 388 430 340	6 018 765 293	6 721 911 844	7 836 267 113	8 132 241 473	34 097 616 063	7,77%
NORD-OUEST	7 646 386 625	6 558 457 493	7 337 855 434	8 538 658 510	8 889 721 085	38 971 079 147	8,88%
OUEST	7 985 992 521	6 864 778 747	7 552 293 636	8 863 177 340	9 206 415 771	40 472 658 015	9,22%
SUD	3 617 055 635	3 453 124 378	3 826 728 197	4 662 088 493	4 696 390 041	20 255 386 744	4,61%
SUD-OUEST	6 238 695 448	5 620 643 230	6 154 169 448	7 331 113 674	7 570 420 019	32 915 041 819	7,50%
TOTAL	77 736 837 345	75 783 968 297	83 786 205 449	99 089 485 459	102 533 630 589	438 930 127 139	100%

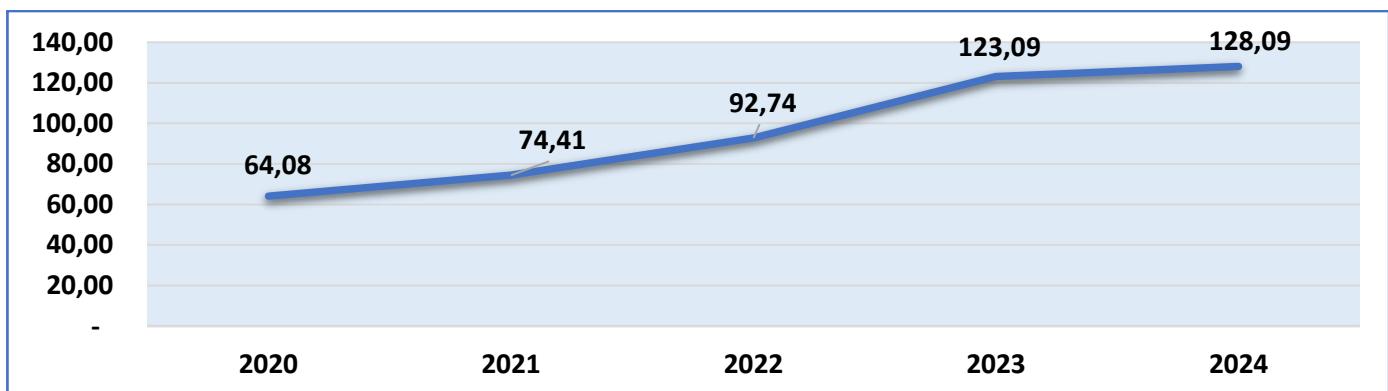
Source : MINDDEV

L'écart observé entre le montant directement affecté aux Communes et celui centralisé au titre de la péréquation se justifie par les allocations faites au profit des organismes de suivi de l'accompagnement de la décentralisation, des opérations spécifiques et des comptes spéciaux.

2.2.2.5. *Bilan du versement effectif des ressources aux CTD*

Les versements effectifs à l'endroit des CTD ont connu une croissance considérable passant de FCFA 64,08 milliards à FCFA 128,09 milliards en 2024, soit une variation de FCFA 64,01 milliards en valeur absolue et de +99,89% en valeur relative.

Graphique 14 : Évolution des versements des ICSP entre 2020 et 2024 (milliards de FCFA)



Source : MINFI

Tableau 9 : Situation des versements effectifs aux CTD entre 2020-2024 sur la base des arrêtés pris par le MINDDEVEL 2024

RÉGION	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
ADAMAOUA	3 310 240 378	3 585 723 271	4 350 021 761	5 719 694 282	5 969 559 908	22 935 239 600
CENTRE	11 452 362 602	14 726 218 195	19 279 352 683	25 428 212 868	26 543 827 729	97 429 974 077
EST	3 414 305 759	3 603 547 378	4 321 285 790	5 579 562 438	5 971 633 212	22 890 334 577
EXTREME NORD	10 604 441 654	10 870 318 833	13 320 272 420	17 876 723 501	18 530 900 660	71 202 657 068
LITTORAL	9 161 020 600	13 266 133 386	17 014 524 891	23 310 184 406	23 812 008 843	86 563 872 127
NORD	5 750 645 475	6 066 865 847	7 478 884 151	9 969 018 695	10 450 267 960	39 715 682 128
NORD OUEST	6 187 680 833	6 707 649 036	8 089 425 618	10 594 539 730	11 180 203 781	42 759 498 998
UEST	6 375 682 498	6 819 849 302	8 280 573 408	10 923 333 824	11 349 023 346	43 748 462 379
SUD	2 767 135 286	3 248 300 817	3 882 008 737	4 952 494 771	5 176 644 368	20 026 583 979
SU OUEST	5 058 225 945	5 515 375 825	6 724 636 434	8 734 409 057	9 107 446 160	35 140 093 421
TOTAL	64 081 741 030	74 409 981 890	92 740 985 893	123 088 173 573	128 091 515 969	482 412 398 355

Source : MINFI

Toutefois, il convient de noter l'écart de FCFA 96,86 milliards, obtenu de la différence entre le potentiel de mobilisation des ressources par les SFE au bénéfice des CTD (FCFA 579,27 milliards) à travers le mécanisme de péréquation, et les versements effectifs (FCFA 482,41 milliards) sur la période sus indiquée est dû à plusieurs facteurs :

- les effets négatifs de la pandémie à COVID 19 sur l'économie nationale ;
- l'implémentation des réformes budgétaires et comptables induites par l'internalisation au sein du corpus national des directives communautaires CEMAC ;
- les difficultés sécuritaires dans les régions de l'Extrême Nord, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest ;
- la conjoncture morose de l'économie mondiale.



CHAPITRE III : **PRISE EN COMPTE DE LA DECENTRALISATION DANS LA LOI DE FINANCES 2026**

CHAPITRE 3 : PRISE EN COMPTE DE LA DÉCENTRALISATION DANS LA LOI DE FINANCES 2026

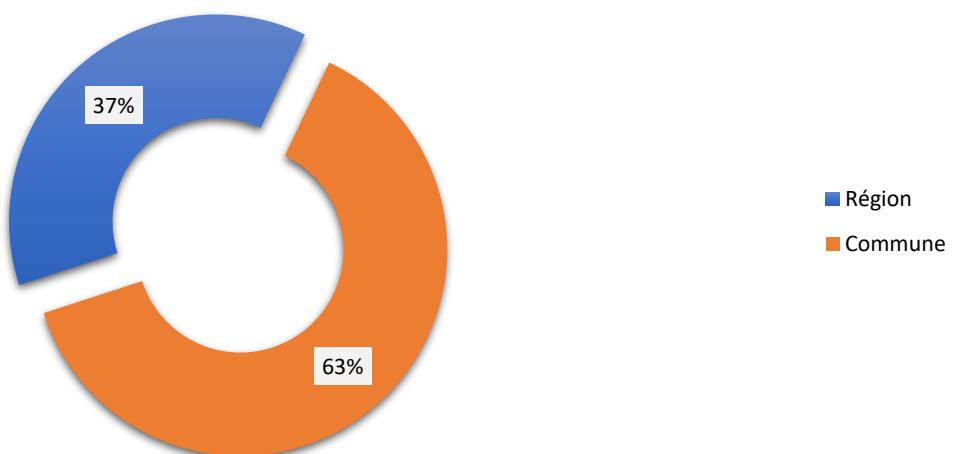
Cette section, après une présentation synthétique du niveau de crédits mobilisés en faveur de la décentralisation en 2025, met en exergue tout d'abord la cartographie des ressources des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), ensuite les projections des ressources transférées aux CTD pour la période 2026–2028, et enfin l'ensemble des crédits budgétisés par les administrations au titre des transferts aux CTD pour l'exercice 2026.

3.1. Rappel sur la Budgétisation en 2025

La budgétisation des RT aux CTD en 2025, est matérialisée par le transfert d'un montant global de FCFA 958,83 milliards aux CTD, soit FCFA 185,91 milliards, en investissement et FCFA 772,92 milliards en fonctionnement. La proportion des ressources allouées aux compétences effectivement exercées était de 31,66%, soit FCFA 303,52 milliards. Les ressources dédiées aux compétences non exercées quant à elles représentent 68,34% des ressources transférées.

La répartition des ressources budgétisées par les administrations en transfert aux CTD suivant le type de CTD, a fait état de ce que 63% de ces ressources sont destinées aux communes, contre 37% des ressources destinées aux régions.

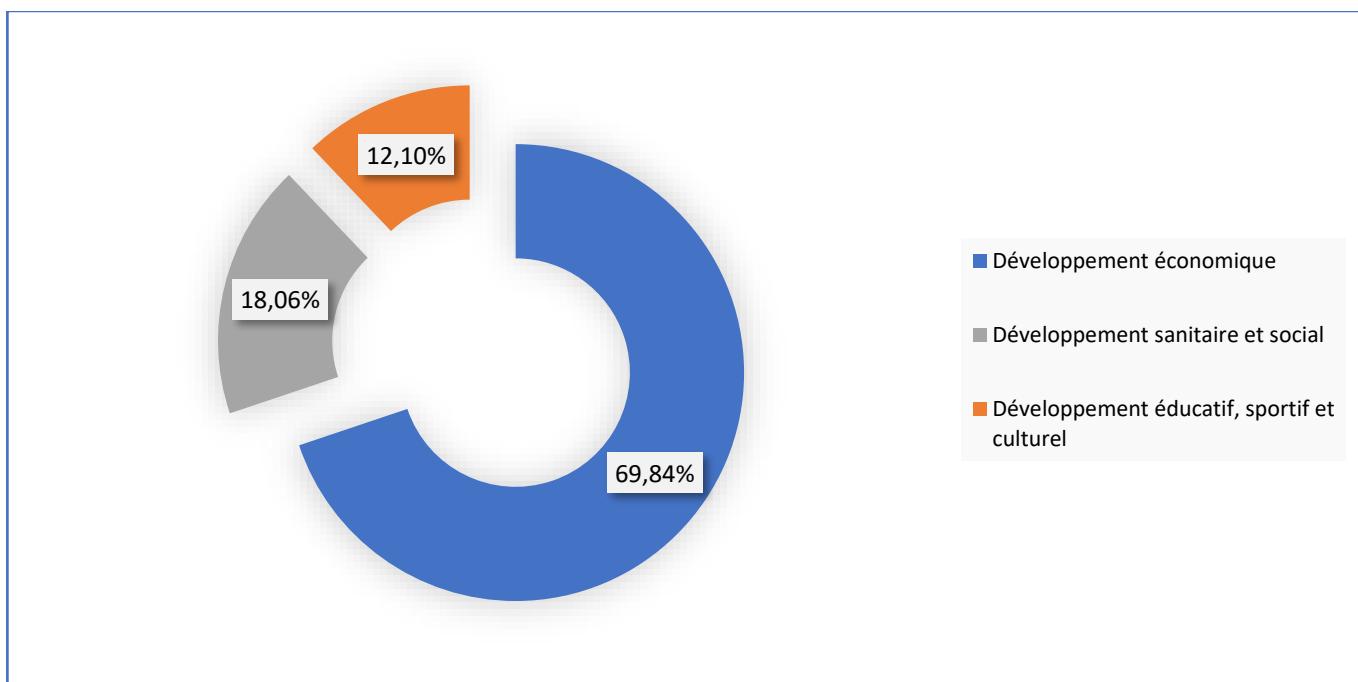
Graphique 15 : Ressources transférées par type de CTD en 2025



Source : MINFI

En s'intéressant à la répartition des ressources transférées suivant les trois (03) domaines prévus par le CGCTD à savoir : le domaine du développement économique, le domaine du développement sanitaire et social, et le domaine du développement éducatif, sportif et culturel, au titre de l'exercice 2025, le domaine du développement économique représente celui ayant la part la plus importante des ressources transférées, celles-ci s'élèvent à FCFA 211 990 160 000, soit 69,84% du total des RT destinées à la décentralisation. Ensuite, vient le développement sanitaire et social dont les ressources y afférentes représentent 18,06%. Enfin, le domaine culturel présent le plus faible taux de ressources transférées, soit 12,10%.

Graphique 16 : Ressources transférées suivant le domaine de la compétence en 2025



Source : MINFI

3.2. Projections sur le triennat 2026-2028

Cette section présente la projection à moyen terme des Ressources Transférées aux CTD sur la période 2026-2028. Elle porte essentiellement sur la Dotation générale à la décentralisation, notamment les compétences exercées de la dotation multisectorielle et la dotation sectorielle.

Dans le principe, les orientations de la circulaire sur la préparation du budget indiquent qu'en matière de mise en œuvre de la décentralisation, les dotations en RT faites par les administrations doivent être croissantes. Ainsi les administrations veillent au moment de leur passage aux conférences Budgétaires, à maintenir cette tendance haussière.

Tableau 10 : Programmation des RT par ministère sur la période 2026-2028

ADMINISTRATION	2025	2026	2027	2028
14 MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE	595 000	565 000	850 000	850 000
15 MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE	24 267 024	39 619 785	27 707 110	36 283 355
16 MINISTERE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	1 220 000	1 018 006	1 488 873	1 700 000
21 MINISTERE DU COMMERCE	680 000	680 000	680 000	680 000
23 MINISTERE DU TOURISME ET DES LOISIRS	2 491 500	2 156 500	2 156 500	1 978 250
25 MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	48 377 000	6 494 000	7 470 000	7 600 000
26 MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	1 800 000	1 900 000	1 610 000	1 635 000
27 MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	77 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
28 MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	740 000	755 000	780 000	755 000
30 MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	9 070 000	9 200 000	9 200 000	13 000 000
31 MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	4 080 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000
32 MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE	12 100 000	15 500 000	15 000 000	14 500 000
33 MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE	350 000	350 000	350 000	350 000
35 MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	700 000	760 000	790 000	820 000
36 MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS	30 513 456	34 000 000	35 000 000	36 000 000
38 MINISTERE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN	7 600 000	8 716 617	8 196 484	8 514 293
39 MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ECONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	800 000	889 000	1 936 700	2 280 000
40 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	35 618 817	58 700 000	68 000 000	75 500 000
42 MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	1 073 000	1 113 000	1 113 000	1 113 000
43 MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	2 162 080	2 089 371	2 030 818	1 518 531
46 MINISTERE DES TRANSPORTS	80 000	-	-	-
60 SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	17 988 076	17 988 076	17 988 076	17 988 076
TOTAL	279 305 953	266 094 355	265 947 561	286 665 505

Source : MINFI

Tableau 11 : Programmation des RT par ministère et compétence sur la période 2026-2028

ADMINISTRATION / COMPÉTENCE	2025	2026	2027	2028
14 MINISTÈRE DES ARTS ET DE LA CULTURE	595 000	565 000	850 000	850 000
Création et gestion de centres socioculturels et de bibliothèques de lecture publique	485 000	455 000	740 000	740 000
Organisation au niveau local de journées culturelles, de manifestations culturelles traditionnelles et concours littéraires et artistiques	110 000	110 000	110 000	110 000
15 MINISTÈRE DE L'EDUCATION DE BASE	24 267 024	39 619 785	27 707 110	36 283 355
Création, conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements périscolaires de la commune	19 003 024	18 918 658	24 207 110	29 483 355
Participation à l'acquisition des matériels et fournitures scolaires	3 429 000	17 001 127	200 000	200 000
Recrutement et prise en charge du personnel d'appoint desdites écoles	1 835 000	3 700 000	3 300 000	6 600 000
16 MINISTÈRE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	1 220 000	1 018 006	1 488 873	1 700 000
Création et gestion des stades municipaux, centres et parcours sportifs, piscines, aires de jeux et arènes	1 220 000	1 018 006	1 488 873	1 700 000
21 MINISTÈRE DU COMMERCE	680 000	680 000	680 000	680 000
Construction, équipement, gestion et entretien des marchés, gares routières et abattoirs	680 000	680 000	680 000	680 000
23 MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS	2 491 500	2 156 500	2 156 500	1 978 250
Création et Exploitation des parcs de loisirs	645 000	395 000	395 000	300 000
Mise en valeur de sites touristiques communaux	890 000	805 000	805 000	900 000
Organisation des manifestations socioculturelles à des fins de loisirs	313 500	313 500	313 500	156 750
Promotion du tourisme	643 000	643 000	643 000	621 500
25 MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	48 377 000	6 494 000	7 470 000	7 600 000
Création, équipement, gestion, entretien, maintenance des lycées et des collèges	6 350 000	6 394 000	7 270 000	7 400 000
Participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges de l'État, par le biais des structures de dialogue et de concertation	100 000	-	-	-
Recrutement et prise en charge du personnel d'appoint des lycées et collèges	41 827 000	-	-	-
Répartition, allocation des bourses et aides scolaires	100 000	100 000	200 000	200 000

ADMINISTRATION / COMPÉTENCE	2025	2026	2027	2028
26 MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	1 800 000	1 900 000	1 610 000	1 635 000
Création et gestion de centres socioculturels et de bibliothèques de lecture publique	1 800 000	1 900 000	1 610 000	1 635 000
27 MINISTÈRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	77 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
Élaboration et exécution des plans d'investissements communaux	77 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
28 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	740 000	755 000	780 000	755 000
Création, entretien et gestion des espaces verts, parcs et jardins d'intérêt communal	260 000	-	-	-
Élaboration, mise en œuvre et suivi des plans ou schémas régionaux d'action pour l'environnement	100 000	75 000	100 000	75 000
Lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances	320 000	300 000	300 000	300 000
Opérations de reboisement et création de bois communaux	-	260 000	260 000	260 000
Protection des ressources en eaux souterraines et superficielles	60 000	120 000	120 000	120 000
30 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	9 070 000	9 200 000	9 200 000	13 000 000
Promotion des activités de production agricoles, pastorales, artisanales et piscicoles d'intérêt communal	9 070 000	9 200 000	9 200 000	13 000 000
31 MINISTÈRE DE L'ELEVAGE, DES PECHESES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	4 080 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000
Promotion des activités de production agricoles, pastorales, artisanales et piscicoles d'intérêt communal	4 080 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000
32 MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE	12 100 000	15 500 000	15 000 000	14 500 000
Alimentation en eau potable	6 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Contribution à l'électrification des zones nécessiteuses	6 100 000	7 500 000	7 000 000	6 500 000
33 MINISTÈRE DES FORETS ET DE LA FAUNE	350 000	350 000	350 000	350 000
Opérations de reboisement et création de bois communaux	350 000	350 000	350 000	350 000
35 MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	700 000	760 000	790 000	820 000
Participation à la mise en place, à l'entretien et à l'administration des centres de formation	700 000	760 000	790 000	820 000
36 MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	30 513 456	34 000 000	35 000 000	36 000 000

ADMINISTRATION / COMPÉTENCE	2025	2026	2027	2028
Création et entretien de routes rurales non classées et des bacs	11 997 900	25 000 000	25 500 000	26 000 000
Entretien confortatif des routes nationales	-	-	-	-
Réhabilitation et entretien des routes départementales et régionales	18 515 556	9 000 000	9 500 000	10 000 000
38 MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN	7 600 000	8 716 617	8 196 484	8 514 293
Création et l'aménagement d'espaces publics urbains	692 047	502 000	238 242	395 649
Création, l'aménagement, l'entretien, l'exploitation et la gestion des voiries communautaires primaires et secondaires, de leurs dépendances et de leurs équipements, y compris l'éclairage public, la signalisation, l'assainissement pluvial, les équipements de sécurité et les ouvrages d'art	6 547 953	6 690 617	7 161 758	7 092 346
Création, l'entretien, la gestion des espaces verts, parcs et jardins communautaires	-	502 000	238 242	395 649
Planification urbaine, les plans et schémas directeurs d'aménagement concerté, de rénovation urbaine et de remembrement. A cet effet, la communauté urbaine donne son avis sur le projet de schéma régional d'aménagement du territoire avant son approbation	360 000	502 000	238 242	395 649
Participation à l'élaboration des documents de planification urbaine et des schémas directeurs des collectivités territoriales	-	520 000	320 000	235 000
39 MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	800 000	889 000	1 936 700	2 280 000
Appui aux micro-projets générateurs de revenus et d'emplois	800 000	889 000	1 936 700	2 280 000
40 MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE	35 618 817	58 700 000	68 000 000	75 500 000
Création, conformément à la carte sanitaire, équipement, gestion et entretien des formations sanitaires de la région	5 000 000	5 000 000	10 000 000	15 000 000
Création, équipement, gestion et entretien des centres de santé à intérêt communal, conformément à la carte sanitaire	8 850 000	8 700 000	13 000 000	15 000 000
Le recrutement et la gestion du personnel infirmier et paramédical des centres de santé intégrés (CSI) et des centres médicaux d'arrondissement (CMA)	21 768 817	44 000 000	44 000 000	44 000 000
Participation à l'organisation et à la gestion de l'approvisionnement en médicaments, réactifs et dispositifs essentiels en conformité avec la politique nationale de santé	-	1 000 000	1 000 000	1 500 000

ADMINISTRATION / COMPÉTENCE	2025	2026	2027	2028
42 MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES	1 073 000	1 113 000	1 113 000	1 113 000
Assistance aux formations sanitaires et établissements sociaux	160 000	740 000	740 000	740 000
Organisation et gestion de secours au profit des nécessiteux	373 000	373 000	373 000	373 000
Participation à l'entretien et à la gestion de centres de promotion et/ou de réinsertion sociale	540 000	-	-	-
43 MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	2 162 080	2 089 371	2 030 818	1 518 531
Participation à l'entretien et à la gestion en tant que de besoin de centres de promotion et de réinsertion sociales	2 162 080	2 089 371	2 030 818	1 518 531
46 MINISTÈRE DES TRANSPORTS	80 000	-	-	-
Participation à l'entretien et à la gestion en tant que de besoin de centres de promotion et de réinsertion sociales (Appui aux CTD pour la mise en place du transport urbain de masse)	80 000	-	-	-
60 SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	17 988 076	17 988 076	17 988 076	17 988 076
Nettoiement des rues, chemins et espaces publics communaux	17 988 076	17 988 076	17 988 076	17 988 076
Total général	279 305 953	266 094 355	265 947 561	286 665 505

Source : MINFI

Tableau 12 : Programmation des RT par type de CTD sur la période 2026-2028

CTD	2025	2026	2027	2028
Communes	206 130 397	243 362 355	236 914 561	251 634 005
Régions	73 175 556	22 732 000	29 033 000	35 031 500
TOTAL GÉNÉRAL	279 305 953	266 094 355	265 947 561	286 665 505

Source : MINEPAT

Tableau 13 : Programmation des RT par type de CTD et Ministères sur la période 2026-2028

CTD / ADMINISTRATION	2025	2026	2027	2028
COMMUNES	206 130 397	243 362 355	236 914 561	251 634 005
14 MINISTÈRE DES ARTS ET DE LA CULTURE	595 000	565 000	850 000	850 000
15 MINISTÈRE DE L'EDUCATION DE BASE	24 267 024	39 619 785	27 707 110	36 283 355
16 MINISTÈRE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	1 220 000	1 018 006	1 488 873	1 700 000
21 MINISTÈRE DU COMMERCE	680 000	680 000	680 000	680 000
23 MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS	1 848 500	1 513 500	1 513 500	1 356 750
26 MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	1 800 000	1 900 000	1 610 000	1 635 000
27 MINISTÈRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	77 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
28 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	640 000	680 000	680 000	680 000
30 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	9 070 000	9 200 000	9 200 000	13 000 000
31 MINISTÈRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	4 080 000	3 600 000	3 600 000	3 600 000
32 MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE	12 100 000	15 500 000	15 000 000	14 500 000
33 MINISTÈRE DES FORETS ET DE LA FAUNE	350 000	350 000	350 000	350 000
35 MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	700 000	760 000	790 000	820 000
36 MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	11 997 900	25 000 000	25 500 000	26 000 000
38 MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN	7 600 000	8 196 617	7 876 484	8 279 293
39 MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE L'ARTISANAT	800 000	889 000	1 936 700	2 280 000
40 MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE	30 618 817	52 700 000	57 000 000	59 000 000
42 MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES	533 000	1 113 000	1 113 000	1 113 000
43 MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	2 162 080	2 089 371	2 030 818	1 518 531
46 MINISTÈRE DES TRANSPORTS	80 000	-	-	-
60 SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	17 988 076	17 988 076	17 988 076	17 988 076

CTD / ADMINISTRATION	2025	2026	2027	2028
RÉGIONS	73 175 556	22 732 000	29 033 000	35 031 500
23 MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS	643 000	643 000	643 000	621 500
25 MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	48 377 000	6 494 000	7 470 000	7 600 000
28 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	100 000	75 000	100 000	75 000
36 MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	18 515 556	9 000 000	9 500 000	10 000 000
38 MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN	-	520 000	320 000	235 000
40 MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE	5 000 000	6 000 000	11 000 000	16 500 000
42 MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES	540 000	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	279 305 953	266 094 355	265 947 561	286 665 505

Source : MINEPAT

Tableau 14 : Programmation des RT par Domaine de transfert et type de CTD sur la période 2026-2028

DOMAINE / CTD	2025	2026	2027	2028
Développement Économique	174 851 532	166 378 693	176 731 260	189 167 369
<i>Communes</i>	151 235 976	150 783 693	155 811 260	162 357 369
<i>Régions</i>	23 615 556	15 595 000	20 920 000	26 810 000
Développement Éducatif, sportif et culturel	79 450 524	52 513 291	42 072 483	50 866 605
<i>Communes</i>	30 430 524	45 376 291	33 959 483	42 645 105
<i>Régions</i>	49 020 000	7 137 000	8 113 000	8 221 500
Développement sanitaire et social	25 003 897	47 202 371	47 143 818	46 631 531
<i>Communes</i>	24 463 897	47 202 371	47 143 818	46 631 531
<i>Régions</i>	540 000	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	279 305 953	266 094 355	265 947 561	286 665 505

Source : MINEPAT

Tableau 15 : Programmation des RT par type de CTD et nature de dépense (Investissement, fonctionnement) sur la période 2026-2028

CTD	2025		2026		2027		2028	
	INVEST.	FONCT.	INVEST.	FONCT.	INVEST.	FONCT.	INVEST.	FONCT.
Communes	142 564 650	63 565 747	169 437 344	73 925 011	177 904 801	59 009 760	189 310 245	62 323 760
Régions	16 311 500	56 864 056	16 310 500	6 421 500	22 511 500	6 521 500	28 010 000	7 021 500
TOTAL GÉNÉRAL	158 876 150	120 429 803	185 747 844	80 346 511	200 416 301	65 531 260	217 320 245	69 345 260

Source : MINEPAT

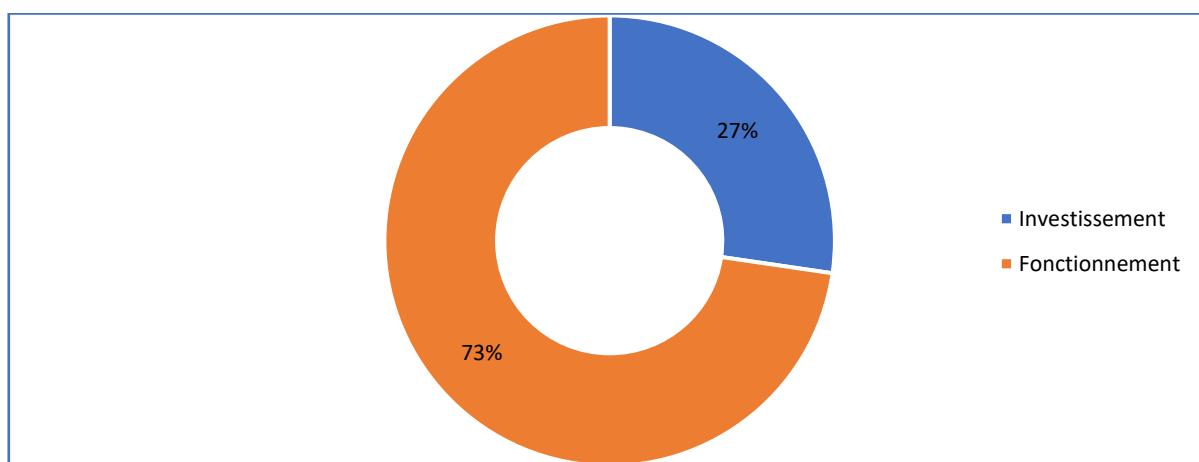
3.3. Budgétisation 2026

3.3.1. Dotation Générale de la Décentralisation

La DGD en 2026 est retracée par l'ensemble des crédits budgétisés par les administrations en transfert aux CTD. Cette budgétisation part des enveloppes budgétaires notifiées par le Premier Ministre Chef du Gouvernement aux différents chef de départements ministériels.

Pour l'exercice 2026, le montant total affecté aux départements ministériels pour les transferts en capital aux CTD s'élève à FCFA 143,79 milliards, dont FCFA 9,7 milliards destinés aux régions et FCFA 134,09 milliards aux communes. La budgétisation des ressources transférées aux CTD prévoit un volume global de FCFA 1 106,22 milliards, réparti entre FCFA 804,11 milliards pour l'investissement et FCFA 302,11 milliards FCFA pour le fonctionnement.

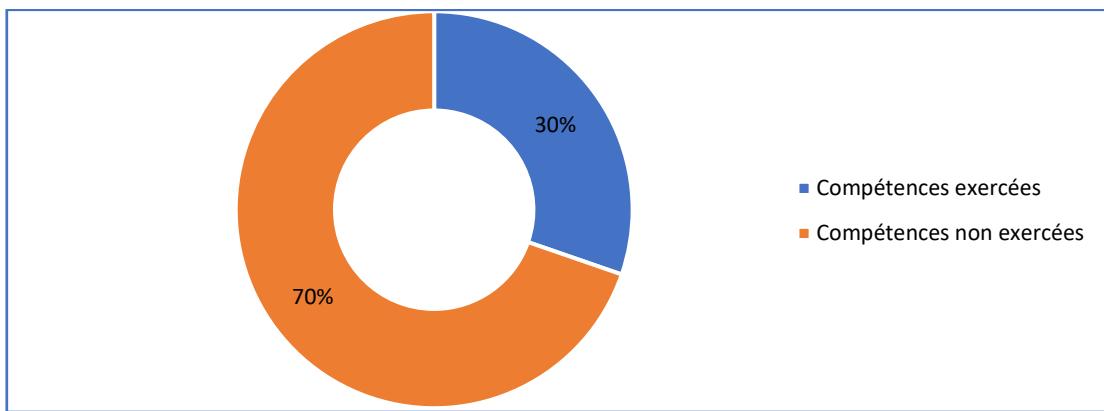
Graphique 17 : Ressources transférées par nature aux CTD en 2026



Source : MINFI

Les ressources transférées aux CTD se répartissent entre FCFA 335 milliards pour les compétences effectivement exercées et FCFA 771 milliards FCFA pour les compétences non exercées.

Graphique 18 : Ressources transférées selon l'état de l'exercice de la compétence aux CTD en 2026



Source : MINFI

3.3.2. Fiscalité locale (prévision en termes de recettes prévues par l'État au profit des CTD)

Les projections de ressources à mobiliser sont présentées en distinguant celles dont la collecte sera assurée par la Direction Générale des Impôts de celles dont le recouvrement sera effectué par la Direction Générale des Douanes.

3.3.2.1. Prévisions de ressources fiscales à mobiliser par la DGI pour le compte des CTD en 2026

Partant d'une estimation de rendement de la fiscalité affectée aux CTD de l'ordre FCFA 338,10 milliards au titre de l'exercice 2025, les projections de recettes à mobiliser en 2026 au profit des CTD se situent à environ FCFA 497,81 milliards, détaillées comme suit :

❖ Concernant l'échelon communal de la décentralisation

Les prévisions de recettes fiscales à mobiliser par la DGI au profit des communes pour l'exercice 2026 sont évaluées à 391,8 milliards, en augmentation de 53,7 milliards (+15,9%) par rapport aux estimations de 2025 de 38,1 milliards en 2025. Il est notamment prévu une montée en puissance progressive de l'Impôt général synthétique qui devrait ainsi connaître

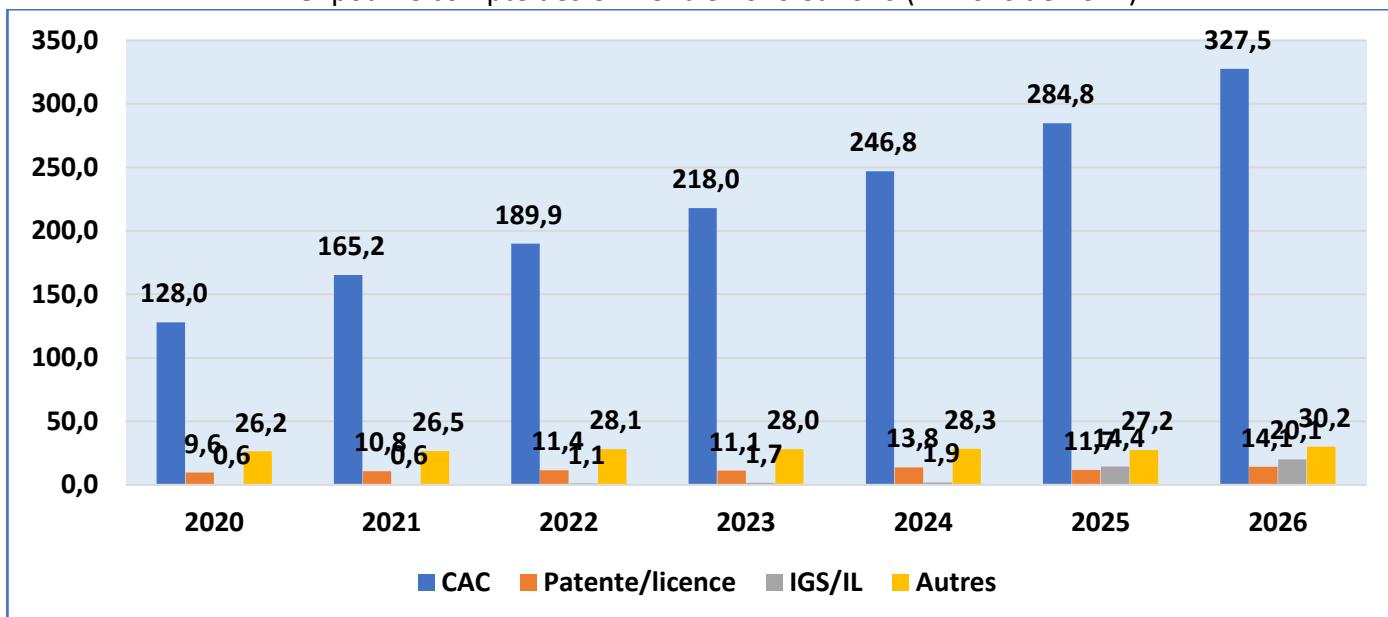
une évolution de l'ordre de 40%. Les CAC devraient également connaître une progression de 15% du fait notamment de la pleine application de la disposition de la nouvelle loi sur la fiscalité locale instaurant des CAC sur les droits d'accises ad valorem et les droits d'accises spécifiques. Le tableau ci-après présente les détails.

Tableau 16 : Prévision de ressources fiscales à mobiliser par la DGI pour le compte des CTD en 2026 (millions de FCFA)

RESSOURCE FISCALE	RÉALISATIONS	ESTIMATIONS	VARIATION 2025/24	POIDS 2025	PROJECTIONS	VARIATION 2026/25	POIDS 2026
	2024	2025			2026		
Centimes Additionnels Communaux (CAC)	246 799	284 806	+15,4%	84,2%	327 527	+15,0%	83,6%
Patente/Licence	13 799	11 729	-15,0%	3,5%	14 075	+20,0%	3,6%
Droit de Timbre Automobile (DTA)	7 000	7 000	+0,0%	2,1%	7 000	+0,0%	1,8%
Redevance Forestière Annuelle (RFA)	5 665	5 081	-10,3%	1,5%	4 573	-10,0%	1,2%
Droits mutations Immobilières.	5 303	4 063	-23,4%	1,2%	5 331	+31,2%	1,4%
Taxe de Développement Local (TDL)	4 511	4 049	-10,2%	1,2%	4 816	+19,0%	1,2%
Taxe/Propriété Foncière (TPF)	2 506	2 833	+13,0%	0,8%	3 966	+40,0%	1,0%
Baux	2 302	3 109	+35,0%	0,9%	3 314	+6,6%	0,8%
Impôt libératoire (IL)/impôt général synthétique (IGS)	1 948	14 352	+636,6%	4,2%	20 092	+40,0%	5,1%
Autres recettes	1 049	1 080	+3,0%	0,3%	1 152	+6,6%	0,3%
Total recettes CTD	290 883	338 101,3	+16,2%	100,0%	391 846	+15,9%	100,0%

Source : MINFI

Graphique 19 : Évolution de l'estimation de certaines ressources fiscales mobilisées par la DGI pour le compte des CTD entre 2020 et 2026 (millions de FCFA)



Source : MINFI

❖ **Concernant l'échelon régional de la décentralisation**

Pour la première année de mise en œuvre effective du panier fiscal prévu par la nouvelle loi portant fiscalité locale en faveur des régions, les prévisions de recettes se situent à 117,8 milliards détaillé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 17 : Prévisions de ressources fiscales à mobiliser par la DGI pour le compte des Régions en 2026 (en millions de FCFA)

NATURE DU PRELEVEMENT	RENDEMENT GLOBAL POTENTIEL	QUOTITE A AFFECTER AUX REGIONS	MONTANT INDUIT AU PROFIT DES REGIONS	POIDS ESTIME
Droit de timbre d'aéroport (DTA)	32 000	90%	28 800	24,5%
Droit de timbre sur cartes grises	3 000	50%	1 500	1,3%
Redevance d'utilisation des fréquences radioélectriques	30 000	60%	18 000	15,3%
Redevances minières	Non déterminé	Cf arrêté MINFI	À déterminer	
Solde transférable de la Redevance pétrolière et gazière	432 000	8,8%	38 016	32,3%
Taxe spéciale sur les produits pétroliers (TSPP)	166 700	18%	30 006	25,5%

NATURE DU PRELEVEMENT	RENDEMENT GLOBAL POTENTIEL	QUOTITE A AFFECTER AUX REGIONS	MONTANT INDUIT AU PROFIT DES REGIONS	POIDS ESTIME
Redevance annuelle des jeux	1 000	30%	300	0,3%
Redevances et taxes du secteur de l'eau	3 800		1 140	
<i>Redevance d'eau</i>	3 350	30%	1 005	0,9%
<i>Redevance pour prélèvement des eaux de surface ou souterraines</i>	200	30%	60	0,1%
<i>Taxe d'assainissement sur le déversement des eaux usées industrielles</i>	200	30%	60	0,1%
<i>Amendes et pénalités</i>	50	30%	15	0,0%
TOTAL			117 762	100,0%

Source : MINFI

Ainsi, les principales natures de prélèvements abondant les budgets des régions concernent le solde transférable de la redevance pétrolière et gazière (32,3%), la taxe spéciale sur les produits pétroliers (25,5%), le droit de timbre d'aéroport (24,5%) et la redevance pour utilisation des fréquences radioélectriques (15,3%).

En somme, les perspectives de mobilisation des ressources fiscales par la Direction Générale des Impôts au profit des CTD en 2026 se situent à 509,6 milliards dont 391,8 milliards pour les Communes et 117,8 milliards pour les Régions.

3.3.2.2. Prévisions de ressources fiscales à mobiliser par la DGD pour le compte des CTD en 2026

La mobilisation de ressources fiscales se fera ici uniquement au profit des communes, la Direction Générale des Douanes n'ayant pas de compétence en matière d'administration des impôts, taxes et redevances des régions. Pour l'exercice 2026, les prévisions s'élève à 94,0 milliards, en progression de 7,5 milliards (+8,7%) par rapport aux estimations à fin 2025 de 86,5 milliards. Cette progression découle de l'institution des CAC sur les droits d'accises dont la plus-value en 2026 est projetée à 3,3 milliards. Le détail y relatif est retracé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 18 : Prévisions de ressources fiscales à mobiliser par la DGD pour le compte des CTD en 2026 (millions de FCFA)

RECETTE AFFECTÉE	RÉALISATIONS	ESTIMATIONS	VARIATION 2025/24	POIDS 2025	PROJECTIONS	VARIATION 2026/25	POIDS 2026
	2024	2025			2026		
Droits d'Accises Spéciaux destinés à l'enlèvement des ordures ménagères	39 155	41 637	6,3%	48,2%	43 337	4,1%	46,1%
Centimes Additionnels Communaux	42 627	44 824	5,2%	51,8%	50 648	13,0%	53,9%
CAC/TVA	42 627	44 824	5,2%	51,8%	47 298	5,5%	50,3%
CAC/Droits d'accises					3 349		3,6%
TOTAL	81 782	86 461	5,7%	100,0%	93 984	8,7%	100,0%

Source : MINFI

3.3.2.3. Prévisions globales de ressources fiscales à mobiliser pour le compte des CTD en 2026

Une agrégation des prévisions de recettes fiscales formulées par la Direction Générale des Impôts et par la Direction Générale des Douanes permet d'obtenir les montants récapitulés dans le tableau ci-dessous au titre de l'exercice 2026.

Tableau 19 : Prévisions globales de ressources fiscales à mobiliser pour le compte des CTD en 2026 (millions de FCFA)

RECETTE AFFECTÉE	RÉALISATIONS	ESTIMATIONS	VARIATION 2025/24	POIDS 2025	PROJECTIONS	VARIATION 2026/25	POIDS 2026
	2024	2025			2026		
Recettes affectées aux Régions	0	0	-	0,0%	117 762	-	19,5%
Recettes affectées aux Communes	372 665	424 562	13,9%	100,0%	485 830	14,4%	80,5%
<i>dont : - DGI</i>	290 883	338 101	16,2%	79,6%	391 846	15,9%	64,9%
<i>- DGD</i>	81 782	86 461	5,7%	20,4%	93 984	8,7%	15,6%
TOTAL	372 665	424 562	13,9%	100,0%	603 592	42,2%	100,0%

Source : MINFI



CHAPITRE IV : **DÉFIS ET PERSPECTIVES**

CHAPITRE 4 : DÉFIS ET PERSPECTIVES

‘objectif général assigné au processus de décentralisation au Cameroun est la promotion du développement local et la démocratie de proximité. Cela se traduit par le transfert progressif des pans de politiques publiques, des ressources ainsi que de leur gestion aux CTD. La volonté ainsi exprimée, par le Gouvernement pour l’atteinte de cet objectif, s’est matérialisée au fil des années par un ensemble d’efforts consentis pour assurer l’exercice effectif desdites compétences.

En dépit des avancées considérables observées dans l’exercice des compétences, la décentralisation fait jusqu’ici face à de nombreuses difficultés. Celles-ci sont d’ordre institutionnel, humain, technique, financier, etc. Ce qui compromet les résultats escomptés en matière de fourniture des services locaux de base et le développement des territoires. Ainsi, dans ce chapitre, il sera question d’analyser les principaux obstacles qui entravent l’exercice optimal des compétences et des ressources transférées tout en proposant les pistes de solutions envisageables à l’effet de contribuer à une meilleure mise en œuvre des politiques publiques au niveau local soutenant de ce fait le bien-être des populations.

Il convient de catégoriser les défis et perspectives identifiés sous le prisme du financement, de la gouvernance, de l’exercice des compétences et des thématiques diverses.

4.1. Défis et perspectives liés au financement

Conformément au CGCTD, le transfert de compétence doit s’accompagner du transfert de ressources nécessaires à l’exercice effectif de ladite compétence. À cet effet, le financement de la décentralisation reste un défi majeur dans la mise en œuvre de ce processus. Il est primordial de définir les modalités d’un suivi à l’effet d’identifier les difficultés et les solutions relatives au transfert de ressources. Au rang des difficultés, nous pouvons relever :

- ❖ **le versement irrégulier des recettes fiscales aux CTD.** Pour y remédier il est important d’améliorer le mécanisme de mise à disposition des recettes fiscales pour faciliter l’exécution du budget par les CTD. À cet effet, les travaux en cours portant sur l’interopérabilité des systèmes informatiques participent de l’atteinte de cet objectif.

- ❖ **la faible mobilisation des recettes propres.** En guise de solution, il convient de poursuivre les efforts d'accompagnement des CTD dans la mise en œuvre des activités génératrices de revenus, sources de ressources propres. Dans cette optique, les travaux en cours avec l'appui de certains partenaires pour le développement d'un outil de suivi et d'optimisation des Recettes Non Fiscales (RNF), ainsi que ceux relatifs à l'amélioration du potentiel des recettes forestières et fauniques concourent à l'atteinte de cet objectif ;
- ❖ **le volume important des Restes À Réaliser (RAR) des CTD.** La situation financière des CTD laisse transparaître un volume important des Restes À Payer et des Dépenses Engagées et Non Ordonnancées (DENO). À cet effet, le Gouvernement encourage les CTD à la discipline budgétaire, à travers notamment l'élaboration des budgets sincères et l'adoption des plans pour l'apurement des RAR ;
- ❖ **la faible soutenabilité de la dette des CTD.** Pour y remédier, les CTD doivent créer des ressources propres pour mieux assurer les missions de développement qui leurs sont assignées par le CGCTD. Cela peut se traduire par une plus grande exploration des potentialités de leurs localités. En outre, la poursuite de la codification des procédures visant à limiter leur endettement à leur capacité de remboursement, est un enjeu crucial. Aussi, une meilleure exploitation des opportunités de financement offertes par les partenariats et la coopération décentralisée, ainsi que les finances innovantes semble être une alternative crédible ;
- ❖ **Le volume faible des ressources transférées en fonctionnement et le faible taux d'exécution des investissements dans le BIP.** Pour assurer l'exécution optimale du BIP par les CTD, il est important qu'elles se rassurent de la maturité des projets budgétisés, extraits préalablement des outils de planification et de programmation. Par ailleurs, les travaux sont en cours pour l'identification des ressources nécessaires au financement des charges résultant de l'exercice des compétences en fonctionnement.
- ❖ **les résultats mitigés du système de péréquation et l'étroitesse de l'assiette des impôts locaux.** Pour faire face à ces difficultés, la finalisation de l'implémentation de la réforme de la fiscalité locale ainsi que l'aboutissement des travaux de relecture du système de péréquation des communes et la structuration de celle des régions est un

préalable. C'est dans cet ordre que s'inscrit l'opérationnalisation des centres de fiscalité locale et des particuliers ainsi que des unités de suivi de la fiscalité locale.

- ❖ **la faible maîtrise des outils de planification budgétaire locale.** Il est observé un faible arrimage des CTD à la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) à travers la budgétisation en mode programme pour rendre mesurable l'action desdites entités. Dans cette optique, le Gouvernement a élaboré des guides sur les outils de planification et programmation budgétaires pour les CTD. Ces guides feront l'objet de vulgarisation en et d'appropriation.

4.2. Défis et perspectives en lien avec la gouvernance

La bonne gouvernance est un aspect majeur, sinon essentiel, dans la réussite de la mise en œuvre de la décentralisation. Le processus fait face à de nombreux défis, auxquels des solutions envisageables peuvent être identifiées, au rang desquels :

- ❖ **la faible implication des populations et de la société civile dans la gestion de la chose publique au niveau local.** Face à cette difficulté, les travaux en cours visent à renforcer la sensibilisation, le civisme, la culture de la participation citoyenne et l'opérationnalisation des mécanismes de concertation (comités consultatifs, budgets participatifs, forums locaux, ...);
- ❖ **le non-respect des délais d'adoption et de transmission des différents documents de gestion** (budget, comptes administratifs, comptes de gestion, de gestion-matières, ...). L'adoption et la transmission des documents de gestion ne respecte pas les délais réglementaires. À l'effet d'y remédier, le Gouvernement a entrepris des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités des ordonnateurs et des comptables publics des CTD à la reddition des comptes
- ❖ **le déficit de personnel qualifié.** L'aboutissement des travaux en cours sur la mise en place de la fonction publique locale permettra de définir les profils et les carrières pour renforcer l'attractivité des métiers dans les CTD.

CONCLUSION

En définitive, l'annexe au Projet de Loi de Finances 2026 rend compte des efforts considérables consentis par l'État pour consolider la décentralisation et renforcer les capacités des Collectivités Territoriales Décentralisées. Adossée à un cadre juridique solide et guidée par les orientations stratégiques de la Vision 2035 et de la SND-30, la politique nationale de décentralisation a enregistré, entre 2020 et 2024, des avancées notables aussi bien sur le plan institutionnel, stratégique et financier.

Les réformes engagées, qu'il s'agisse de la modernisation de la fiscalité locale, de l'amélioration des outils budgétaires ou de l'ajustement des mécanismes comptables et les réformes fiscales ont permis une montée en puissance progressive et structurée du processus.

L'évolution considérable des ressources transférées encore marquée pour l'exercice 2026, notamment la croissance soutenue de la Dotation Générale de la Décentralisation, l'augmentation des dotations sectorielles et multisectorielles ainsi que le dynamisme des recettes fiscales mobilisées au profit des CTD, témoigne clairement de la volonté de l'État d'accompagner de manière progressive l'exercice effectif des compétences transférées.

Toutefois, malgré les avancées non négligeables observées au cours de cette période, d'importants défis subsistent, notamment en matière de financement et de gouvernance.

On rang des ceux relevant du financement allusion est faite sans être exhaustive au versement irrégulier des recettes ; à la faible mobilisation des recettes propres ;l'accumulation d'un volume important de reste à payer ;la faible soutenabilité des dettes des CTD ;le faible volume des RT en fonctionnement et le faible taux d'exécution en investissement dans le BIP ;les résultats mitigés du système de péréquation et l'étroitesse de l'assiette des impôts ; s'agissant des défis en lien avec la gouvernance la faible implication de la participation citoyenne à la gestion de la chose publique locale ;le non-respect du calendrier budgétaire des CTD ;le déficit de personnel de qualité

Les perspectives ouvertes par la loi de finances 2026 invitent ainsi les acteurs de la mise en œuvre de cette politique à poursuivre les efforts engagés, en matière de financement à la mise en œuvre des activités génératrices de revenus, à la discipline budgétaire des CTD, la

budgétisation des projets matures ainsi que la finalisation des travaux en cours permettant l'identification des charges récurrentes nécessaires à l'exercice des compétences.

En matière de gouvernance, ils sont invités à la poursuite de la promotion de la culture du civisme ; à renforcer les capacités des ordonnateurs et comptables des CTD sans oublier le parachèvement de la mise en place de la fonction publique locale, toutes choses qui contribueront à faire des CTD de véritables pôles de développement.

GLOSSAIRE

A

Autonomie financière

Pouvoir qu'ont les CTD, à gérer, à organiser et à administrer librement dans la limite de la constitution, de la loi et de la morale, les affaires financières qui leur sont propres

C

Collectivité Territoriale Décentralisée

Entité de droit public à laquelle l'État a conféré la personnalité juridique et le pouvoir de s'administrer par les autorités élus.

Compétence

Pouvoir reconnu à une personne physique ou morale dans un domaine précis

Coopération décentralisée

Mode de coopération transnationale au développement comprenant toutes les relations d'amitié, de jumelage ou de partenariat nouée entre les collectivités locales d'un pays et les collectivités équivalentes ou non d'autres pays.

D

Décentralisation

Processus qui consiste en un transfert par l'État, aux Collectivités Territoriales, de compétences particulières et de moyens appropriés.

Dotation

Ensemble de crédits globalisés destinés à couvrir des dépenses spécifiques, qui ne peuvent pas être en raison de leur nature, directement associés à des objectifs de politiques publiques ou à des critères de performance

Dotation aux CTD

Transfert financier de l'État ou de tout autre organisme public vers une CTD dans le but d'appuyer la réalisation d'un ouvrage public, la mise en œuvre

E

Enveloppe budgétaire

Somme totale allouée à un chapitre budgétaire, un programme, une grande masse ou alors à une CTD

F

Fiscalité locale

Ensemble des prélèvements opérés par les SFE au profit des CTD

G**Gouvernance**

Gouvernance : Ensemble des processus, des règles, et des institutions par lesquels une entité est dirigée et contrôlée

Intercommunalité : Coopération entre les Communes

L**Loi de finances**

Loi de finances : Terme générique désignant les lois qui déterminent la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'État compte tenu d'un équilibre économique et financier défini. On distingue la loi de finances initiale, la loi de finances rectificative et la loi de règlement

P**Péréquation**

Péréquation : Mécanisme de redistribution visant à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités entre les différentes CTD

Projet d'investissement public

Projet d'investissement public : Projets dont l'État (ou ses démembrements) est le commanditaire et dont le produit est destiné à l'intérêt général.



TABLEAUX

TABLEAUX

**TABLEAU 1 : Rendements globaux des impôts communaux
soumis à péréquation répartis par commune en FCFA**

TRIMESTRE / ANNÉE	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
ADAMAOUA						22 049 018 630
1^{er} trimestre	1 102 409 249	833 886 230	685 330 530	679 053 140	1 056 272 942	4 356 952 091
2^e trimestre	1 056 922 021	1 076 733 616	1 200 199 140	1 851 120 504	1 550 941 172	6 735 916 453
3^e trimestre	918 848 780	889 172 475	2 783 142 918	1 027 871 357	1 027 871 357	6 646 906 887
4^e trimestre	835 103 360	665 047 961	892 610 796	909 591 959	1 006 889 123	4 309 243 199
TOTAL	3 913 283 410	3 464 840 282	5 561 283 384	4 467 636 960	4 641 974 594	22 049 018 630
CENTRE						81 016 818 520
1^{er} trimestre	3 826 175 040	3 497 871 921	2 915 483 707	2 928 554 576	4 404 453 670	17 572 538 914
2^e trimestre	3 681 178 891	4 512 834 838	3 057 101 077	7 708 597 524	6 497 037 523	25 456 749 853
3^e trimestre	3 119 773 453	3 731 042 645	4 597 519 900	4 401 219 565	4 401 219 565	20 250 775 128
4^e trimestre	2 906 875 345	2 824 826 232	3 797 813 146	3 898 048 920	4 309 190 982	17 736 754 625
TOTAL	13 534 002 729	14 566 575 636	14 367 917 830	18 936 420 585	19 611 901 740	81 016 818 520
EST						20 632 593 254
1^{er} trimestre	1 139 022 001	842 601 038	691 203 247	682 152 148	1 070 116 164	4 425 094 598
2^e trimestre	1 093 624 888	1 088 066 380	1 211 942 473	1 875 754 192	1 568 915 747	6 838 303 680
3^e trimestre	949 825 951	897 629 753	1 093 529 413	1 034 188 083	1 034 188 083	5 009 361 283
4^e trimestre	863 470 649	669 750 712	899 140 216	914 729 769	1 012 742 347	4 359 833 693
TOTAL	4 045 943 489	3 498 047 883	3 895 815 349	4 506 824 192	4 685 962 341	20 632 593 254
EXTREME-NORD						62 017 203 369
1^{er} trimestre	3 539 607 359	2 515 904 408	2 056 914 658	2 023 751 018	3 199 712 619	13 335 890 062
2^e trimestre	3 395 142 803	3 251 333 772	3 612 489 246	5 610 706 935	4 687 243 058	20 556 915 814
3^e trimestre	2 950 677 941	2 682 296 666	3 258 180 764	3 073 941 021	3 073 941 021	15 039 037 413
4^e trimestre	2 682 962 318	1 995 397 558	2 677 147 105	2 718 721 574	3 011 131 525	13 085 360 080
TOTAL	12 568 390 421	10 444 932 404	11 604 731 773	13 427 120 548	13 972 028 223	62 017 203 369
LITTORAL						70 726 618 147
1^{er} trimestre	2 975 674 680	3 047 202 318	2 571 579 845	2 599 942 934	3 819 180 211	15 013 579 988
2^e trimestre	2 902 675 509	3 909 933 908	4 455 505 831	6 678 046 223	5 656 756 802	23 602 918 273
3^e trimestre	1 720 562 218	3 224 925 314	4 038 836 225	3 894 297 941	3 894 297 941	16 772 919 639

TRIMESTRE / ANNÉE	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
4^e trimestre	2 257 882 505	2 476 392 941	3 345 397 140	3 451 350 410	3 806 177 251	15 337 200 247
TOTAL	9 856 794 912	12 658 454 481	14 411 319 041	16 623 637 508	17 176 412 205	70 726 618 147
NORD						33 002 014 683
1^{er} trimestre	1 903 113 633	1 400 566 576	1 162 747 656	1 146 803 790	1 791 576 943	7 404 808 598
2^e trimestre	1 835 836 073	1 817 249 693	2 037 326 986	3 140 749 175	2 630 586 399	11 461 748 326
3^e trimestre		1 495 851 214	1 836 827 807	1 739 581 623	1 739 581 623	6 811 842 267
4^e trimestre	1 449 051 915	1 122 453 052	1 511 405 732	1 539 051 124	1 701 653 669	7 323 615 492
TOTAL	5 188 001 621	5 836 120 535	6 548 308 181	7 566 185 712	7 863 398 634	33 002 014 683
NORD-OUEST						37 709 594 760
1^{er} trimestre	2 063 959 744	1 542 882 111	1 265 922 190	1 251 784 840	1 956 490 727	8 081 039 612
2^e trimestre	1 979 688 327	1 992 392 068	2 218 680 026	3 429 212 528	2 870 469 533	12 490 442 482
3^e trimestre	1 720 562 218	1 644 841 106	2 003 450 470	1 896 505 037	1 896 505 037	9 161 863 868
4^e trimestre	1 564 234 893	1 228 173 891	1 648 196 857	1 677 910 284	1 857 732 873	7 976 248 798
TOTAL	7 328 445 182	6 408 289 176	7 136 249 543	8 255 412 689	8 581 198 170	37 709 594 760
OUEST						37 076 530 432
1^{er} trimestre	2 126 841 427	1 585 525 687	1 300 707 399	1 285 503 677	2 011 331 920	8 309 910 110
2^e trimestre	2 040 532 176	2 047 498 237	2 279 982 715	3 525 426 623	2 950 387 846	12 843 827 597
3^e trimestre	1 773 166 956	1 690 072 118	2 058 428 167	1 947 995 963	1 947 995 963	9 417 659 167
4^e trimestre	1 612 093 192	1 261 619 476		1 723 356 353	1 908 064 537	6 505 133 558
TOTAL	7 552 633 751	6 584 715 518	5 639 118 281	8 482 282 616	8 817 780 266	37 076 530 432
SUD						17 644 032 077
1^{er} trimestre	969 617 492	760 812 285	627 255 888	623 616 578	962 000 785	3 943 303 028
2^e trimestre	929 729 487	981 658 851	1 096 676 148	1 685 278 586	1 413 900 004	6 107 243 076
3^e trimestre	808 063 967	810 823 449	991 436 463	942 131 087	942 131 087	4 494 586 053
4^e trimestre	734 118 459	608 248 394		833 820 766	922 712 301	3 098 899 920
TOTAL	3 441 529 405	3 161 542 979	2 715 368 499	4 084 847 017	4 240 744 177	17 644 032 077
SUD-OUEST						44 931 490 164
1^{er} trimestre	1 670 207 672	1 279 813 246	1 065 907 294	1 056 400 629	1 632 118 855	6 704 447 696
2^e trimestre	1 610 421 270	1 659 338 974	1 864 090 524	2 860 109 241	2 400 345 064	10 394 305 073
3^e trimestre	1 400 681 705	1 366 913 122	1 682 736 663	1 598 705 355	1 598 705 355	7 647 742 200
4^e trimestre	16 176 667 591	1 029 401 452		1 414 970 889	1 563 955 263	20 184 995 195
TOTAL	20 857 978 238	5 335 466 794	4 612 734 481	6 930 186 114	7 195 124 537	44 931 490 164
TOTAL	83 099 001 537	66 122 865 153	69 944 538 181	85 714 368 229	88 923 126 253	393 803 899 353

Source : MINDDEVEL

**TABLEAU 2 : Récapitulatif des principaux textes d'application
du livre V du Code Général des Collectivités Territoriales
Décentralisées**

N°	TEXTES
01	Le décret N°2021/3352/PM du 17 juin 2021 fixant le plan comptable des CTD
	Le décret N°2021/3353/PM du 17 juin 2021 Fixant la nomenclature budgétaire des CTD
	Le décret N° 2023/475 du 07 novembre 2023 précisant certaines attributions et fixant les avantages des comptables publiques placés auprès des CTD
02	L'Arrêté Conjoint N°000031/AC/MINDDVEL/MINFI du 03 mars 2021 fixant le calendrier budgétaire des Collectivités Territoriales Décentralisées
	L'Arrêté Conjoint N°000026/MINDEVEL/MINFI du 02 mars 2021 précisant les modalités de liquidation, d'ordonnancement et de paiement mensuel de base des membres des exécutifs des Régions, des exécutifs des Régions, des Communautés Urbaines, des Communes et des Communes des membres des bureaux régionaux
	L'Arrêté N°00062 /A/MINDEVEL du 18 avril 2022 fixant la nomenclature des programme types applicables aux CTD
	L'Arrêté N° 000130/A/MINDEVEL du 16 juin 2022 modifiant et complétant certaines dispositions de l'Arrêté N°00011/A/MINDEVEL du 16 février 2021 fixant les modalités d'indexation et de reversement de la dotation générale de fonctionnement allouée aux communes d'Arrondissement par la Communauté urbaine de rattachement
	L'Arrêté N°0000016/MINFI du 05 juillet 2021 portant organisation et fonctionnement des recettes régionales et des recettes municipales
	L'Instruction N°0000929/IC/MINFI/MINDEVEL du 14 septembre 2023 relatif à la tenue de la comptabilité générale des CTD
03	L'Instruction Conjointe N°00007/IC/MINFI/MINDEVEL du 31 janvier 2023 relative à la préparation, l'exécution, et le contrôle du budget des Collectivités Territoriales Décentralisées
	Les Lettres Circulaires Conjointes MINDEVEL-MINFI relatives à la préparation des budgets des CTD
04	Les Lettres Circulaires du MINFI relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées

Source : MINDEVEL

TABLEAU 3 : Cartographie des compétences

Exercice/ Financial year : 2026



Transfert aux communes		Ministère concerné	Transfert aux régions		Ministère concerné		
GP01 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE							
SGP011 - ACTION ECONOMIQUE							
C0101	Promotion des activités de production agricoles, pastorales, artisanales et piscicoles d'intérêt communal	MINADER/ MINEPIA	RO101	Promotion des petites et moyennes entreprises	MINADER/ MINEPIA		
C0102	Mise en valeur de sites touristiques communaux	MINTOURL	RO102	Organisation des foires et salons	MINTOURL		
CO103	Construction, équipement, gestion et entretien des marchés, gares routières et abattoirs	MINCOMMERCE	RO103	Promotion de l'artisanat	MINCOMMERCE		
CO104	Organisation d'expositions commerciales locales	MINPMEESA	RO104	Promotion des activités agricoles, pastorales et piscicoles	MINPMEESA		
CO105	Appui aux micro-projets générateurs de revenus et d'emplois	MINPMEESA	RO105	Encouragement à la création de regroupements régionaux pour les opérateurs économiques	MINPMEESA		
			RO107	Promotion du tourisme			
CO106	Exploitation des substances minérales non concédables	MINPMEESA	RO106	Appui aux micro-projets générateurs de revenus et d'emplois	MINPMEESA		
SGP012 - DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES							
CO210	Alimentation en eau potable	MINEE					
CO211	L'élaboration et la mise en œuvre des plans communaux spécifiques de prévention des risques et d'intervention d'urgence en cas de catastrophes	MINHDU/ MINEPDDED					
CO201	Alimentation en eau potable	MINEPDDED	RO201	Gestion, protection et entretien des zones protégées et des sites naturels relevant de la compétence de la Région	MINEPDDED		
CO202	Nettoiement des rues, chemins et espaces publics communaux	MINEPDDED	RO202	Mise en défens et autres mesures locales de protection de la nature	MINEPDDED		
CO203	Suivi et contrôle de gestion des déchets industriels	MINEPDDED	RO203	Gestion des eaux d'intérêt régional	MINEPDDED		
CO204	Opérations de reboisement et création de bois communaux	MINEPDDED/ MINFOF	RO204	Création de bois, forêts et zones protégées d'intérêt régional suivant un plan dûment approuvé par le représentant de l'Etat	MINEPDDED/ MINFOF		
CO205	Lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances	MINEPDDED	RO205	Réalisation de pare-feu et mise à feu précoce dans le cadre de la lutte contre les feux de brousse	MINEPDDED		
CO206	Protection des ressources en eaux souterraines et superficielles	MINEPDDED	RO206	Gestion des parcs naturels régionaux suivant un plan soumis à l'approbation du représentant de l'Etat	MINEPDDED		
CO207	Elaboration de plans communaux d'action pour l'environnement	MINEPDDED	RO207	Elaboration, mise en œuvre et suivi des plans ou schémas régionaux d'action pour l'environnement	MINEPDDED		
CO208	Création, entretien et gestion des espaces verts, parcs et jardins d'intérêt communal	MINEPDDED	RO208	Elaboration de plans régionaux spécifiques d'intervention d'urgence et de prévention des risques	MINEPDDED		
CO209	Gestion au niveau local des ordures ménagères	MINEPDDED/ MINDDEL					
SGP013 - DE LA PLANIFICATION, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT							

Exercice/ Financial year : 2026



Transfert aux communes		Ministère concerné	Transfert aux régions		Ministère concerné
CO301	Création et aménagement d'espaces publics urbains	MINEPAT	RO301	Elaboration et exécution des plans régionaux de développement	MINEPAT
CO302	Elaboration et exécution des plans d'investissements communaux	MINEPAT/ MINDDEL	RO302	Passation, en relation avec l'Etat, de contrats de plans pour la réalisation d'objectifs de développement	MINEPAT/ MINDDEL
CO303	Passation, en association avec l'Etat ou la Région, de contrats-plans pour la réalisation d'objectifs de développement	MINEPAT	RO303	Participation à l'organisation et à la gestion des transports publics interurbains	MINEPAT
CO304	Elaboration des plans d'occupation des sols, des documents d'urbanisme, d'aménagement concerté, de rénovation urbaine et de remembrement	MINEPAT	RO304	Coordination des actions de développement	MINEPAT
CO305	Organisation et gestion des transports publics urbains	MINT	RO305	Elaboration conformément au plan national, du schéma régional d'aménagement du territoire	MINT
CO306	Opérations d'aménagement	MINEPAT	RO306	Participation à l'élaboration des documents de planification urbaine et des schémas directeurs des collectivités territoriales	MINEPAT
CO307	Délivrance des certificats d'urbanisme, des autorisations de lotir, des permis d'implanter, des permis de construire et de démolir	MINEPAT	RO307	Réhabilitation et entretien des routes départementales et régionales	MINEPAT
CO308	Création et entretien de voiries municipales ainsi que réalisation de travaux connexes	MINTP	RO308	Soutien à l'action des communes en matière d'urbanisme et d'habitat	MINTP
CO309	Aménagement et viabilisation des espaces habitables	MINEPAT			
CO310	Eclairage des voies publiques	MINEPAT			
CO311	Adressage et dénomination des rues, places et édifices publics	MINEPAT			
CO312	Création et entretien de routes rurales non classées et des bacs	MINTP			
CO313	Création de zones d'activités industrielles	MINEPAT			
CO314	Contribution à l'électrification des zones nécessiteuses	MINEPAT			
CO315	Autorisation d'occupation temporaire et de travaux divers	MINEPAT			
CO316	Contribution à l'électrification des zones nécessiteuses	MINEE			

SGP014 - INTERCOMMUNALITÉ, GRANDS TRAVAUX ET PROJETS STRUCTURANTS

CO413	le suivi et le contrôle de la gestion des déchets industriels	MINHDU			
CO414	l'élaboration des plans communautaires d'action pour l'environnement, notamment en matière de lutte contre les nuisances et les pollutions, de protection des espaces verts	MINHDU/ MINEPDED			
CO415	la création, l'entretien, la gestion des espaces verts, parcs et jardins communautaires	MINHDU			
CO416	la constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire	MINHDU			
CO417	la collecte, l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères	MINHDU			
CO418	la création et l'aménagement d'espaces publics urbains	MINHDU			

Exercice/ Financial year : 2026



Transfert aux communes		Ministère concerné	Transfert aux régions	Ministère concerné
CO419	la planification urbaine, les plans et schémas directeurs d'aménagement concerté, de rénovation urbaine et de remembrement. A cet effet, la communauté urbaine donne son avis sur le projet de schéma régional d'aménagement du territoire avant son approbation	MINHDU		
CO401	la mise en valeur de sites touristiques communaux	MINTOURL		
CO402	la participation à l'organisation et la gestion des transports urbains	MINHDU/ MINT		
CO403	les opérations d'aménagement d'intérêt communautaire	MINHDU		
CO404	la délivrance des certificats d'urbanisme, des autorisation de lotir, des permis d'implanter, des permis de construire et de démolir	MINHDU		
CO405	la création, l'aménagement, l'entretien, l'exploitation et la gestion des voiries communautaires primaires et secondaires, de leurs dépendances et de leurs équipements, y compris l'éclairage public, la signalisation, l'assainissement pluvial, les équipements de sécurité et les ouvrages d'art	MINHDU		
CO406	la coordination des réseaux urbains de distribution d'énergie, d'eau potable, de télécommunications et de tous intervenants sur le domaine public viaire communautaire	MINHDU		
CO407	la création, l'aménagement, l'entretien, l'exploitation et la gestion des équipements communautaires en matière d'assainissement, eaux usées et pluviales	MINHDU		
CO408	les plans de circulation et de déplacement urbains pour l'ensemble du réseau viaire	MINHDU/ MINT		
CO409	l'adressage et la dénomination des rues, places et édifices publics	MINHDU		
CO410	la création de zones d'activités industrielles	MINHDU/ MINIMIDT		
CO411	la création, l'entretien et la gestion des cimetières publics	MINHDU/ MINAT		
CO412	le nettoiemnt des routes nationales, régionales et départementales, ainsi que des espaces publics communautaires	MINHDU		

GP02 - DU DEVELOPPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

SGP021 - DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

CO401	Etat civil		RO401	Création, conformément à la carte sanitaire, équipement, gestion et entretien des formations sanitaires de la région	
CO402	Création, équipement, gestion et entretien des centres de santé à intérêt communal, conformément à la carte sanitaire	MINSANTE	RO402	Appui aux formations sanitaires et établissements sociaux	MINSANTE
CO403	Assistance aux formations sanitaires et établissements sociaux	MINSANTE/ MINAS	RO403	Mise en œuvre de mesures de prévention et d'hygiène	MINSANTE/ MINAS
CO404	Contrôle sanitaire dans les établissements de fabrication, de conditionnement, de stockage, ou de distribution de produits alimentaires, ainsi que des installations de traitement des déchets solides ou liquides produits par des particuliers ou des entreprises	MINSANTE	RO404	Participation à l'entretien et à la gestion de centres de promotion et/ou de réinsertion sociale	MINSANTE

Exercice/ Financial year : 2026



Transfert aux communes		Ministère concerné	Transfert aux régions		Ministère concerné
CO406	Participation à l'entretien et à la gestion en tant que de besoin de centres de promotion et de réinsertion sociales	MINAS/ MINPROFF	RO405	Organisation et gestion de l'assistance au profit des nécessiteux	MINAS/ MINPROFF
CO407	Création, entretien et gestion des cimetières publics		RO406	Participation à l'élaboration de la tranche régionale de la carte sanitaire	
CO408	Organisation et gestion de secours au profit des nécessiteux	MINAS/ MINPROFF	RO407	Participation à l'organisation et à la gestion de l'approvisionnement en médicaments, réactifs et dispositifs essentiels en conformité avec la politique nationale de santé	MINAS/ MINPROFF
CO4099	Le recrutement et la gestion du personnel infirmier et paramédical des centres de santé intégrés (CSI) et des centres médicaux d'arrondissement (CMA)	MINSANTE	RO408	le recrutement et la gestion du personnel infirmier et paramédical des hopitaux régionaux et de district	MINSANTE

GP03 - DU DEVELOPPEMENT EDUCATIF, SPORTIF ET CULTUREL

SGP031 - DE L'EDUCATION, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

CO501	Création, conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements périscolaires de la commune	MINEDUB	RO501	Participation à l'établissement et à la mise en œuvre de la tranche régionale de la carte scolaire nationale	MINEDUB
CO502	Recrutement et prise en charge du personnel d'appoint desdites écoles	MINEDUB	RO502	Création, équipement, gestion, entretien, maintenance des lycées et des collèges	MINEDUB
CO503	Participation à l'acquisition des matériels et fournitures scolaires	MINEDUB	RO503	Recrutement et prise en charge du personnel d'appoint des lycées et collèges	MINEDUB
CO504	Participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges de l'Etat et de la Région par le biais des structures de dialogue et de concertation	MINESEC	RO504	Répartition, allocation des bourses et aides scolaires	MINESEC
CO508	Exécution des plans d'élimination de l'analphabétisme, en relation avec l'administration régionale	MINEDUB	RO505	Participation à l'acquisition des manuels et fournitures scolaires	MINEDUB
CO509	Participation à la mise en place et à l'entretien des infrastructures et des équipements éducatifs	MINEDUB	RO506	Participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges de l'Etat, par le biais des structures de dialogue et de concertation	MINEDUB
CO516	Elaboration d'un plan prévisionnel local de formation et de recyclage	MINEFOP	RO507	Soutien à l'action des communes en matière d'enseignement primaire et maternel	MINEFOP
CO517	Elaboration d'un plan communal d'insertion ou de réinsertion professionnelle	MINEFOP	RO508	Elaboration et exécution des plans régionaux d'élimination de l'analphabétisme	MINEFOP
CO518	Participation à la mise en place, à l'entretien et à l'administration des centres de formation	MINEFOP	RO509	Synthèse annuelle de l'exécution des plans de campagne d'alphanétisation	MINEFOP
CO519	Participation à la mise en place et à l'entretien des infrastructures et des équipements éducatifs	MINJEC	RO510	Recrutement des personnels chargés de l'alphanétisation	MINJEC
			RO511	Formation des formateurs	
			RO512	Conception et production de matériels didactiques	
			RO513	Réalisation de la carte de l'alphanétisation	
			RO514	Mise en place d'infrastructures et d'équipements éducatifs	

Exercice/ Financial year : 2026



Transfert aux communes	Ministère concerné	Transfert aux régions	Ministère concerné
		RO515 Suivi et évaluation des plans d'élimination de l'illétrisme	
		RO516 Recensement exhaustif des métiers régionaux et élaboration d'un répertoire des formations professionnelles existantes avec indication des aptitudes requises et des profils de formation	
		RO517 Participation à l'élaboration de la tranche régionale de la carte scolaire se rapportant à l'enseignement technique et à la formation professionnelle	
		RO518 Elaboration d'un plan prévisionnel de formation	
		RO519 Entretien et maintenance des établissements, centres et instituts de formation de la Région	
		RO520 Recrutement et prise en charge du personnel d'appoint	
		RO521 Participation à l'acquisition de matériels didactiques, notamment des fournitures et matières d'œuvre	
		RO522 Participation à la gestion et à l'administration des centres de formation de l'Etat par le biais des structures de dialogue et de concertation	
		RO523 Elaboration d'un plan régional d'insertion professionnelle des jeunes	
		RO524 Aide à l'établissement de contrats de partenariat écoles-entreprises	

SGP032 - DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES LOISIRS

CO605	Création et Exploitation des parcs de loisirs	MINTOURL	RO605	Promotion et gestion des activités physiques et sportives au niveau régional	MINTOURL
CO606	Organisation des manifestations socioculturelles à des fins de loisirs	MINTOURL/ MINAC	RO606	la création et l'exploitation des parcs de loisirs d'intérêt régional	MINTOURL/ MINAC
			RO607	l'organisation des manifestations socioculturelles à des fins de loisirs d'intérêt régional	
CO601	Appui aux associations sportives	MINSEP	RO601	Délivrance d'autorisations d'ouverture de centres éducatifs, dûment visées par le représentant de l'Etat	MINSEP
CO602	Création et gestion des stades municipaux, centres et parcours sportifs, piscines, aires de jeux et arènes	MINSEP	RO602	Assistance aux associations sportives régionales	MINSEP
CO603	Recensement et participation à l'équipement des associations sportives	MINSEP	RO603	Réalisation, administration et gestion des infrastructures sportives et socio-éducatives à statut régional	MINSEP
CO604	Participation à l'organisation des compétitions	MINSEP	RO604	Organisation, animation et développement des activités socio-éducatives	MINSEP

SGP033 - DE LA CULTURE ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

CO701	Organisation au niveau local de journées culturelles, de manifestations culturelles traditionnelles et concours littéraires et artistiques	MINAC	RO701	Promotion et développement des activités culturelles	MINAC
CO702	Création et gestion au niveau local d'orchestres, ensembles lyriques traditionnels, corps et ballets et troupes de théâtres	MINAC	RO702	Participation à la surveillance et au suivi de l'Etat de conservation des sites et monuments historiques ainsi qu'à la découverte des vestiges préhistoriques ou historiques	MINAC

Exercice/ Financial year : 2026



Transfert aux communes		Ministère concerné	Transfert aux régions		Ministère concerné
CO703	Création et gestion de centres socioculturels et de bibliothèques de lecture publique	MINAC/ MINJEC	RO703	Organisation de journées culturelles, de manifestations culturelles traditionnelles et de concours littéraires et artistiques	MINAC/ MINJEC
CO704	Appui aux associations culturelles	MINAC	RO704	Création et gestion d'orchestres, d'ensembles lyriques traditionnels, de corps de ballets et de troupes de théâtres d'intérêt régional	MINAC
CO708	Participation aux programmes régionaux de promotion des langues nationales	MINAC	RO705	Création et gestion de centres socio-culturels et des bibliothèques de lecture publique d'intérêt régional	MINAC
CO709	Participation à la mise en place et à l'entretien d'infrastructures et d'équipements	MINAC	RO706	Collecte et traduction des éléments de la tradition orale, notamment les contes, mythes et légendes, en vue d'en faciliter la publication	MINAC
DIRECTION GENERALE DU BUDGET			RO709	Participation à la promotion de l'édition en langues nationales	
DIRECTION GENERALE DU BUDGET			RO710	Promotion de la presse parlée et écrite en langues nationales	
DIRECTION GENERALE DU BUDGET			RO711	Mise en place d'infrastructures et d'équipements	
DIRECTION GENERALE DU BUDGET			RO707	Assistance aux associations culturelles	
DIRECTION GENERALE DU BUDGET			RO708	Maîtrise fonctionnelle des langues nationales et mise au point de la carte linguistique régionale	

TABLEAU 4 : Récapitulatif des RT par état d'exercice et par section

ANNEE 2026



RÉCAPITULATIF DES RESSOURCES PAR COMPETENCE ET PAR SECTION

En Milliers FCFA

SECTIONS	Compétences Exercées		Compétences non Exercées		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
07 MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE	6 049 481	6 049 481	665 044	665 044	6 714 525	6 714 525
12 DELEGATION GENERALE A LA SURETE NATIONALE	1 804 900	1 804 900	10 000	10 000	1 814 900	1 814 900
13 MINISTÈRE DE LA DEFENSE	16 575	16 575	0	0	16 575	16 575
14 MINISTÈRE DES ARTS ET DE LA CULTURE	0	0	991 957	991 957	991 957	991 957
15 MINISTÈRE DE L'EDUCATION DE BASE	45 060 788	44 260 788	229 793 000	229 793 000	274 853 788	274 053 788
16 MINISTÈRE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE	7 506 443	7 506 443	0	0	7 506 443	7 506 443
19 MINISTÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION	220 000	220 000	0	0	220 000	220 000
20 MINISTÈRE DES FINANCES	2 840 432	2 840 432	15 171 000	15 171 000	18 011 432	18 011 432
21 MINISTÈRE DU COMMERCE	4 074 900	4 074 900	0	0	4 074 900	4 074 900
22 MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 330 709	1 330 709	180 000	180 000	1 510 709	1 510 709
23 MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS	2 667 400	2 717 400	35 000	35 000	2 702 400	2 752 400
25 MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	13 664 000	13 664 000	238 524 000	238 524 000	252 188 000	252 188 000
27 MINISTÈRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	24 200 000	24 200 000	95 634 000	95 634 000	119 834 000	119 834 000
28 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	1 732 000	1 732 000	0	0	1 732 000	1 732 000
30 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	8 450 121	8 450 121	0	0	8 450 121	8 450 121
31 MINISTÈRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES	11 571 253	11 571 253	3 000 000	3 000 000	14 571 253	14 571 253
32 MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE	26 969 595	26 969 595	32 201 327	32 201 327	59 170 922	59 170 922
33 MINISTÈRE DES FORETS ET DE LA FAUNE	32 600	32 600	0	0	32 600	32 600
36 MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS	66 630 000	66 630 000	5 870 000	5 870 000	72 500 000	72 500 000
38 MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN	41 533 938	41 533 938	12 648 916	10 617 094	54 182 854	52 151 032
40 MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE	66 221 387	66 221 387	134 815 919	137 171 086	201 037 306	203 392 473
42 MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES	2 854 600	2 854 600	44 600	44 600	2 899 200	2 899 200
43 MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE	216 000	216 000	400 000	400 000	616 000	616 000
46 MINISTÈRE DES TRANSPORTS	17 000	17 000	1 000 000	1 000 000	1 017 000	1 017 000
TOTAL	335 664 122	334 914 122	770 984 763	771 308 108	1 106 648 885	1 106 222 230

(*) Y Compris Salaires

1

TABLEAU 5 : Récapitulatif des RT par section, programmes, actions, activités et compétences

ANNEE 2026

REPARTITION DES RESSOURCES DE LA DECENTRALISATION
PAR SECTION, PROGRAMME, ACTION, ACTIVITE ET COMPETENCE

En Milliers FCFA

COMPÉTENCES	Exercée Non Exercée	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES COURANTES		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
SECTION 07 - MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE							
Programme 110 ADMINISTRATION DU TERRITOIRE		0	0	6 166 124	6 166 124	6 166 124	6 166 124
Action 0 Promotion du développement socio-économique des circonscriptions administratives		0	0	1 087 100	1 087 100	1 087 100	1 087 100
Activité 1 Appui à la lutte contre la corruption au niveau régional.		0	0	10 000	10 000	10 000	10 000
** Appui à la lutte contre la corruption au niveau régional.	X	0	0	10 000	10 000	10 000	10 000
Activité 2 Organisation des tournées des Autorités Administratives au niveau régional.		0	0	115 000	115 000	115 000	115 000
** Organisation des tournées des Autorités Administratives au niveau régional.	X	0	0	115 000	115 000	115 000	115 000
Activité 3 Organisation des tournées des Autorités Administratives au niveau départemental.		0	0	261 000	261 000	261 000	261 000
** Organisation des tournées des Autorités Administratives au niveau départemental.	X	0	0	261 000	261 000	261 000	261 000
Activité 4 Organisation des tournées des Autorités administratives au niveau des arrondissements.		0	0	701 100	701 100	701 100	701 100
** Organisation des tournées des Autorités administratives au niveau des arrondissements.	X	0	0	701 100	701 100	701 100	701 100
Action 3 Coordination des activités des services déconcentrés de l'Etat		0	0	5 079 024	5 079 024	5 079 024	5 079 024
Activité 1 coordination des activités des Services Déconcentrés de l'Etat au niveau des Régions (Secrétaire Général)		0	0	15 000	15 000	15 000	15 000
** coordination des activités des Services Déconcentrés de l'Etat au niveau des Régions (Secrétaire Général)	X	0	0	15 000	15 000	15 000	15 000
Activité 2 Coordination des activités des Services Déconcentrés de l'Etat au niveau des Départements.		0	0	795 956	795 956	795 956	795 956
** Coordination des activités des Services Déconcentrés de l'Etat au niveau des Départements.	XX	0	0	795 956	795 956	795 956	795 956
Activité 3 Coordination des activités des Services Déconcentrés de l'Etat au niveau des Arrondissements.		0	0	2 190 468	2 190 468	2 190 468	2 190 468
** Coordination des activités des Services Déconcentrés de l'Etat au niveau des Arrondissements.	XX	0	0	2 190 468	2 190 468	2 190 468	2 190 468
Activité 4 Suivi et évaluation des activités des services régionaux (Inspecteurs régionaux).		0	0	15 000	15 000	15 000	15 000
** Suivi et évaluation des activités des services régionaux (Inspecteurs régionaux).	X	0	0	15 000	15 000	15 000	15 000
Activité 5 Coordonnation des activités des services déconcentrés de l'Etat au niveau Régional.		0	0	334 220	334 220	334 220	334 220
** Coordonnation des activités des services déconcentrés de l'Etat au niveau Régional.	XX	0	0	334 220	334 220	334 220	334 220
Activité 6 Tenue des sessions des commissions régionales de passation des marchés.		0	0	100 000	100 000	100 000	100 000
** Tenue des sessions des commissions régionales de passation des marchés.	X	0	0	100 000	100 000	100 000	100 000
Activité 7 Tenue des sessions des commissions départementales de passation des marchés.		0	0	602 000	602 000	602 000	602 000
** Tenue des sessions des commissions départementales de passation des marchés.	X	0	0	602 000	602 000	602 000	602 000

(*) Y Compris Salaires

ANNEE 2026

REPARTITION DES RESSOURCES DE LA DECENTRALISATION
PAR SECTION, PROGRAMME, ACTION, ACTIVITE ET COMPETENCE

En Milliers FCFA

COMPÉTENCES		Exercée Non Exercée	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES COURANTES		TOTAL	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
Activité 8	Organisation et tenue des réunions de coordination administrative et de réunion de coordination de maintien de l'ordre au niveau régional.		0	0	60 000	60 000	60 000	60 000
	** Organisation et tenue des réunions de coordination administrative et de réunion de coordination de maintien de l'ordre au niveau régional.	X	0	0	60 000	60 000	60 000	60 000
Activité 9	Organisation et tenue des réunions de coordination administrative et réunions de maintien de l'ordre au niveau des Arrondissements.		0	0	763 380	763 380	763 380	763 380
	** Organisation et tenue des réunions de coordination administrative et réunions de maintien de l'ordre au niveau des Arrondissements.	XX	0	0	763 380	763 380	763 380	763 380
Activité 10	Organisation et tenue des réunions de coordination administrative et de comité de maintien de l'ordre au niveau des Départements.		0	0	203 000	203 000	203 000	203 000
	** Organisation et tenue des réunions de coordination administrative et de comité de maintien de l'ordre au niveau des Départements.	X	0	0	203 000	203 000	203 000	203 000
Programme 111 CONTRIBUTION A LA PROMOTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS			0	0	470 400	470 400	470 400	470 400
Action 2	Renseignement prévisionnel		0	0	470 400	470 400	470 400	470 400
Activité 1	Collecte, recouplement et analyse du renseignement prévisionnel au niveau régional		0	0	40 000	40 000	40 000	40 000
	** Collecte, recouplement et analyse du renseignement prévisionnel au niveau régional	X	0	0	40 000	40 000	40 000	40 000
Activité 2	collecte recouplement et analyse du renseignement prévisionnel au niveau départemental		0	0	145 000	145 000	145 000	145 000
	** collecte recouplement et analyse du renseignement prévisionnel au niveau départemental	X	0	0	145 000	145 000	145 000	145 000
Activité 3	collecte, recouplement et analyse du renseignement prévisionnel au niveau des arrondissements		0	0	285 400	285 400	285 400	285 400
	** collecte, recouplement et analyse du renseignement prévisionnel au niveau des arrondissements	X	0	0	285 400	285 400	285 400	285 400
Programme 113 GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE DOMAINE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE			78 000	78 000	0	0	78 000	78 000
Action 1	Amélioration du cadre de travail, du climat social et Gestion optimale des ressources budgétaires		78 000	78 000	0	0	78 000	78 000
Activité 1	Acquisition du matériel informatique et du matériel de rephotographie pour les Autorités Administratives		78 000	78 000	0	0	78 000	78 000
	** Acquisition du matériel informatique et du matériel de rephotographie pour les Autorités Administratives	X	78 000	78 000	0	0	78 000	78 000
TOTAL SECTION 07-MINAT			78 000	78 000	6 636 525	6 636 525	6 714 525	6 714 525
SECTION 12 - DELEGATION GENERALE A LA SURETE NATIONALE								
Programme 150 CONSOLIDATION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE			0	0	1 105 850	1 105 850	1 105 850	1 105 850
Action 0	Renforcement des opérations de police préventive		0	0	952 850	952 850	952 850	952 850
Activité 1	Surveillance des zones criminogènes		0	0	35 000	35 000	35 000	35 000
	** Surveillance des zones criminogènes	X	0	0	35 000	35 000	35 000	35 000

(*) Y Compris Salaires

ANNEE 2026



**REPARTITION DES RESSOURCES DE LA DECENTRALISATION
PAR SECTION, PROGRAMME, ACTION, ACTIVITE ET COMPETENCE**

En Milliers FCFA

COMPÉTENCES		Exercée Non Exercée	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES COURANTES		TOTAL	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
Activité 2	Contrôle des débits de boissons		0	0	402 350	402 350	402 350	402 350
	** Contrôle des débits de boissons	X	0	0	402 350	402 350	402 350	402 350
Activité 3	Renforcement de la police de proximité		0	0	515 500	515 500	515 500	515 500
	** Renforcement de la police de proximité	X	0	0	515 500	515 500	515 500	515 500
Action 1	Intensification de la lutte contre la criminalité et les actes terroristes		0	0	93 500	93 500	93 500	93 500
Activité 1	Animation du Système Intégré de Gestion des Infractions		0	0	39 000	39 000	39 000	39 000
	** Animation du Système Intégré de Gestion des Infractions	X	0	0	39 000	39 000	39 000	39 000
Activité 2	Densification de la lutte contre les incursions et la piraterie		0	0	26 500	26 500	26 500	26 500
	** Densification de la lutte contre les incursions et la piraterie	X	0	0	26 500	26 500	26 500	26 500
Activité 3	Lutte contre le terrorisme		0	0	28 000	28 000	28 000	28 000
	** Lutte contre le terrorisme	X	0	0	28 000	28 000	28 000	28 000
Action 2	Redynamisation des opérations de police répressive		0	0	33 500	33 500	33 500	33 500
Activité 1	Opérationnalisation de la Vidéosurveillance		0	0	33 500	33 500	33 500	33 500
	** Opérationnalisation de la Vidéosurveillance	X	0	0	33 500	33 500	33 500	33 500
Action 4	Renforcement de la surveillance de la voie publique et de la circulation		0	0	26 000	26 000	26 000	26 000
Activité 1	Régulation de la circulation		0	0	26 000	26 000	26 000	26 000
	** Régulation de la circulation	X	0	0	26 000	26 000	26 000	26 000
Programme 151	RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ FRONTALIÈRE		0	0	284 000	284 000	284 000	284 000
Action 1	Renforcement des opérations d'immigration		0	0	275 000	275 000	275 000	275 000
Activité 1	Opérations de contrôle du séjour des étrangers		0	0	25 000	25 000	25 000	25 000
	** Opérations de contrôle du séjour des étrangers	X	0	0	25 000	25 000	25 000	25 000
Activité 2	Reconduite aux frontières		0	0	250 000	250 000	250 000	250 000
	** Reconduite aux frontières	X	0	0	250 000	250 000	250 000	250 000
Action 2	Renforcement de la couverture frontalière		0	0	9 000	9 000	9 000	9 000
Activité 1	Contrôle des Mouvements transfrontaliers des personnes, organisation des patrouilles le long des frontières et lutte contre les trafics divers		0	0	9 000	9 000	9 000	9 000
	** Contrôle des Mouvements transfrontaliers des personnes, organisation des patrouilles le long des frontières et lutte contre les trafics divers	X	0	0	9 000	9 000	9 000	9 000
Programme 152	REDYNAMISATION DU SYSTÈME DE RENSEIGNEMENT		0	0	285 950	285 950	285 950	285 950
Action 0	RENFORCEMENT DE LA RECHERCHE DU RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL		0	0	104 450	104 450	104 450	104 450
Activité 1	Suivi de l'opinion publique		0	0	30 000	30 000	30 000	30 000
	** Suivi de l'opinion publique	X	0	0	30 000	30 000	30 000	30 000
Activité 2	Recherche de l'information		0	0	37 650	37 650	37 650	37 650
	** Recherche de l'information	X	0	0	37 650	37 650	37 650	37 650
Activité 3	Renforcement des techniques de recueil, de transmission et de recherche du renseignement		0	0	36 800	36 800	36 800	36 800

(*) Y Compris Salaires

ANNEE 2026

REPARTITION DES RESSOURCES DE LA DECENTRALISATION
PAR SECTION, PROGRAMME, PROGRAMME, ACTION, ACTIVITE ET COMPETENCE

En Milliers FCFA

COMPÉTENCES		Exercée Non Exercée	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES COURANTES		TOTAL	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
	** Renforcement des techniques de recueil, de transmission et de recherche du renseignement	X	0	0	36 800	36 800	36 800	36 800
Action 1	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU PERSONNEL DU RENSEIGNEMENT		0	0	97 000	97 000	97 000	97 000
Activité 1	Renforcement des méthodes d'enquête		0	0	97 000	97 000	97 000	97 000
	** Renforcement des méthodes d'enquête	X	0	0	97 000	97 000	97 000	97 000
Action 2	RENFORCEMENT DE LA RECHERCHE, DU RECUEIL ET LA TRANSMISSION DU RENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ		0	0	84 500	84 500	84 500	84 500
Activité 1	Lutte contre les atteintes a la sûreté de l'Etat		0	0	47 000	47 000	47 000	47 000
	** Lutte contre les atteintes a la sûreté de l'Etat	X	0	0	47 000	47 000	47 000	47 000
Activité 2	Recherche d'informations spécialisées		0	0	37 500	37 500	37 500	37 500
	** Recherche d'informations spécialisées	X	0	0	37 500	37 500	37 500	37 500
Programme 153	GOUVERNANCE ET GESTION DES FONCTIONS SUPPORTS DE LA DGSN		0	0	139 100	139 100	139 100	139 100
Action 0	PILOTAGE ET COORDINATION DES ACTIONS DE LA DGSN		0	0	122 300	122 300	122 300	122 300
Activité 1	Coordination et suivi des activités du Secrétariat Général		0	0	91 300	91 300	91 300	91 300
	** Coordination et suivi des activités du Secrétariat Général	X	0	0	91 300	91 300	91 300	91 300
Activité 2	Suivi général de la discipline, du moral et de l'état d'esprit		0	0	31 000	31 000	31 000	31 000
	** Suivi général de la discipline, du moral et de l'état d'esprit	X	0	0	31 000	31 000	31 000	31 000
Action 1	AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL, DU CLIMAT SOCIAL ET GESTION OPTIMALE DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES		0	0	16 800	16 800	16 800	16 800
Activité 1	Vulgarisation du manuel d'Istanbul et des lignes directrices de Robben Island dans les écoles de formation des forces du maintien de l'ordre et des professionnels de la santé		0	0	16 800	16 800	16 800	16 800
	** Vulgarisation du manuel d'Istanbul et des lignes directrices de Robben Island dans les écoles de formation des forces du maintien de l'ordre et des professionnels de la santé	XX	0	0	16 800	16 800	16 800	16 800
TOTAL SECTION 12-DGSN			0	0	1 814 900	1 814 900	1 814 900	1 814 900
SECTION 13 - MINISTÈRE DE LA DEFENSE								
Programme 161	PARTICIPATION A LA SECURITE DES PERSONNES, DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT		0	0	16 575	16 575	16 575	16 575
Action 2	INTENSIFICATION DE LA LUTTE CONTRE DIVERSES FORMES DE CRIMINALITÉ		0	0	16 575	16 575	16 575	16 575
Activité 1	Renforcement des moyens de lutte contre la criminalité urbaine et péri-urbaine		0	0	16 575	16 575	16 575	16 575
	** Renforcement des moyens de lutte contre la criminalité urbaine et péri-urbaine	X	0	0	16 575	16 575	16 575	16 575
TOTAL SECTION 13-MINDEF			0	0	16 575	16 575	16 575	16 575
SECTION 14 - MINISTÈRE DES ARTS ET DE LA CULTURE								
Programme 170	GESTION DU PATRIMOINE CULTUREL		0	0	60 000	60 000	60 000	60 000

(*) Y Compris Salaires

ANNEE 2026

REPARTITION DES RESSOURCES DE LA DECENTRALISATION
PAR SECTION, PROGRAMME, ACTION, ACTIVITE ET COMPETENCE

En Milliers FCFA

COMPÉTENCES		Exercée Non Exercée	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES COURANTES		TOTAL	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 1	Sauvegarde du patrimoine culturel		0	0	60 000	60 000	60 000	60 000
Activité 1	Education artistique et culturelle		0	0	60 000	60 000	60 000	60 000
	Création et gestion d'orchestres, d'ensembles lyriques traditionnels, de corps de ballets et de troupes de théâtres d'intérêt régional	X	0	0	60 000	60 000	60 000	60 000
Programme 171	SOUTIEN AUX INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES		0	0	894 957	894 957	894 957	894 957
Action 1	Professionnalisation des acteurs du sous-secteur arts et cultures		0	0	680 000	680 000	680 000	680 000
Activité 1	Structuration et accompagnement du mouvement artistique et culturel		0	0	680 000	680 000	680 000	680 000
	Appui aux associations culturelles	X	0	0	680 000	680 000	680 000	680 000
Action 4	Développement des infrastructures artistiques et culturelles		0	0	84 957	84 957	84 957	84 957
Activité 1	Appui aux CTD pour la création, gestion (équipement et réhabilitation) de centres socio-culturels et de bibliothèques de lecture publique		0	0	84 957	84 957	84 957	84 957
	Création et gestion de centres socioculturels et de bibliothèques de lecture publique	X	0	0	84 957	84 957	84 957	84 957
Action 5	Développement des publics et des marchés		0	0	130 000	130 000	130 000	130 000
Activité 1	Sensibilisation à la consommation des produits et services culturels (made in Cameroun)		0	0	130 000	130 000	130 000	130 000
	Organisation de journées culturelles, de manifestations culturelles traditionnelles et de concours littéraires et artistiques	X	0	0	130 000	130 000	130 000	130 000
Programme 172	Gouvernance et appui institutionnel du Ministere des Arts et de la Culture		0	0	37 000	37 000	37 000	37 000
Action 0	Pilotage et coordination des actions du Ministere		0	0	37 000	37 000	37 000	37 000
Activité 1	Définition et mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière d'art et de culture		0	0	37 000	37 000	37 000	37 000
	Organisation au niveau local de journées culturelles, de manifestations culturelles traditionnelles et concours littéraires et artistiques	X	0	0	37 000	37 000	37 000	37 000
TOTAL SECTION 14-MINAC			0	0	991 957	991 957	991 957	991 957
SECTION 15 - MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE								
Programme 180	EDUCATION PRESCOLAIRE		5 750 000	5 750 000	26 130 303	26 130 303	31 880 303	31 880 303
Action 0	DEVELOPPEMENT DU PRESCOLAIRE EN ZONE RURALE		0	0	1 917 000	1 917 000	1 917 000	1 917 000
Activité 1	Vulgarisation du document de Politique Nationale de l'Education préscolaire dans les 10 régions		0	0	75 000	75 000	75 000	75 000
	Création, conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements périscolaires de la commune	X	0	0	75 000	75 000	75 000	75 000
Activité 2	Appui à la mise en place du préscolaire à base communautaire		0	0	1 842 000	1 842 000	1 842 000	1 842 000
	Création, conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements périscolaires de la commune	X	0	0	1 842 000	1 842 000	1 842 000	1 842 000
Action 1	AMELIORATION DE L'OFFRE PRESCOLAIRE PUBLIQUE		5 750 000	5 750 000	23 513 303	23 513 303	29 263 303	29 263 303

(*) Y Compris Salaires

ANNEE 2026

REPARTITION DES RESSOURCES DE LA DECENTRALISATION
PAR SECTION, PROGRAMME, ACTION, ACTIVITE ET COMPETENCE

En Milliers FCFA

COMPÉTENCES		Exercée Non Exercée	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES COURANTES		TOTAL	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
Activité 1	Création, conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements périscolaires de la commune		5 750 000	5 750 000	0	0	5 750 000	5 750 000
	Création, conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements périscolaires de la commune	X	5 750 000	5 750 000	0	0	5 750 000	5 750 000
Activité 2	Fonctionnement des EM		0	0	23 513 303	23 513 303	23 513 303	23 513 303
	Création, conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements périscolaires de la commune	X	0	0	649 000	649 000	649 000	649 000
	Recrutement et prise en charge du personnel d'appoint desdites écoles	X	0	0	22 864 303	22 864 303	22 864 303	22 864 303
Action 3	REFORCEMENT DE L'INITIATIVE PRIVÉE AU PRESCOLAIRE		0	0	700 000	700 000	700 000	700 000
Activité 1	Subvention au fonctionnement des EM privées		0	0	700 000	700 000	700 000	700 000
	Soutien à l'action des communes en matière d'enseignement primaire et maternel	X	0	0	700 000	700 000	700 000	700 000
Programme 181	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE		17 637 000	16 837 000	153 794 702	153 794 702	171 431 702	170 631 702
Action 0	REFORCEMENT DE L'OFFRE INCLUSIVE D'EDUCATION AU CYCLE PRIMAIRE		17 557 000	16 757 000	11 938 740	11 938 740	29 495 740	28 695 740
Activité 1	Création, conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements périscolaires de la commune		13 625 000	13 625 000	180 640	180 640	13 805 640	13 805 640
	Création, conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements périscolaires de la commune	X	13 625 000	13 625 000	180 640	180 640	13 805 640	13 805 640
Activité 2	Construction et Equipment des salles de classe dans les EP		0	0	160 000	160 000	160 000	160 000
	Création, conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements périscolaires de la commune	X	0	0	160 000	160 000	160 000	160 000
Activité 3	Construction des écoles témoins		3 932 000	3 132 000	0	0	3 932 000	3 132 000
	Création, conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements périscolaires de la commune	X	3 932 000	3 132 000	0	0	3 932 000	3 132 000
Activité 4	Transfert des ressources de fonctionnement aux écoles primaires publiques		0	0	11 598 100	11 598 100	11 598 100	11 598 100
	Création, conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements périscolaires de la commune	X	0	0	1 968 166	1 968 166	1 968 166	1 968 166
	Participation à l'acquisition des matériels et fournitures scolaires	X	0	0	9 629 934	9 629 934	9 629 934	9 629 934
Action 1	AMÉLIORATION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ÉLÈVE DANS LE PRIMAIRE PUBLIC		0	0	141 705 962	141 705 962	141 705 962	141 705 962
Activité 1	Participation à l'acquisition des matériels et fournitures scolaires		0	0	3 173 498	3 173 498	3 173 498	3 173 498
	Participation à l'acquisition des matériels et fournitures scolaires	X	0	0	3 173 498	3 173 498	3 173 498	3 173 498

(*) Y Compris Salaires

ANNEE 2026

REPARTITION DES RESSOURCES DE LA DECENTRALISATION
PAR SECTION, PROGRAMME, ACTION, ACTIVITE ET COMPETENCE

En Milliers FCFA

COMPÉTENCES		Exercée Non Exercée	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES COURANTES		TOTAL	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
Activité 2	Création et subvention des cantines dans les ZEP		0	0	50 000	50 000	50 000	50 000
	Participation à l'acquisition des matériels et fournitures scolaires	X	0	0	50 000	50 000	50 000	50 000
Activité 3	Promotion de la santé scolaire		0	0	86 000	86 000	86 000	86 000
	Participation à l'acquisition des matériels et fournitures scolaires	X	0	0	86 000	86 000	86 000	86 000
Activité 4	Développement des activités post et péri scolaires		0	0	1 210 665	1 210 665	1 210 665	1 210 665
	Participation à l'acquisition des matériels et fournitures scolaires	X	0	0	1 210 665	1 210 665	1 210 665	1 210 665
Activité 5	Contrôle de gestion du programme		0	0	137 185 799	137 185 799	137 185 799	137 185 799
	Recrutement et prise en charge du personnel d'appoint desdites écoles	X	0	0	137 185 799	137 185 799	137 185 799	137 185 799
Action 4	RENFORCEMENT DE L'EDUCATION INCLUSIVE ET DE L'EDUCATION EN SITUATION D'URGENCE DANS LE SOUS SECTEUR EDUCATION DE BASE		80 000	80 000	150 000	150 000	230 000	230 000
Activité 1	Soutien à la préscolarisation des élèves à besoin éducatif spécial (prise en compte de l'inclusion ; achat des kits et formation des enseignants à l'éducation inclusive)		80 000	80 000	0	0	80 000	80 000
	Participation à l'acquisition des matériels et fournitures scolaires	X	80 000	80 000	0	0	80 000	80 000
Activité 2	Développement de l'approche inclusive dans les écoles primaires		0	0	150 000	150 000	150 000	150 000
	Formation des formateurs	X	0	0	150 000	150 000	150 000	150 000
Programme 182	ALPHABETISATION ET EDUCATION DE BASE NON-FORMELLE		300 000	300 000	4 582 859	4 582 859	4 882 859	4 882 859
Action 0	RENFORCEMENT DE L'ALPHABETISATION FONCTIONNELLE ET CLASSIQUE DES POPULATIONS		300 000	300 000	4 582 859	4 582 859	4 882 859	4 882 859
Activité 1	Développement de l'alphanumerisation sur l'étendue du territoire		0	0	4 572 859	4 572 859	4 572 859	4 572 859
	Recrutement et prise en charge du personnel d'appoint desdites écoles	X	0	0	4 572 859	4 572 859	4 572 859	4 572 859
Activité 2	Suivi des compétences transférées aux CTD		0	0	10 000	10 000	10 000	10 000
	Participation à l'acquisition des matériels et fournitures scolaires	X	0	0	10 000	10 000	10 000	10 000
Activité 3	Appui aux CTD pour l'élimination de l'analphabétisme		300 000	300 000	0	0	300 000	300 000
	Elaboration et exécution des plans régionaux d'élimination de l'analphabétisme	X	300 000	300 000	0	0	300 000	300 000
Programme 183	QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT ET DES APPRENTISSAGES AU SOUS SECTEUR EDUCATION DE BASE		0	0	46 542 484	46 542 484	46 542 484	46 542 484
Action 2	SUPERVISION PEDAGOGIQUE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ENCADREMENT		0	0	46 542 484	46 542 484	46 542 484	46 542 484
Activité 1	Développement et suivi des activités pédagogiques administratives dans l'enseignement primaire		0	0	813 885	813 885	813 885	813 885
	Participation à l'acquisition des matériels et fournitures scolaires	X	0	0	813 885	813 885	813 885	813 885
Activité 2	Suivi Pédagogique		0	0	45 728 599	45 728 599	45 728 599	45 728 599
	Recrutement et prise en charge du personnel d'appoint desdites écoles	X	0	0	45 728 599	45 728 599	45 728 599	45 728 599

(*) Y Compris Salaires

ANNEE 2026

REPARTITION DES RESSOURCES DE LA DECENTRALISATION
PAR SECTION, PROGRAMME, ACTION, ACTIVITE ET COMPETENCE

En Milliers FCFA

COMPÉTENCES		Exercée Non Exercée	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES COURANTES		TOTAL	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
Programme 184	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR EDUCATION DE BASE		1 825 000	1 825 000	18 291 440	18 291 440	20 116 440	20 116 440
Action 3	AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS		1 825 000	1 825 000	0	0	1 825 000	1 825 000
Activité 1	Création, conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements périscolaires de la commune		1 825 000	1 825 000	0	0	1 825 000	1 825 000
	Création, conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements périscolaires de la commune	X	1 825 000	1 825 000	0	0	1 825 000	1 825 000
Action 5	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES		0	0	18 291 440	18 291 440	18 291 440	18 291 440
Activité 1	Gestion prévisionnelle du Personnel		0	0	18 291 440	18 291 440	18 291 440	18 291 440
	Recrutement et prise en charge du personnel d'appoint desdites écoles	X	0	0	18 291 440	18 291 440	18 291 440	18 291 440
TOTAL SECTION 15-MINEDUB			25 512 000	24 712 000	249 341 788	249 341 788	274 853 788	274 053 788
SECTION 16 - MINISTÈRE DES SPORTS ET DE L'EDUCATION PHYSIQUE								
Programme 190	DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE		1 800 000	1 800 000	0	0	1 800 000	1 800 000
Action 3	DYNAMISATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECENTRALISATION DANS LE SOUS-SECTEUR SPORT ET EDUCATION PHYSIQUE		1 800 000	1 800 000	0	0	1 800 000	1 800 000
Activité 1	Appui aux CTD pour la création et gestion des stades municipaux, centres et parcours sportifs, piscines, aires de jeux et arènes		1 800 000	1 800 000	0	0	1 800 000	1 800 000
	Création et gestion des stades municipaux, centres et parcours sportifs, piscines, aires de jeux et arènes	X	1 800 000	1 800 000	0	0	1 800 000	1 800 000
Programme 191	DÉVELOPPEMENT DU SPORT		4 413 443	4 413 443	1 293 000	1 293 000	5 706 443	5 706 443
Action 0	ENCADREMENT DU SPORT AU PLAN NATIONAL		3 750 000	3 750 000	1 293 000	1 293 000	5 043 000	5 043 000
Activité 1	Appui aux organisations sportives nationales		3 750 000	3 750 000	1 293 000	1 293 000	5 043 000	5 043 000
	Création et gestion des stades municipaux, centres et parcours sportifs, piscines, aires de jeux et arènes	X	3 750 000	3 750 000	1 293 000	1 293 000	5 043 000	5 043 000
Action 2	OPÉRATIONNALISATION DU PROGRAMME NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES		663 443	663 443	0	0	663 443	663 443
Activité 1	Entretien et Maintenance des infrastructures sportives de haut niveau		663 443	663 443	0	0	663 443	663 443
	Création et gestion des stades municipaux, centres et parcours sportifs, piscines, aires de jeux et arènes	X	663 443	663 443	0	0	663 443	663 443
TOTAL SECTION 16-MINSEP			6 213 443	6 213 443	1 293 000	1 293 000	7 506 443	7 506 443
SECTION 19 - MINISTÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION								
Programme 221	Valorisation et vulgarisation des résultats, des produits de la recherche et des innovations		0	0	220 000	220 000	220 000	220 000
Action 0	Valorisation des résultats de la Recherche et des Innovations		0	0	220 000	220 000	220 000	220 000
Activité 1	Valorisation des Résultats de la Recherche et de l'Innovation des Services Déconcentrés du MINRESI		0	0	220 000	220 000	220 000	220 000
	** Valorisation des Résultats de la Recherche et de l'Innovation des Services Déconcentrés du MINRESI	X	0	0	220 000	220 000	220 000	220 000

(*) Y Compris Salaires

ANNEE 2026

REPARTITION DES RESSOURCES DE LA DECENTRALISATION
PAR SECTION, PROGRAMME, ACTION, ACTIVITE ET COMPETENCE

En Milliers FCFA

COMPÉTENCES	Exercée Non Exercée	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES COURANTES		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
TOTAL SECTION 19-MINRESI		0	0	220 000	220 000	220 000	220 000
SECTION 20 - MINISTÈRE DES FINANCES							
Programme 230 MOBILISATION DES RECETTES FISCALES INTERNES NON PÉTROLIÈRES							
Action 0	ACCROISSEMENT DE LA MOBILISATION DES RECETTES FISCALES INTERNES NON PETROLIERES		0	0	15 000	15 000	15 000
Activité 1	Mobilisation des recettes par les CDI		0	0	15 000	15 000	15 000
	** Mobilisation des recettes par les CDI	X	0	0	15 000	15 000	15 000
Programme 231 GOUVERNANCE DOUANIÈRE, PROTECTION DE L'ESPACE ÉCONOMIQUE ET PARTICIPATION À LA SÉCURITÉ NATIONALE			0	0	841 500	841 500	841 500
Action 0	FACILITATION DES ÉCHANGES		0	0	9 000	9 000	9 000
Activité 1	Gestion du fret dans les secteurs		0	0	9 000	9 000	9 000
	** Gestion du fret dans les secteurs	X	0	0	9 000	9 000	9 000
Action 2	CONTRIBUTION À LA SECURITÉ NATIONALE ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE		0	0	116 000	116 000	116 000
Activité 1	Coordination de la Surveillance dans les Secteurs		0	0	30 000	30 000	30 000
	** Coordination de la Surveillance dans les Secteurs	X	0	0	30 000	30 000	30 000
Activité 2	Renforcement de la Surveillance des pentières		0	0	86 000	86 000	86 000
	** Renforcement de la Surveillance des pentières	X	0	0	86 000	86 000	86 000
Action 3	SECURISATION ET COLLECTE OPTIMALE DES RECETTES DOUANIÈRES		0	0	581 500	581 500	581 500
Activité 1	Gestion des Services douaniers dans les Régions		0	0	400 000	400 000	400 000
	** Gestion des Services douaniers dans les Régions	X	0	0	400 000	400 000	400 000
Activité 2	: Optimisation de la Collecte des recettes dans les Bureaux des Douanes		0	0	171 500	171 500	171 500
	** : Optimisation de la Collecte des recettes dans les Bureaux des Douanes	X	0	0	171 500	171 500	171 500
Activité 3	Optimisation des contrôles différés et à postériori dans les Secteurs		0	0	10 000	10 000	10 000
	** Optimisation des contrôles différés et à postériori dans les Secteurs	X	0	0	10 000	10 000	10 000
Action 5	PILOTAGE ET COORDINATION DES SERVICES DOUANIERS		0	0	135 000	135 000	135 000
Activité 1	Amélioration des performances de l'Administration des Douanes et la qualité du service rendu		0	0	10 000	10 000	10 000
	** Amélioration des performances de l'Administration des Douanes et la qualité du service rendu	X	0	0	10 000	10 000	10 000
Activité 2	Fonctionnement du Centre d'instruction Douanière		0	0	65 000	65 000	65 000
	** Fonctionnement du Centre d'instruction Douanière	X	0	0	65 000	65 000	65 000
Activité 3	Suivi des activités du Centre d'Instruction Douanière		0	0	60 000	60 000	60 000
	** Suivi des activités du Centre d'Instruction Douanière	X	0	0	60 000	60 000	60 000
Programme 232 GESTION DU TRÉSOR PUBLIC ET SUIVI DU SECTEUR FINANCIER			0	0	1 123 000	1 123 000	1 123 000

(*) Y Compris Salaires

ANNEE 2026

REPARTITION DES RESSOURCES DE LA DECENTRALISATION
PAR SECTION, PROGRAMME, ACTION, ACTIVITE ET COMPETENCE

En Milliers FCFA

COMPÉTENCES		Exercée Non Exercée	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES COURANTES		TOTAL	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 1	MODERNISATION DE LA TENUE DE LA COMPTABILITE ET REDDITION DES COMPTES PUBLICS		0	0	1 123 000	1 123 000	1 123 000	1 123 000
Activité 1	Tenue de la comptabilité publique		0	0	1 123 000	1 123 000	1 123 000	1 123 000
	** Tenue de la comptabilité publique	X X	0	0	1 123 000	1 123 000	1 123 000	1 123 000
Programme 233	GESTION BUDGÉTAIRE DE L'ETAT		0	0	1 031 932	1 031 932	1 031 932	1 031 932
Action 3	CONTROLE BUDGETAIRE		0	0	1 031 932	1 031 932	1 031 932	1 031 932
Activité 1	Coordination des opérations budgétaires dans les Contrôles Financiers		0	0	1 031 932	1 031 932	1 031 932	1 031 932
	** Coordination des opérations budgétaires dans les Contrôles Financiers	X	0	0	1 031 932	1 031 932	1 031 932	1 031 932
Programme 234	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR FINANCES		0	0	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Action 1	AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL, DU CLIMAT SOCIAL ET GESTION OPTIMALE DES RESSOURCES BUDGETAIRES		0	0	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Activité 1	Suivi de l'exécution du budget du MINFI		0	0	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
	** Suivi de l'exécution du budget du MINFI	X X	0	0	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
TOTAL SECTION 20-MINFI			0	0	18 011 432	18 011 432	18 011 432	18 011 432
SECTION 21 - MINISTÈRE DU COMMERCE								
Programme 241	REGULATION DU MARCHE INTERIEUR		3 590 000	3 590 000	2 500	2 500	3 592 500	3 592 500
Action 0	Surveillance du marché		3 500 000	3 500 000	2 500	2 500	3 502 500	3 502 500
Activité 1	Répression des infractions à la réglementation commerciale		0	0	2 500	2 500	2 500	2 500
	** Répression des infractions à la réglementation commerciale	X	0	0	2 500	2 500	2 500	2 500
Activité 2	Appui aux CTD pour la construction, l'équipement des marchés		3 500 000	3 500 000	0	0	3 500 000	3 500 000
	Construction, équipement, gestion et entretien des marchés, gares routières et abattoirs	X	3 500 000	3 500 000	0	0	3 500 000	3 500 000
Action 2	Promotion des produits locaux		90 000	90 000	0	0	90 000	90 000
Activité 1	Appui aux activités de promotion des produits locaux		90 000	90 000	0	0	90 000	90 000
	** Appui aux activités de promotion des produits locaux	X	90 000	90 000	0	0	90 000	90 000
Programme 242	GOUVERNANCE ET GESTION DES FONCTIONS SUPPORT DU MINISTÈRE		0	0	482 400	482 400	482 400	482 400
Action 0	Pilotage et coordination des actions du Ministère		0	0	482 400	482 400	482 400	482 400
Activité 1	Encadrement de l'activité commerciale dans les Régions		0	0	482 400	482 400	482 400	482 400
	Encouragement à la création de regroupements régionaux pour les opérateurs économiques	X	0	0	482 400	482 400	482 400	482 400
TOTAL SECTION 21-MINCOMMERCE			3 590 000	3 590 000	484 900	484 900	4 074 900	4 074 900
SECTION 22 - MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE								
Programme 250	Planification stratégique et aménagement du territoire		0	0	241 000	241 000	241 000	241 000
Action 0	Appui et suivi des actions de développement		0	0	241 000	241 000	241 000	241 000

(*) Y Compris Salaires

ANNEE 2026

REPARTITION DES RESSOURCES DE LA DECENTRALISATION
PAR SECTION, PROGRAMME, ACTION, ACTIVITE ET COMPETENCE

En Milliers FCFA

COMPÉTENCES		Exercée Non Exercée	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES COURANTES		TOTAL			
			AE	CP	AE	CP	AE	CP		
régional et local										
Activité 1	Coordination et mise en œuvre du dispositif de suivi et d'évaluation des activités du programme.		0	0	241 000	241 000	241 000	241 000		
	** Coordination et mise en œuvre du dispositif de suivi et d'évaluation des activités du programme.	X	0	0	241 000	241 000	241 000	241 000		
Programme 251	Appui à la transformation structurelle pour l'accélération de la croissance		0	0	709 800	709 800	709 800	709 800		
Action 0	Renforcement de la surveillance économique et de la veille stratégique		0	0	147 000	147 000	147 000	147 000		
Activité 1	Appui aux délégations régionales à l'élaboration des rapports régionaux sur le développement économique du Cameroun		0	0	35 000	35 000	35 000	35 000		
	** Appui aux délégations régionales à l'élaboration des rapports régionaux sur le développement économique du Cameroun	X	0	0	35 000	35 000	35 000	35 000		
Activité 2	Appui aux délégations départementales à l'élaboration des rapports départementaux sur le développement économique du Cameroun		0	0	112 000	112 000	112 000	112 000		
	** Appui aux délégations départementales à l'élaboration des rapports départementaux sur le développement économique du Cameroun	X	0	0	112 000	112 000	112 000	112 000		
Action 4	Renforcement de la préparation, de la programmation et de la budgétisation des projets d'investissements publics		0	0	166 800	166 800	166 800	166 800		
Activité 1	Maturation des projets au niveau départemental		0	0	136 800	136 800	136 800	136 800		
	** Maturation des projets au niveau départemental	X	0	0	136 800	136 800	136 800	136 800		
Activité 2	Maturation des projets au niveau régional		0	0	30 000	30 000	30 000	30 000		
	** Maturation des projets au niveau régional	X	0	0	30 000	30 000	30 000	30 000		
Action 5	Suivi, évaluation et contrôle de l'exécution du Budget d'investissement public		0	0	396 000	396 000	396 000	396 000		
Activité 1	Suivi participatif de l'exécution du BIP au niveau Régional		0	0	75 000	75 000	75 000	75 000		
	** Suivi participatif de l'exécution du BIP au niveau Régional	XX	0	0	75 000	75 000	75 000	75 000		
Activité 2	Suivi participatif de l'exécution du BIP au niveau Départemental		0	0	177 000	177 000	177 000	177 000		
	** Suivi participatif de l'exécution du BIP au niveau Départemental	XX	0	0	177 000	177 000	177 000	177 000		
Activité 3	Coordination de la mise en œuvre des activités de surveillance économique et de suivi des activités de l'exécution du BIP dans les Délégations Régionales		0	0	30 000	30 000	30 000	30 000		
	** Coordination de la mise en œuvre des activités de surveillance économique et de suivi des activités de l'exécution du BIP dans les Délégations Régionales	X	0	0	30 000	30 000	30 000	30 000		
Activité 4	Coordination de la mise en œuvre des activités de surveillance économique et de suivi des activités de l'exécution du BIP dans les Délégations Départementales		0	0	114 000	114 000	114 000	114 000		
	** Coordination de la mise en œuvre des activités de surveillance économique et de suivi des activités de l'exécution du BIP dans les Délégations Départementales	X	0	0	114 000	114 000	114 000	114 000		
Programme 253	Gouvernance et appui institutionnel du sous-secteur de l'économie, de la planification et de l'		201 809	201 809	358 100	358 100	559 909	559 909		

(*) Y Compris Salaires

ANNEE 2026

REPARTITION DES RESSOURCES DE LA DECENTRALISATION
PAR SECTION, PROGRAMME, ACTION, ACTIVITE ET COMPETENCE

En Milliers FCFA

COMPÉTENCES		Exercée Non Exercée	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES COURANTES		TOTAL	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
	aménagement du territoire							
Action 0	Pilotage et Coordination des actions du Ministère		0	0	87 000	87 000	87 000	87 000
Activité 1	Coordination et pilotage du Programme		0	0	87 000	87 000	87 000	87 000
	** Coordination et pilotage du Programme	X	0	0	87 000	87 000	87 000	87 000
Action 1	Amélioration du cadre de travail, du climat social et gestion optimale des ressources budgétaires		201 809	201 809	271 100	271 100	472 909	472 909
Activité 1	Construction et réhabilitation des locaux des services déconcentrés		154 909	154 909	0	0	154 909	154 909
	** Construction et réhabilitation des locaux des services déconcentrés	X	154 909	154 909	0	0	154 909	154 909
Activité 2	Equipement des services		46 900	46 900	0	0	46 900	46 900
	** Equipement des services	X	46 900	46 900	0	0	46 900	46 900
Activité 3	Entretien, maintenance et sécurisation du patrimoine		0	0	271 100	271 100	271 100	271 100
	** Entretien, maintenance et sécurisation du patrimoine	X	0	0	271 100	271 100	271 100	271 100
TOTAL SECTION 22-MINEPAT			201 809	201 809	1 308 900	1 308 900	1 510 709	1 510 709
SECTION 23 - MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS								
Programme 260 PROMOTION DU TOURISME ET DES LOISIRS			35 000	35 000	517 400	517 400	552 400	552 400
Action 1	Promotion du tourisme interne		0	0	517 400	517 400	517 400	517 400
Activité 1	Coordination et suivi des activités de promotion du tourisme dans les services déconcentrés		0	0	517 400	517 400	517 400	517 400
	Organisation des manifestations socioculturelles à des fins de loisirs	X	0	0	517 400	517 400	517 400	517 400
Action 2	Promotion du tourisme récepteur		35 000	35 000	0	0	35 000	35 000
Activité 1	Participation aux salons, colloques, forums, festivals et foires internationaux (Participation aux réunions statutaires)		35 000	35 000	0	0	35 000	35 000
	la création et l'exploitation des parcs de loisirs d'intérêt régional	X	35 000	35 000	0	0	35 000	35 000
Programme 261 DIVERSIFICATION ET RENFORCEMENT DE L'OFFRE DU TOURISME ET DES LOISIRS			2 150 000	2 200 000	0	0	2 150 000	2 200 000
Action 0	Diversification des infrastructures		2 150 000	2 200 000	0	0	2 150 000	2 200 000
Activité 1	Construction/réhabilitation et équipement des structures d'hébergement		615 000	665 000	0	0	615 000	665 000
	Mise en valeur de sites touristiques communaux	X	615 000	665 000	0	0	615 000	665 000
Activité 2	Aménagement des sites touristiques d'intérêt national/ régional		35 000	35 000	0	0	35 000	35 000
	Mise en valeur de sites touristiques communaux	X	35 000	35 000	0	0	35 000	35 000
Activité 3	Appui aux CTD pour la mise en valeur et gestion des sites touristiques communaux		1 340 000	1 340 000	0	0	1 340 000	1 340 000
	Création et Exploitation des parcs de loisirs	X	1 340 000	1 340 000	0	0	1 340 000	1 340 000
Activité 4	Appui aux CTD pour la création et l'exploitation des parcs de loisirs d'intérêt local		160 000	160 000	0	0	160 000	160 000
	Création et Exploitation des parcs de loisirs	X	160 000	160 000	0	0	160 000	160 000
TOTAL SECTION 23-MINTOURL			2 185 000	2 235 000	517 400	517 400	2 702 400	2 752 400

(*) Y Compris Salaires

ANNEE 2026

REPARTITION DES RESSOURCES DE LA DECENTRALISATION
PAR SECTION, PROGRAMME, ACTION, ACTIVITE ET COMPETENCE

En Milliers FCFA

COMPÉTENCES		Exercée Non Exercée	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES COURANTES		TOTAL	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
SECTION 25 - MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES								
Programme 270	RENFORCEMENT DE L'ACCÈS ÉQUITABLE ET INCLUSIF AUX ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES		7 064 000	7 064 000	0	0	7 064 000	7 064 000
Action 0	DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES		7 064 000	7 064 000	0	0	7 064 000	7 064 000
Activité 1	Suivi de l'exécution des travaux de construction des infrastructures scolaires		64 000	64 000	0	0	64 000	64 000
	Participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges de l'Etat et de la Région par le biais des structures de dialogue et de concertation	X	64 000	64 000	0	0	64 000	64 000
Activité 2	Appui aux CTD pour la Construction, extension, équipement, entretien et maintenance des lycées et collèges des Régions du Cameroun		7 000 000	7 000 000	0	0	7 000 000	7 000 000
	Participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges de l'Etat et de la Région par le biais des structures de dialogue et de concertation	X	1 297 100	1 297 100	0	0	1 297 100	1 297 100
	Création, équipement, gestion, entretien, maintenance des lycées et des collèges	X	5 702 900	5 702 900	0	0	5 702 900	5 702 900
Programme 271	AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EDUCATION ET DE LA VIE EN MILIEU SCOLAIRE DANS LE SOUS-SECTEUR DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES		0	0	238 624 000	238 624 000	238 624 000	238 624 000
Action 1	Renforcement de la lutte contre les déperditions scolaires		0	0	135 000	135 000	135 000	135 000
Activité 1	Promotion de l'assistance scolaire chez les élèves filles et garçons		0	0	100 000	100 000	100 000	100 000
	Répartition, allocation des bourses et aides scolaires	X	0	0	100 000	100 000	100 000	100 000
Activité 2	Promotion de la santé scolaire		0	0	35 000	35 000	35 000	35 000
	Répartition, allocation des bourses et aides scolaires	X	0	0	35 000	35 000	35 000	35 000
Action 2	Amélioration des conditions de travail et de vie en milieu scolaire		0	0	238 489 000	238 489 000	238 489 000	238 489 000
Activité 1	Amélioration des conditions et du cadre de travail des enseignants et enseignantes et élèves filles et garçons		0	0	238 489 000	238 489 000	238 489 000	238 489 000
	Participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges de l'Etat et de la Région par le biais des structures de dialogue et de concertation	X	0	0	238 489 000	238 489 000	238 489 000	238 489 000
Programme 272	INTENSIFICATION DE LA PROFESSIONNALISATION ET OPTIMISATION DE LA FORMATION DANS LE SOUS-SECTEUR DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES		6 500 000	6 500 000	0	0	6 500 000	6 500 000
Action 0	Amélioration de l'Offre Infrastructurelle pour la professionnalisation		6 500 000	6 500 000	0	0	6 500 000	6 500 000
Activité 1	Construction et équipement des Lycées Professionnels		6 500 000	6 500 000	0	0	6 500 000	6 500 000
	** Construction et équipement des Lycées Professionnels	X	6 500 000	6 500 000	0	0	6 500 000	6 500 000
TOTAL SECTION 25-MINESEC			13 564 000	13 564 000	238 624 000	238 624 000	252 188 000	252 188 000
SECTION 27 - MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL								
Programme 290	APPROFONDISSEMENT DU PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION ET MODERNISATION DES CTD		0	0	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000

(*) Y Compris Salaires

ANNEE 2026

REPARTITION DES RESSOURCES DE LA DECENTRALISATION
PAR SECTION, PROGRAMME, ACTION, ACTIVITE ET COMPETENCE

En Milliers FCFA

COMPÉTENCES		Exercée Non Exercée	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES COURANTES		TOTAL	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 3	MODERNISATION DES CTD PAR LA DIGITALISATION		0	0	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
Activité 1	Fonctionnement des Régions et des PIC		0	0	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
	Elaboration et exécution des plans d'investissements communaux	X	0	0	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
Programme 291	PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE ET INCLUSIF		69 000 000	69 000 000	38 834 000	38 834 000	107 834 000	107 834 000
Action 1	ENCADREMENT, SUIVI ET PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE LOCAL, DURABLE ET INCLUSIF		69 000 000	69 000 000	38 834 000	38 834 000	107 834 000	107 834 000
Activité 1	DGD au profit des Communautés Urbaines pour la mise en œuvre des projets de développement		4 200 000	4 200 000	0	0	4 200 000	4 200 000
	Elaboration et exécution des plans d'investissements communaux	X	4 200 000	4 200 000	0	0	4 200 000	4 200 000
Activité 2	DGD au profit des Régions pour la mise en œuvre des projets de développement socioéconomique		20 000 000	20 000 000	0	0	20 000 000	20 000 000
	Elaboration et exécution des plans d'investissements communaux	X	20 000 000	20 000 000	0	0	20 000 000	20 000 000
Activité 3	DGD au profit des Communes pour la mise en œuvre des projets de développement		36 000 000	36 000 000	23 834 000	23 834 000	59 834 000	59 834 000
	Gestion au niveau local des ordures ménagères	X	36 000 000	36 000 000	23 834 000	23 834 000	59 834 000	59 834 000
Activité 4	Projet Gouvernance Locale et Communautés Résilientes		800 000	800 000	0	0	800 000	800 000
	Elaboration et exécution des plans d'investissements communaux	X	800 000	800 000	0	0	800 000	800 000
Activité 5	Constitution/gestion d'un parc intercommunal d'engins de civil et d'hydraulique		8 000 000	8 000 000	15 000 000	15 000 000	23 000 000	23 000 000
	Gestion au niveau local des ordures ménagères	X	8 000 000	8 000 000	15 000 000	15 000 000	23 000 000	23 000 000
TOTAL SECTION 27-MINDEL			69 000 000	69 000 000	50 834 000	50 834 000	119 834 000	119 834 000
SECTION 28 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE								
Programme 300	CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DESERTIFICATION ET SECERESSE		675 000	675 000	16 000	16 000	691 000	691 000
Action 5	Restauration des terres et des paysages dégradés		675 000	675 000	16 000	16 000	691 000	691 000
Activité 1	Mise en oeuvre de l'Opération "sahel vert"		0	0	16 000	16 000	16 000	16 000
	** Mise en oeuvre de l'Opération "sahel vert"	X	0	0	16 000	16 000	16 000	16 000
Activité 2	Appui aux CTDs pour les opérations de réboisements et la création des bois communaux		675 000	675 000	0	0	675 000	675 000
	Création, entretien et gestion des espaces verts, parcs et jardins d'intérêt communal	X	675 000	675 000	0	0	675 000	675 000
Programme 302	DEVELOPPEMENT DURABLE		0	0	16 000	16 000	16 000	16 000
Action 0	Renforcement des évaluations environnementales		0	0	16 000	16 000	16 000	16 000
Activité 1	Suivi des Evaluations Environnementales		0	0	16 000	16 000	16 000	16 000
	** Suivi des Evaluations Environnementales	X	0	0	16 000	16 000	16 000	16 000
Programme 303	POLLUTIONS, NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES		1 025 000	1 025 000	0	0	1 025 000	1 025 000
Action 2	Promotion d'une gestion intégrée des déchets		1 025 000	1 025 000	0	0	1 025 000	1 025 000
Activité 1	Accompagnement des CTD et autres parties prenantes dans les opérations d'assainissement et de traitement des déchets		1 025 000	1 025 000	0	0	1 025 000	1 025 000

(*) Y Compris Salaires

ANNEE 2026

REPARTITION DES RESSOURCES DE LA DECENTRALISATION
PAR SECTION, PROGRAMME, ACTION, ACTIVITE ET COMPETENCE

En Milliers FCFA

COMPÉTENCES	Exercée Non Exercée	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES COURANTES		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Création, entretien et gestion des espaces verts, parcs et jardins d'intérêt communal	X	1 025 000	1 025 000	0	0	1 025 000	1 025 000
TOTAL SECTION 28-MINEPDED		1 700 000	1 700 000	32 000	32 000	1 732 000	1 732 000

SECTION 30 - MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

Programme 322	DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES AGRICOLES, RURALES ET MECANISATION AGRICOLE		8 450 121	8 450 121	0	0	8 450 121	8 450 121
Action 0	Désenclavement des bassins de production agricoles		3 560 000	3 560 000	0	0	3 560 000	3 560 000
Activité 1	Compétences transférées aux CTD pour le désenclavement des bassins de production agricoles des filières genre sensibles au bénéfice des producteurs et productrices.		3 560 000	3 560 000	0	0	3 560 000	3 560 000
	Promotion des activités de production agricoles, pastorales, artisanales et piscicoles d'intérêt communal	X	3 560 000	3 560 000	0	0	3 560 000	3 560 000
Action 1	Développement des infrastructures socioéconomiques et communautaires en milieu rural		4 890 121	4 890 121	0	0	4 890 121	4 890 121
Activité 1	Appui aux CTD pour la construction, la réhabilitation, l'entretien et l'équipement des mini-infrastructures agricoles, rurales, socio-économiques et communautaires au bénéfice des hommes et des femmes.		4 890 121	4 890 121	0	0	4 890 121	4 890 121
	Promotion des activités de production agricoles, pastorales, artisanales et piscicoles d'intérêt communal	X	4 890 121	4 890 121	0	0	4 890 121	4 890 121
TOTAL SECTION 30-MINADER		8 450 121	8 450 121	0	0	8 450 121	8 450 121	

SECTION 31 - MINISTÈRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES

Programme 330	DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES ANIMALES		6 270 253	6 270 253	6 789 000	6 789 000	13 059 253	13 059 253
Action 3	Construction des infrastructures modernes d'élevage		167 193	167 193	0	0	167 193	167 193
Activité 1	Construction et équipement des infrastructures d'élevage au profit des stations d'élevage		167 193	167 193	0	0	167 193	167 193
	Promotion des activités de production agricoles, pastorales, artisanales et piscicoles d'intérêt communal	X	167 193	167 193	0	0	167 193	167 193
Action 4	Amélioration de la productivité et la production d'aliments pour animaux		6 103 060	6 103 060	6 789 000	6 789 000	12 892 060	12 892 060
Activité 1	Développement durable de la production fourragère par zones agropastorales		6 103 060	6 103 060	1 700 000	1 700 000	7 803 060	7 803 060
	Promotion des activités de production agricoles, pastorales, artisanales et piscicoles d'intérêt communal	X	6 103 060	6 103 060	1 700 000	1 700 000	7 803 060	7 803 060
Activité 2	Pilotage du programme de Développement des Productions et des Industries Animales		0	0	5 089 000	5 089 000	5 089 000	5 089 000
	Promotion des activités de production agricoles, pastorales, artisanales et piscicoles d'intérêt communal	X	0	0	5 089 000	5 089 000	5 089 000	5 089 000
Programme 332	DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES		1 500 000	1 500 000	0	0	1 500 000	1 500 000
Action 0	Maîtrise de la Production des Pêches de Capture		1 500 000	1 500 000	0	0	1 500 000	1 500 000
Activité 1	Promotion des activités pastorales et aquacoles d'intérêt communal		1 500 000	1 500 000	0	0	1 500 000	1 500 000
	Promotion des activités de production agricoles, pastorales, artisanales et piscicoles d'intérêt communal	X	1 500 000	1 500 000	0	0	1 500 000	1 500 000

(*) Y Compris Salaires

ANNEE 2026

REPARTITION DES RESSOURCES DE LA DECENTRALISATION
PAR SECTION, PROGRAMME, ACTION, ACTIVITE ET COMPETENCE

En Milliers FCFA

COMPÉTENCES		Exercée Non Exercée	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES COURANTES		TOTAL	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
Programme 333	GOUVERNANCE ET GESTION DES FONCTIONS SUPPORT DU MINISTÈRE		0	0	12 000	12 000	12 000	12 000
Action 0	Pilotage et coordination des actions du Ministère		0	0	12 000	12 000	12 000	12 000
Activité 1	Coordination et suivi des activités des services déconcentrés		0	0	12 000	12 000	12 000	12 000
	** Coordination et suivi des activités des services déconcentrés	X	0	0	12 000	12 000	12 000	12 000
TOTAL SECTION 31-MINEPIA			7 770 253	7 770 253	6 801 000	6 801 000	14 571 253	14 571 253
SECTION 32 - MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE								
Programme 341	ACCÈS A L'ENERGIE		50 669 122	50 669 122	0	0	50 669 122	50 669 122
Action 0	Développement des infrastructures de distribution de l'énergie électrique		50 669 122	50 669 122	0	0	50 669 122	50 669 122
Activité 1	Electrification Rurale		40 169 122	40 169 122	0	0	40 169 122	40 169 122
	Contribution à l'électrification des zones nécessiteuses	X	40 169 122	40 169 122	0	0	40 169 122	40 169 122
Activité 2	Appui aux CTD pour la contribution à l'électrification des zones nécessiteuses		10 500 000	10 500 000	0	0	10 500 000	10 500 000
	Contribution à l'électrification des zones nécessiteuses	X	10 500 000	10 500 000	0	0	10 500 000	10 500 000
Programme 342	ACCÈS A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT LIQUIDE		8 500 000	8 500 000	0	0	8 500 000	8 500 000
Action 3	Amélioration de l'accès à l'eau potable		8 500 000	8 500 000	0	0	8 500 000	8 500 000
Activité 1	Alimentation en eau potable		8 500 000	8 500 000	0	0	8 500 000	8 500 000
	Alimentation en eau potable	X	8 500 000	8 500 000	0	0	8 500 000	8 500 000
Programme 343	GOUVERNANCE ET GESTION DES FONCTIONS SUPPORT DU MINISTÈRE		0	0	1 800	1 800	1 800	1 800
Action 3	Communication, Relations Publiques et Partenariat		0	0	1 800	1 800	1 800	1 800
Activité 1	Célébration des journées mondiales du sous-secteur		0	0	1 800	1 800	1 800	1 800
	** Célébration des journées mondiales du sous-secteur	X	0	0	1 800	1 800	1 800	1 800
TOTAL SECTION 32-MINEE			59 169 122	59 169 122	1 800	1 800	59 170 922	59 170 922
SECTION 33 - MINISTÈRE DES FORETS ET DE LA FAUNE								
Programme 350	AMÉNAGEMENT ET RENOUVELLEMENT DE LA RESSOURCE FORESTIÈRE		30 000	30 000	1 600	1 600	31 600	31 600
Action 1	Approvisionnement légal des marchés		0	0	1 600	1 600	1 600	1 600
Activité 1	Contrôle et suivi des activités d'exploitation forestière		0	0	1 600	1 600	1 600	1 600
	** Contrôle et suivi des activités d'exploitation forestière	X	0	0	1 600	1 600	1 600	1 600
Action 3	Reboisement et régénération des ressources forestières		30 000	30 000	0	0	30 000	30 000
Activité 1	Opérations de reboisement et création de bois communaux		30 000	30 000	0	0	30 000	30 000
	** Opérations de reboisement et création de bois communaux	X	30 000	30 000	0	0	30 000	30 000
Programme 351	SECURISATION ET VALORISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES ET DES AIRES PROTÉGÉES		0	0	1 000	1 000	1 000	1 000

(*) Y Compris Salaires

ANNEE 2026

REPARTITION DES RESSOURCES DE LA DECENTRALISATION
PAR SECTION, PROGRAMME, ACTION, ACTIVITE ET COMPETENCE

En Milliers FCFA

COMPÉTENCES		Exercée Non Exercée	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES COURANTES		TOTAL	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 1	Sécurisation des ressources fauniques et des aires protégées		0	0	1 000	1 000	1 000	1 000
Activité 1	Lutte contre le braconnage et la criminalité faunique		0	0	1 000	1 000	1 000	1 000
	** Lutte contre le braconnage et la criminalité faunique	X	0	0	1 000	1 000	1 000	1 000
TOTAL SECTION 33-MINFOF			30 000	30 000	2 600	2 600	32 600	32 600
SECTION 36 - MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS								
Programme 371	REHABILITATION ET ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES		22 500 000	22 500 000	50 000 000	50 000 000	72 500 000	72 500 000
Action 0	Réhabilitation des routes		22 500 000	22 500 000	15 560 000	15 560 000	38 060 000	38 060 000
Activité 1	Création et entretien de routes rurales non classées et des bacs		19 500 000	19 500 000	15 560 000	15 560 000	35 060 000	35 060 000
	Création et entretien de routes rurales non classées et des bacs	X	19 500 000	19 500 000	15 560 000	15 560 000	35 060 000	35 060 000
Activité 2	Réhabilitation et entretien des routes départementales et régionales		3 000 000	3 000 000	0	0	3 000 000	3 000 000
	Réhabilitation et entretien des routes départementales et régionales	X	3 000 000	3 000 000	0	0	3 000 000	3 000 000
Action 1	Entretien des routes bitumées		0	0	34 440 000	34 440 000	34 440 000	34 440 000
Activité 1	Entretien des routes régionales		0	0	5 870 000	5 870 000	5 870 000	5 870 000
	Réhabilitation et entretien des routes départementales et régionales	X	0	0	5 870 000	5 870 000	5 870 000	5 870 000
Activité 2	Entretien des routes nationales		0	0	28 570 000	28 570 000	28 570 000	28 570 000
	Création et entretien de voiries municipales ainsi que réalisation de travaux connexes	X	0	0	28 570 000	28 570 000	28 570 000	28 570 000
TOTAL SECTION 36-MINTP			22 500 000	22 500 000	50 000 000	50 000 000	72 500 000	72 500 000
SECTION 38 - MINISTÈRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN								
Programme 390	DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT		3 305 482	3 305 482	5 000	5 000	3 310 482	3 310 482
Action 0	Amélioration de l'offre de logements décents		0	0	5 000	5 000	5 000	5 000
Activité 1	Renforcement du dispositif de coordination de l'Habitat et de l'Architecture		0	0	5 000	5 000	5 000	5 000
	** Renforcement du dispositif de coordination de l'Habitat et de l'Architecture	X	0	0	5 000	5 000	5 000	5 000
Action 2	Développement des systèmes d'assainissement en milieu urbain		3 305 482	3 305 482	0	0	3 305 482	3 305 482
Activité 1	Construction, aménagement et exploitation des infrastructures de gestion des déchets solides (centres de traitement/valorisation, déchetteries, centre de transfert, points de regroupement)		2 305 000	2 305 000	0	0	2 305 000	2 305 000
	le suivi et le contrôle de la gestion des déchets industriels	X	2 305 000	2 305 000	0	0	2 305 000	2 305 000
Activité 2	Construction des ouvrages de drainage		1 000 482	1 000 482	0	0	1 000 482	1 000 482
	** Construction des ouvrages de drainage	X	1 000 482	1 000 482	0	0	1 000 482	1 000 482
Programme 391	AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT SOCIAL URBAIN		2 624 803	2 624 803	100 000	100 000	2 724 803	2 724 803
Action 0	Embellissement des centres urbains		2 000 000	2 000 000	0	0	2 000 000	2 000 000
Activité 1	Aménagement des espaces publics (espaces		2 000 000	2 000 000	0	0	2 000 000	2 000 000

(*) Y Compris Salaires

ANNEE 2026

REPARTITION DES RESSOURCES DE LA DECENTRALISATION
PAR SECTION, PROGRAMME, ACTION, ACTIVITE ET COMPETENCE

En Milliers FCFA

COMPÉTENCES		Exercée Non Exercée	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES COURANTES		TOTAL	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
	verts, trottoirs, parcs, jardins, parking)							
	la création et l'aménagement d'espaces publics urbains	X	2 000 000	2 000 000	0	0	2 000 000	2 000 000
Action 1	Appui à l'insertion socio-économique des jeunes urbains issus des milieux défavorisés		417 803	417 803	0	0	417 803	417 803
Activité 1	Création des unités pilotes de production des matériaux locaux pour les métiers du secteur urbain.		243 803	243 803	0	0	243 803	243 803
	** Création des unités pilotes de production des matériaux locaux pour les métiers du secteur urbain.	X	243 803	243 803	0	0	243 803	243 803
Activité 2	Construction et équipement des Centres d'Insertion des jeunes dans les Communes		174 000	174 000	0	0	174 000	174 000
	** Construction et équipement des Centres d'Insertion des jeunes dans les Communes	X	174 000	174 000	0	0	174 000	174 000
Action 2	promotion de la mobilisation citoyenne		207 000	207 000	0	0	207 000	207 000
Activité 1	Appui aux Comités de Développement des quartiers dans les Communes		207 000	207 000	0	0	207 000	207 000
	** Appui aux Comités de Développement des quartiers dans les Communes	XX	207 000	207 000	0	0	207 000	207 000
Action 3	Développement des outils de gestion urbaine		0	0	100 000	100 000	100 000	100 000
Activité 1	Développement des partenariats et des contrats de villes		0	0	100 000	100 000	100 000	100 000
	l'élaboration des plans communautaires d'action pour l'environnement, notamment en matière de lutte contre les nuisances et les pollutions, de protection des espaces verts	X	0	0	100 000	100 000	100 000	100 000
Programme 392 DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DE MOBILITE DURABLE			44 039 069	42 007 247	4 000 000	4 000 000	48 039 069	46 007 247
Action 0	Entretien et réhabilitation de la voirie urbaine		8 927 305	8 927 305	4 000 000	4 000 000	12 927 305	12 927 305
Activité 1	Réhabilitation de la voirie urbaine		8 603 217	8 603 217	4 000 000	4 000 000	12 603 217	12 603 217
	les opérations d'aménagement d'intérêt communautaire	X	0	0	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
	** Réhabilitation de la voirie urbaine	X	8 603 217	8 603 217	0	0	8 603 217	8 603 217
Activité 2	Entretien de la voirie urbaine et activités connexes		324 088	324 088	0	0	324 088	324 088
	** Entretien de la voirie urbaine et activités connexes	XX	324 088	324 088	0	0	324 088	324 088
Action 1	Construction de la voirie urbaine		35 111 764	33 079 942	0	0	35 111 764	33 079 942
Activité 1	Construction de la voirie urbaine		1 050 000	1 050 000	0	0	1 050 000	1 050 000
	** Construction de la voirie urbaine	XX	1 050 000	1 050 000	0	0	1 050 000	1 050 000
Activité 2	Projet de Mobilité Urbaine de la ville de Douala		15 000 000	15 000 000	0	0	15 000 000	15 000 000
	** Projet de Mobilité Urbaine de la ville de Douala	X	15 000 000	15 000 000	0	0	15 000 000	15 000 000
Activité 3	Programme C2D Yaoundé Coeur de Ville		4 567 000	4 567 000	0	0	4 567 000	4 567 000
	** Programme C2D Yaoundé Coeur de Ville	X	4 567 000	4 567 000	0	0	4 567 000	4 567 000
Activité 4	Ouverture des trames viaires des nouveaux pôles urbains et quartiers		700 000	700 000	0	0	700 000	700 000
	** Ouverture des trames viaires des nouveaux pôles urbains et quartiers	X	700 000	700 000	0	0	700 000	700 000
Activité 5	Appui aux CTD pour la création des voiries urbaines		7 000 000	7 000 000	0	0	7 000 000	7 000 000

(*) Y Compris Salaires

ANNEE 2026

REPARTITION DES RESSOURCES DE LA DECENTRALISATION
PAR SECTION, PROGRAMME, ACTION, ACTIVITE ET COMPETENCE

En Milliers FCFA

COMPÉTENCES	Exercée Non Exercée	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES COURANTES		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
la création, l'aménagement, l'entretien, l'exploitation et la gestion des voiries communautaires primaires et secondaires, de leurs dépendances et de leurs équipements, y compris l'éclairage public, la signalisation, l'assainissement pluvial, les équipements de sécurité et les ouvrages d'art	X	7 000 000	7 000 000	0	0	7 000 000	7 000 000
Activité 6 Construction de l'autoroute Yaoundé - Nsimalen		5 856 113	3 824 291	0	0	5 856 113	3 824 291
** Construction de l'autoroute Yaoundé - Nsimalen	X	5 856 113	3 824 291	0	0	5 856 113	3 824 291
Activité 7 Construction de la voie de contournement de la ville de Yaoundé		938 651	938 651	0	0	938 651	938 651
** Construction de la voie de contournement de la ville de Yaoundé	X	938 651	938 651	0	0	938 651	938 651
Programme 393 GOUVERNANCE ET GESTION DES FONCTIONS SUPPORT DU MINISTÈRE		0	0	108 500	108 500	108 500	108 500
Action 0 Pilotage et coordination des actions du Ministère		0	0	108 500	108 500	108 500	108 500
Activité 1 Renforcement du dispositif de coordination des Délégations Départementales		0	0	108 500	108 500	108 500	108 500
** Renforcement du dispositif de coordination des Délégations Départementales	X	0	0	108 500	108 500	108 500	108 500
TOTAL SECTION 38-MINHDU		49 969 354	47 937 532	4 213 500	4 213 500	54 182 854	52 151 032
SECTION 40 - MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE							
Programme 410 PREVENTION DE LA MALADIE		100 000	100 000	23 125 369	23 125 369	23 225 369	23 225 369
Action 1 Surveillance et réponse aux maladies à potentiel épidémique, aux zoonoses et évènements de santé publique		100 000	100 000	170 000	170 000	270 000	270 000
Activité 1 Prévention des épidémies et des pandémies		100 000	100 000	170 000	170 000	270 000	270 000
Participation à l'organisation et à la gestion de l'approvisionnement en médicaments, réactifs et dispositifs essentiels en conformité avec la politique nationale de santé	X	100 000	100 000	170 000	170 000	270 000	270 000
Action 3 Prévention des maladies non transmissibles		0	0	22 955 369	22 955 369	22 955 369	22 955 369
Activité 1 Renforcement de la prévention du diabète, de l'hypertension artérielle et des autres MCNT		0	0	22 955 369	22 955 369	22 955 369	22 955 369
Le recrutement et la gestion du personnel infirmier et paramédical des centres de santé intégrés (CSI) et des centres médicaux d'arrondissement (CMA)	X	0	0	22 955 369	22 955 369	22 955 369	22 955 369
Programme 411 PROMOTION DE LA SANTE ET NUTRITION		0	0	2 782 099	2 782 099	2 782 099	2 782 099
Action 2 Amélioration du bien-être des populations		0	0	2 742 099	2 742 099	2 742 099	2 742 099
Activité 1 Renforcement des capacités et du cadre de référence en santé mentale		0	0	2 742 099	2 742 099	2 742 099	2 742 099
Le recrutement et la gestion du personnel infirmier et paramédical des centres de santé intégrés (CSI) et des centres médicaux d'arrondissement (CMA)	X	0	0	2 742 099	2 742 099	2 742 099	2 742 099
Action 7 Amélioration du milieu de vie des populations et prévention des aléas climatiques		0	0	40 000	40 000	40 000	40 000
Activité 1 Assainissement des établissements de production des produits alimentaires et boissons		0	0	30 000	30 000	30 000	30 000

(*) Y Compris Salaires

ANNEE 2026

REPARTITION DES RESSOURCES DE LA DECENTRALISATION
PAR SECTION, PROGRAMME, ACTION, ACTIVITE ET COMPETENCE

En Milliers FCFA

COMPÉTENCES		Exercée Non Exercée	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES COURANTES		TOTAL	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Contrôle sanitaire dans les établissements de fabrication, de conditionnement, de stockage, ou de distribution de produits alimentaires, ainsi que des installations de traitement des déchets solides ou liquides produits par des particuliers ou des entreprises	X	0	0	30 000	30 000	30 000	30 000
Activité 2	Vulgarisation de l'assainissement total piloté par la communauté (ATPC) à travers les CTD		0	0	10 000	10 000	10 000	10 000
	Contrôle sanitaire dans les établissements de fabrication, de conditionnement, de stockage, ou de distribution de produits alimentaires, ainsi que des installations de traitement des déchets solides ou liquides produits par des particuliers ou des entreprises	X	0	0	10 000	10 000	10 000	10 000
Programme 412 RENFORCEMENT DU SYSTÈME DE SANTÉ			32 136 277	34 491 443	79 382 358	79 382 358	111 518 635	113 873 802
Action 1	Offre infrastructurelles et équipements des formations sanitaires		32 136 277	34 491 443	40 012 814	40 012 814	72 149 091	74 504 258
Activité 1	Conduite et réalisation des travaux de construction /réhabilitation des bâtiments administratifs et autres infrastructures		0	0	9 545 818	9 545 818	9 545 818	9 545 818
	Le recrutement et la gestion du personnel infirmier et paramédical des centres de santé intégrés (CSI) et des centres médicaux d'arrondissement (CMA)	X	0	0	9 545 818	9 545 818	9 545 818	9 545 818
Activité 2	Renforcement de l'offre en infrastructure des FOSA de 1ère et 2ème catégories		7 572 277	9 927 443	30 440 996	30 440 996	38 013 273	40 368 439
	Appui aux formations sanitaires et établissements sociaux	X X	7 572 277	9 927 443	30 440 996	30 440 996	38 013 273	40 368 439
Activité 3	Renforcement de l'offre en infrastructure des FOSA de 3èmes catégories		14 274 000	14 274 000	26 000	26 000	14 300 000	14 300 000
	Assistance aux formations sanitaires et établissements sociaux	X	14 274 000	14 274 000	26 000	26 000	14 300 000	14 300 000
Activité 4	Appui aux Communes CTD pour pour la création, équipement, gestion et entretien des FOSA de 3eme, 4eme et 5eme categorie conformément à la carte sanitaire		7 500 000	7 500 000	0	0	7 500 000	7 500 000
	Création, équipement, gestion et entretien des centres de santé à intérêt communal, conformément à la carte sanitaire	X	7 500 000	7 500 000	0	0	7 500 000	7 500 000
Activité 5	Appui aux Régions CTD pour l'équipement, la gestion et l'entretien des formations sanitaires		2 790 000	2 790 000	0	0	2 790 000	2 790 000
	Création, conformément à la carte sanitaire, équipement, gestion et entretien des formations sanitaires de la région	X	2 790 000	2 790 000	0	0	2 790 000	2 790 000
Action 3	Amélioration de la protection contre le risque financier en santé		0	0	39 369 544	39 369 544	39 369 544	39 369 544
Activité 1	Implémentation de la phase 1 de la CSU		0	0	39 369 544	39 369 544	39 369 544	39 369 544
	Participation à l'organisation et à la gestion de l'approvisionnement en médicaments, réactifs et dispositifs essentiels en conformité avec la politique nationale de santé	X X	0	0	39 369 544	39 369 544	39 369 544	39 369 544
Programme 413 PRISE EN CHARGE DES CAS			0	0	26 595 522	26 595 522	26 595 522	26 595 522
Action 1	Prise en charge des urgences et des catastrophes et crises humanitaires		0	0	26 595 522	26 595 522	26 595 522	26 595 522
Activité 1	Prise en charge des évènements de santé publique et des catastrophes		0	0	26 595 522	26 595 522	26 595 522	26 595 522
	Le recrutement et la gestion du personnel infirmier et paramédical des centres de santé intégrés (CSI) et des centres médicaux d'arrondissement (CMA)	X	0	0	26 595 522	26 595 522	26 595 522	26 595 522

(*) Y Compris Salaires

ANNEE 2026

REPARTITION DES RESSOURCES DE LA DECENTRALISATION
PAR SECTION, PROGRAMME, ACTION, ACTIVITE ET COMPETENCE

En Milliers FCFA

COMPÉTENCES		Exercée Non Exercée	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES COURANTES		TOTAL	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
Programme 414	GOUVERNANCE ET PILOTAGE STRATÉGIQUE DU SYSTÈME DE SANTE		0	0	36 915 682	36 915 682	36 915 682	36 915 682
Action 0	Pilotage et Coordination des actions du Ministère		0	0	13 316 189	13 316 189	13 316 189	13 316 189
Activité 1	Coordination des activités des services à tous les niveaux de la pyramide sanitaire		0	0	13 316 189	13 316 189	13 316 189	13 316 189
	Création, équipement, gestion et entretien des centres de santé à intérêt communal, conformément à la carte sanitaire	X	0	0	13 316 189	13 316 189	13 316 189	13 316 189
Action 1	Amélioration du cadre de travail, du climat social et Gestion optimale des ressources budgétaires		0	0	23 599 492	23 599 492	23 599 492	23 599 492
Activité 1	Appui aux formations sanitaires et établissements sociaux		0	0	23 128 692	23 128 692	23 128 692	23 128 692
	Appui aux formations sanitaires et établissements sociaux	X	0	0	23 128 692	23 128 692	23 128 692	23 128 692
Activité 2	Renforcement des capacités du Personnel		0	0	470 800	470 800	470 800	470 800
	** Renforcement des capacités du Personnel	X	0	0	470 800	470 800	470 800	470 800
TOTAL SECTION 40-MINSANTE			32 236 277	34 591 443	168 801 029	168 801 029	201 037 306	203 392 473
SECTION 42 - MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES								
Programme 430	PROTECTION DE L'ENFANT		0	0	810 400	810 400	810 400	810 400
Action 0	LUTTE CONTRE LE PHÉNOMÈNE DES ENFANTS DE LA RUE (EDR) ET LES INADAPTATIONS SOCIALES		0	0	365 500	365 500	365 500	365 500
Activité 1	Renforcement des mécanismes de lutte contre le phénomène des Enfants De la Rue (EDR)		0	0	44 500	44 500	44 500	44 500
	** Renforcement des mécanismes de lutte contre le phénomène des Enfants De la Rue (EDR)	X	0	0	44 500	44 500	44 500	44 500
Activité 2	Suivi et accompagnement des mineurs filles et garçons en conflits avec la loi		0	0	84 500	84 500	84 500	84 500
	** Suivi et accompagnement des mineurs filles et garçons en conflits avec la loi	X	0	0	84 500	84 500	84 500	84 500
Activité 3	Accompagnement des mineurs filles et garçons inadaptés sociaux		0	0	155 500	155 500	155 500	155 500
	** Accompagnement des mineurs filles et garçons inadaptés sociaux	XX	0	0	155 500	155 500	155 500	155 500
Activité 4	Lutte contre la consommation de la drogue en milieu scolaire et extrascolaire		0	0	81 000	81 000	81 000	81 000
	** Lutte contre la consommation de la drogue en milieu scolaire et extrascolaire	X	0	0	81 000	81 000	81 000	81 000
Action 1	PROTECTION SPÉCIALE DES ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES		0	0	324 000	324 000	324 000	324 000
Activité 1	Suivi et prise en charge des enfants victimes de traite, trafic, travail des enfants, des négligences et autres abus et exploitations		0	0	324 000	324 000	324 000	324 000
	** Suivi et prise en charge des enfants victimes de traite, trafic, travail des enfants, des négligences et autres abus et exploitations	X	0	0	324 000	324 000	324 000	324 000
Action 2	PROMOTION DES INITIATIVES DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (DPE)		0	0	110 900	110 900	110 900	110 900
Activité 1	Prise en charge des enfants vulnérables filles et garçons dans les institutions pour l'éveil précoce		0	0	72 500	72 500	72 500	72 500
	** Prise en charge des enfants vulnérables filles et garçons dans les institutions pour l'éveil précoce	X	0	0	72 500	72 500	72 500	72 500

(*) Y Compris Salaires

ANNEE 2026

REPARTITION DES RESSOURCES DE LA DECENTRALISATION
PAR SECTION, PROGRAMME, ACTION, ACTIVITE ET COMPETENCE

En Milliers FCFA

COMPÉTENCES		Exercée Non Exercée	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES COURANTES		TOTAL	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
Activité 2	Assistance éducative aux jeunes enfants en situation de vulnérabilité		0	0	38 400	38 400	38 400	38 400
	** Assistance éducative aux jeunes enfants en situation de vulnérabilité	X	0	0	38 400	38 400	38 400	38 400
Action 4	RENFORCEMENT DES MÉCANISMES DE COORDINATION DES INTERVENTIONS SECTORIELLES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT INTÉGRAL DE L'ENFANT		0	0	10 000	10 000	10 000	10 000
Activité 1	Mise en oeuvre des instruments de promotion des droits de l'enfant		0	0	10 000	10 000	10 000	10 000
	** Mise en oeuvre des instruments de promotion des droits de l'enfant	X	0	0	10 000	10 000	10 000	10 000
Programme 431	ACTION SOCIALE AU PROFIT DES GROUPES VULNERABLES		200 000	200 000	1 773 800	1 773 800	1 973 800	1 973 800
Action 0	PROTECTION SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPÉES		0	0	230 500	230 500	230 500	230 500
Activité 1	Renforcement des mesures de promotion des hommes et femmes handicapées		0	0	199 000	199 000	199 000	199 000
	** Renforcement des mesures de promotion des hommes et femmes handicapées	X	0	0	199 000	199 000	199 000	199 000
Activité 2	Adaptation et optimisation de l'offre de prévention, de dépistage précoce des incapacités et de réadaptation fonctionnelle des hommes et femmes handicapées		0	0	31 500	31 500	31 500	31 500
	** Adaptation et optimisation de l'offre de prévention, de dépistage précoce des incapacités et de réadaptation fonctionnelle des hommes et femmes handicapées	X	0	0	31 500	31 500	31 500	31 500
Action 1	ASSISTANCE PUBLIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES		0	0	44 200	44 200	44 200	44 200
Activité 1	Renforcement du dispositif institutionnel et juridique de protection des personnes âgées		0	0	5 000	5 000	5 000	5 000
	** Renforcement du dispositif institutionnel et juridique de protection des personnes âgées	X	0	0	5 000	5 000	5 000	5 000
Activité 2	Amélioration de la santé et du bien-être des personnes âgées hommes et femmes		0	0	39 200	39 200	39 200	39 200
	** Amélioration de la santé et du bien-être des personnes âgées hommes et femmes	X	0	0	39 200	39 200	39 200	39 200
Action 2	INCLUSION SOCIALE DES POPULATIONS ET COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES VULNÉRABLES		0	0	6 500	6 500	6 500	6 500
Activité 1	Opérationnalisation du dispositif institutionnel de protection des populations autochtones vulnérables		0	0	6 500	6 500	6 500	6 500
	** Opérationnalisation du dispositif institutionnel de protection des populations autochtones vulnérables	X X	0	0	6 500	6 500	6 500	6 500
Action 4	ASSISTANCE AUX PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES ET AUTRES GROUPES/COMMUNAUTÉS À VULNÉRABILITÉS CONJONCTURELLES		0	0	271 100	271 100	271 100	271 100
Activité 1	Accompagnement psychosocial des personnes déplacées internes et des réfugiés		0	0	251 100	251 100	251 100	251 100
	Organisation et gestion de secours au profit des nécessiteux	X X	0	0	251 100	251 100	251 100	251 100
Activité 2	Appui à la gestion sociale des flux migratoires		0	0	20 000	20 000	20 000	20 000
	** Appui à la gestion sociale des flux migratoires	X X	0	0	20 000	20 000	20 000	20 000
Action 5	ACTION SOCIALE DANS LE CADRE DE LA		200 000	200 000	1 176 000	1 176 000	1 376 000	1 376 000

(*) Y Compris Salaires

ANNEE 2026

REPARTITION DES RESSOURCES DE LA DECENTRALISATION
PAR SECTION, PROGRAMME, ACTION, ACTIVITE ET COMPETENCE

En Milliers FCFA

COMPÉTENCES		Exercée Non Exercée	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES COURANTES		TOTAL			
			AE	CP	AE	CP	AE	CP		
DÉCENTRALISATION										
Activité 1	Organisation et gestion de secours au profit des nécessiteux par les communes		0	0	973 000	973 000	973 000	973 000		
	Participation à l'entretien et à la gestion en tant que de besoin de centres de promotion et de réinsertion sociales	X	0	0	973 000	973 000	973 000	973 000		
Activité 2	Participation à la gestion et à l'entretien des centres de promotion et de réinsertion sociale par les communes		200 000	200 000	0	0	200 000	200 000		
	Organisation et gestion de secours au profit des nécessiteux	X	200 000	200 000	0	0	200 000	200 000		
Activité 3	Suivi de la mise en oeuvre des ressources transférées		0	0	203 000	203 000	203 000	203 000		
	** Suivi de la mise en oeuvre des ressources transférées	X	0	0	203 000	203 000	203 000	203 000		
Action 8	OPÉRATIONNALISATION DE LA CONFORMITÉ SOCIALE DES PROJETS		0	0	45 500	45 500	45 500	45 500		
Activité 1	Controle et suivi de la conformité sociale des projets		0	0	35 000	35 000	35 000	35 000		
	** Controle et suivi de la conformité sociale des projets	X	0	0	35 000	35 000	35 000	35 000		
Activité 2	Accompagnement psychosocial des populations impactées par les projets		0	0	10 500	10 500	10 500	10 500		
	** Accompagnement psychosocial des populations impactées par les projets	X	0	0	10 500	10 500	10 500	10 500		
Programme 433	GOUVERNANCE ET GESTION DES FONCTIONS SUPPORTS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES		0	0	115 000	115 000	115 000	115 000		
Action 0	PILOTAGE ET COORDINATION DES ACTIONS DU MINAS		0	0	60 000	60 000	60 000	60 000		
Activité 1	Coordination de l'action des services de l'administration centrale et des services du Ministère		0	0	60 000	60 000	60 000	60 000		
	** Coordination de l'action des services de l'administration centrale et des services du Ministère	X	0	0	60 000	60 000	60 000	60 000		
Action 1	AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL, DU CLIMAT SOCIAL ET GESTION OPTIMALE DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES		0	0	40 000	40 000	40 000	40 000		
Activité 1	Audit de fonctionnement des ressources humaines		0	0	40 000	40 000	40 000	40 000		
	** Audit de fonctionnement des ressources humaines	X	0	0	40 000	40 000	40 000	40 000		
Action 2	GESTION DE L'INFORMATION		0	0	15 000	15 000	15 000	15 000		
Activité 1	Production périodique de l'information statistique sur les affaires sociales		0	0	15 000	15 000	15 000	15 000		
	** Production périodique de l'information statistique sur les affaires sociales	X	0	0	15 000	15 000	15 000	15 000		
TOTAL SECTION 42-MINAS			200 000	200 000	2 699 200	2 699 200	2 899 200	2 899 200		
SECTION 43 - MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE										
Programme 440	AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES		150 000	150 000	69 000	69 000	219 000	219 000		
Action 0	Renforcement de la participation des femmes au marché du travail et promotion du leadership économique		150 000	150 000	9 000	9 000	159 000	159 000		

(*) Y Compris Salaires

ANNEE 2026

REPARTITION DES RESSOURCES DE LA DECENTRALISATION
PAR SECTION, PROGRAMME, ACTION, ACTIVITE ET COMPETENCE

En Milliers FCFA

COMPÉTENCES		Exercée Non Exercée	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		DEPENSES COURANTES		TOTAL	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
Activité 1	Participation à l'entretien et à la gestion en tant que de besoin de centres de promotion et de réinsertion sociales (Formation des femmes et filles en entrepreneuriat et gestion des AGR)		0	0	9 000	9 000	9 000	9 000
	Participation à l'entretien et à la gestion en tant que de besoin de centres de promotion et de réinsertion sociales	X X	0	0	9 000	9 000	9 000	9 000
Activité 2	Participation à l'entretien et à la gestion en tant que de besoin de centres de promotion et de réinsertion sociales (Construction, réhabilitation, sécurisation et équipement des CPFF)		150 000	150 000	0	0	150 000	150 000
	Participation à l'entretien et à la gestion en tant que de besoin de centres de promotion et de réinsertion sociales	X	150 000	150 000	0	0	150 000	150 000
Action 1	Renforcement de l'accès des femmes aux ressources financières et non financières		0	0	60 000	60 000	60 000	60 000
Activité 1	Mise en place d'un mécanisme financier d'appui aux femmes entrepreneures		0	0	60 000	60 000	60 000	60 000
	Participation à l'entretien et à la gestion en tant que de besoin de centres de promotion et de réinsertion sociales	X	0	0	60 000	60 000	60 000	60 000
Programme 442 DEVELOPPEMENT DE LA FAMILLE ET PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT			0	0	397 000	397 000	397 000	397 000
Action 0	Promotion et protection de l'institution famille		0	0	100 000	100 000	100 000	100 000
Activité 1	Renforcement des capacités économiques et protection des familles démunies/vulnérables		0	0	100 000	100 000	100 000	100 000
	Organisation et gestion de secours au profit des nécessiteux	X	0	0	100 000	100 000	100 000	100 000
Action 3	Promotion et protection des droits de l'enfant		0	0	297 000	297 000	297 000	297 000
Activité 1	Accompagnement des familles dans l'enregistrement des naissances		0	0	297 000	297 000	297 000	297 000
	Organisation et gestion de secours au profit des nécessiteux	X	0	0	297 000	297 000	297 000	297 000
TOTAL SECTION 43-MINPROFF			150 000	150 000	466 000	466 000	616 000	616 000
SECTION 46 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS								
Programme 460 DEVELOPPEMENT DU TRANSPORT ROUTIER, DE L'INTERMODALITE ET LA SECURITE ROUTIERE			17 000	17 000	1 000 000	1 000 000	1 017 000	1 017 000
Action 3	Facilitation et optimisation de la logistique.		17 000	17 000	1 000 000	1 000 000	1 017 000	1 017 000
Activité 1	Activité 1: Réalisation des études de faisabilité		0	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Organisation et gestion des transports publics urbains	X	0	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Activité 2	Appui aux CTD pour la mise en place du transport urbain de masse		17 000	17 000	0	0	17 000	17 000
	Organisation et gestion des transports publics urbains	X	17 000	17 000	0	0	17 000	17 000
TOTAL SECTION 46-MINT			17 000	17 000	1 000 000	1 000 000	1 017 000	1 017 000

(*) Y Compris Salaires

TOTAL	302 536 379	302 109 724	804 112 506	804 112 506	1 106 648 885	1 106 222 230
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	---------------	---------------

	AE	CP	
TOTAL Compétences Exercées	335 664 122	334 914 122	
TOTAL Compétences non Exercées	770 984 763	771 308 108	
TOTAL	1 106 648 885	1 106 222 230	



TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	i
RESUME EXECUTIF.....	ii
SIGLES, ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	iv
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTE DES GRAPHIQUES.....	viii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : GÉNÉRALITÉS SUR LA DÉCENTRALISATION AU CAMEROUN.....	4
1.1. Cadre juridique	4
1.2. Cadre stratégique	5
1.3. Cadre institutionnel	7
1.3.1. Acteurs externes aux CTD	7
1.3.2. Acteurs internes aux CTD	8
1.4. Modalité de l'exercice de compétence	10
1.4.1. Modalités de l'exercice des compétences	10
1.4.2. État des lieux du transfert des compétences	10
1.5. Financement de la décentralisation	12
1.5.1. Fiscalité Locale.....	12
1.5.2. Dotation Générale de la Décentralisation.....	12
1.5.3. Autres sources de financement (FEICOM, emprunts, ppp et coopération décentralisée)	13
CHAPITRE 2 : BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENTRALISATION AU CAMEROUN (2020-2024).....	16
2.1. Synthèse des réformes	16
2.1.1. Réformes fiscales.....	16
2.1.2. Réformes budgétaires	18
2.1.3. Réformes comptables	19
2.2. Évolution du financement	20
2.2.1. Évolution de la Dotation Générale de la Décentralisation	20
2.2.2. Évolution des recettes fiscales au profit des CTD	28
CHAPITRE 3 : PRISE EN COMPTE DE LA DÉCENTRALISATION DANS LA LOI DE FINANCES 2026	42
3.1. Rappel sur la Budgétisation en 2025	42
3.2. Projections sur le triennat 2026-2028	43
3.3. Budgétisation 2026.....	51

3.3.1. Dotation Générale de la Décentralisation	51
3.3.2. Fiscalité locale (prévision en termes de recettes prévues par l'État au profit des CTD)	52
CHAPITRE 4 : DÉFIS ET PERSPECTIVES	58
4.1. Défis et perspectives liés au financement	58
4.2. Défis et perspectives en lien avec la gouvernance	60
CONCLUSION	61
GLOSSAIRE	63
TABLEAUX	66
TABLEAU 1 : Rendements globaux des impôts communaux soumis à péréquation répartis par commune en FCFA	66
TABLEAU 2 : Récapitulatif des principaux textes d'application du livre V du Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées	68
TABLEAU 3 : Cartographie des compétences	69
TABLEAU 4 : Récapitulatif des RT par état d'exercice et par section	70
TABLEAU 4 : Récapitulatif des RT par section, programmes, actions, activités et compétences	71
TABLE DES MATIÈRES	72